



**HAL**  
open science

# Les réfugiés espagnols dans le département de l'Isère, 1936-1939

Géraldine Andréo

► **To cite this version:**

Géraldine Andréo. Les réfugiés espagnols dans le département de l'Isère, 1936-1939. Histoire. 2008.  
dumas-00295837

**HAL Id: dumas-00295837**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00295837v1>**

Submitted on 11 Jul 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Géraldine ANDREO

Les réfugiés espagnols  
dans le département de l'Isère  
1936-1939

*Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »*

Mention : Histoire - Histoire de l'art  
Spécialité : Relations et échanges culturels internationaux

*sous la direction de Mme Marie-Anne MATARD-BONUCCI*

**Année universitaire 2007-2008**





Géraldine ANDREO

Les réfugiés espagnols  
dans le département de l'Isère  
1936-1939

*Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »*

Mention : Histoire - Histoire de l'art  
Spécialité : Relations et échanges culturels internationaux

*sous la direction de Mme Marie-Anne MATARD-BONUCCI*

**Année universitaire 2007-2008**

## ***Remerciements***

Je tiens à remercier particulièrement mon Maître de Mémoire, Madame Marie-Anne Matard-Bonucci, d'avoir accepté mon sujet et de lui avoir accordé un grand intérêt. Son encadrement et ses conseils ont été essentiels pour mener à bien cette étude. Je lui suis très reconnaissante de m'avoir mise en relation avec Madame Anne Dulphy. Cette dernière a eu la sympathie de me prêter l'acte de Colloque intitulé *Enfants de la guerre civile espagnole. Vécus et représentations de la génération née entre 1925 et 1940*, et je l'en remercie sincèrement car je ne pouvais me le procurer.

Je remercie également Madame Bernhardine Pejovic et Monsieur Pascal Pouillot tous deux archivistes spécialistes de la Société des Nations à la bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève. Leur aide a été indispensable pour trouver des renseignements sur les interventions de la SDN dans la guerre d'Espagne et sur l'organisation d'une solidarité internationale à l'égard des réfugiés espagnols.

Je remercie aussi ma famille et plus particulièrement mes parents de m'avoir soutenu dans ma décision de faire mon Master à Grenoble. Cela m'aurait été impossible sans leur aide et leur accord. De plus, je leur suis très reconnaissante d'avoir lu mon mémoire et apporter les corrections indispensables aux niveaux orthographique et syntaxique.

Merci également à Monsieur Romain Vanel de m'avoir aidé pour la mise en page de ce mémoire. Je tiens à remercier Monsieur Geoffrey Deldon de m'avoir conseillé pour la rédaction de l'introduction et de la conclusion. Enfin, je leur suis très reconnaissante d'avoir fait des montages et des retouches de photographies pour la présentation de mes annexes.

## *Introduction*

Le 18 juillet 1936, une insurrection militaire déclenche une guerre civile en Espagne. Ce coup d'Etat – ou *pronunciamiento* – vise à renverser le Gouvernement au pouvoir depuis le 16 février 1936. Le Frente popular – Front populaire espagnol – a remporté les élections en devançant l'Alliance nationale dominée par la CEDA – le parti catholique espagnol – alliée aux monarchistes et aux carlistes. Gil Robles, le chef de la CEDA, a appelé cette alliance « le front contre-révolutionnaire national »<sup>1</sup>. Les partis républicains ont dominé tous les Gouvernements espagnols depuis les élections municipales de 1931. En 1936, la gauche s'est « groupée [...] en un « Front populaire » sur une proposition du parti communiste »<sup>2</sup>. Le PSOE est une force dominante de cette coalition. Le parti communiste, marginal jusqu'en 1936, se renforce grâce à l'inclusion de ses candidats sur les listes du Front populaire. Ainsi, les élections de 1936 ont marqué un fléchissement à gauche de la Seconde République espagnole et un net affaiblissement des radicaux.

Les putschistes espéraient que la victoire soit rapide. Le fait que « la République ne [parvient] pas à écraser le soulèvement dans les quarante-huit heures »<sup>3</sup> les conforte dans cette idée. Très rapidement, l'Espagne se trouve séparée en deux zones. L'espace républicain semble le plus riche. En effet, les rebelles ne contrôlent que l'Espagne rurale et traditionnellement catholique. De plus, les insurgés devenus « nationaux » manquent de moyens de transport et de munitions pour mener une action décisive sur Madrid. La situation est d'autant plus difficile pour eux que la Marine et l'Aviation sont restées fidèles à la République. Ainsi, la résistance commence à s'organiser dans les grandes villes de la péninsule.

Afin de contrer le soulèvement militaire, les syndicats ont exigé que le *Frente popular* arme les ouvriers. Ils ont menacé le Gouvernement d'appeler à la grève générale mais celui-ci refuse. Ceci « [a découragé] toute mesure préventive ou offensive contre les militaires félons »<sup>4</sup>. Le Gouvernement espagnol est marqué par une grande instabilité. En effet, le jour

---

<sup>1</sup> A. Beevor, *La guerre d'Espagne*, Calmann-Lévy, Paris, 2006, p. 70

<sup>2</sup> H. Thomas, *La guerre d'Espagne. Juillet 1936-Mars 1939*, Robert Laffont, Paris, 1985, p. 123

<sup>3</sup> A. Beevor, *op.cit.*, p. 95

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 95

même de l'insurrection, le Premier ministre, Quiroga démissionne. Le président de la République, Azaña, est contraint de former un nouveau Gouvernement. Celui-ci est dirigé par Martínez Barrio. Il espère pouvoir trouver un compromis avec les insurgés. Il téléphone donc à Mola, un des chefs de file de l'insurrection. Cet appel n'aboutit pas et le nouveau Premier ministre est contraint, à son tour, de démissionner. Dès le 19 juillet au matin, il est remplacé par Giral. Ces deux Gouvernements successifs sont composés de membres de la gauche modérée. En effet, le président ne veut pas éloigner la population ni les pays voisins avec un Gouvernement qui serait trop marqué à gauche. Le nouveau Premier ministre prend une décision importante. Il accepte de fournir des armes aux milices populaires.

La guerre d'Espagne s'internationalise et commence à s'installer dans la durée. Le Gouvernement républicain est le premier à solliciter une aide étrangère. Dès sa nomination, Giral envoie un télégramme à son homologue français, Léon Blum, dans lequel il annonce : « Sommes surpris par coup d'Etat militaire dangereux. Vous demandons de nous aider immédiatement par armes et avions »<sup>5</sup>. Le lendemain, les « nationaux » entreprennent une démarche similaire. Le 21 juillet, une forte majorité se dégage en faveur de la République espagnole lors d'une réunion des instances dirigeantes du Komintern et du Profintern – Internationale syndicale communiste – à Moscou. Les partis communistes d'Europe de l'Ouest apportent leur soutien au camp « républicain ». La bonne volonté française est longue à se traduire en acte. Ceci est une conséquence de la position britannique. Toutefois, les premiers avions français quittent le territoire, fin juillet, non armés et pilotés par des volontaires civils. Par le Conseil du 3 août, la France décide une accélération des envois avant la mise en place du Comité de non-intervention sous l'impulsion britannique. Cependant, l'aide la plus décisive est celle apportée aux « nationaux » par l'Allemagne et l'Italie. En effet, le 30 juillet, 9 trimoteurs italiens atterrissent au Maroc espagnols et les avions allemands permettent de transférer les troupes marocaines en Espagne. Ainsi, l'avancée vers Madrid peut commencer. Mais plutôt que de poursuivre la marche sur la capitale, Franco décide de jouer un rôle de libérateur en délivrant Tolède. Cette stratégie sauve Madrid et la République dans son ensemble. D'autant plus que l'aide soviétique a le temps de se préparer et les Brigades internationales de s'installer dans les faubourgs madrilènes. Toutefois, dès le mois

---

<sup>5</sup> *Les Evènements survenus en France*, Paris, Imprimerie nationale, 1951, vol. III, p.215. Cité in : G. Hermet, *La guerre d'Espagne*, Seuil, Paris, 1989, p.107

de septembre, les « nationaux » unissent leurs deux zones. Les « républicains » ne jouissent plus de l'avantage de l'unification territoriale.

La guerre d'Espagne « est une guerre civile internationale »<sup>6</sup>. Elle est souvent définie comme une opposition entre la droite et la gauche. Mais, c'est une simplification trompeuse. En effet, il y a d'autres axes dans ce conflit : opposition entre centralisme d'Etat et autonomie régionale et entre autoritarisme et libertés individuelles. Le camp des « nationaux » est beaucoup plus cohérent que celui de la République. Cette dernière est divisée entre les centralistes partisans de l'autorité – dont les communistes font partie – et les régionalistes et les libertaires.

La population espagnole souffre considérablement de cette guerre. Qu'ils soutiennent l'un ou l'autre camp, les Espagnols subissent ce conflit. Le soutien de l'Italie et de l'Allemagne aux insurgés a d'importantes conséquences sur le déroulement de la guerre. La population civile est visée par les bombardements. Nombreux sont ceux qui fuient les horreurs d'une guerre civile qui déchire le pays. Dès le début du conflit, certains ont essayé de fuir l'avancée des troupes « nationales » en partant vers d'autres provinces espagnoles<sup>7</sup>. Le 12 décembre 1936, 430 000 personnes ont déjà été évacuées de Madrid. Des réfugiés sont abrités dans les ambassades à Madrid. Dans un premier temps, les autorités républicaines espagnoles ont voulu préserver la cohésion familiale, pour protéger les enfants, on les envoie chez des membres de leur famille résidant hors de la zone de combat<sup>8</sup>. Mais, peu à peu, cette guerre s'étend à l'ensemble du territoire. Les femmes et les enfants cherchent à se mettre à l'abri et fuient vers la France. De plus, lorsque la guerre s'installe dans la durée, certains Espagnols pressentent l'installation d'un régime autoritaire si les « nationaux » viennent à gagner. Pour ceux qui sont politisés et qui soutiennent activement la République, la victoire des insurgés serait certainement synonyme de représailles et de répression. En effet, cette guerre ne semble pas laisser d'espoirs aux vaincus. Les spécialistes de la guerre d'Espagne ont montré que ce conflit a provoqué la mort de 800 000 personnes. 200 000 d'entre elles sont décédées entre 1939 et 1943<sup>9</sup>. Ainsi, entre juillet 1936 et avril 1939, la guerre d'Espagne a provoqué cinq

---

<sup>6</sup> A. Beevor, *La guerre d'Espagne...*, *op.cit.*, p.21

<sup>7</sup> Société des Nations. Journal officiel. 96<sup>e</sup> Session du Conseil. 3<sup>e</sup> séance. janvier 1937. 3860 : Résolution du Conseil du 12 décembre 1936 : Examen du rapport de la mission sanitaire envoyée à la demande du gouvernement espagnol et questions humanitaires connexes. Représentant de la mission : Dr. Lasnet. p. 94.

<sup>8</sup> Société des Nations. Journal officiel. 97<sup>e</sup> Session du Conseil. mai-juin 1937. Annexe 1659 : La vie normale de l'enfant dans la famille. Chapitre 2 Rapports annuels des gouvernements sur les mesures adoptées en matière de protection de l'enfance

<sup>9</sup> G. Hermet, *La guerre d'Espagne...*, *op.cit.*, p.276. Il se fonde sur les études de Hugh Thomas et Gabriel Jackson pour donner ses estimations.



vagues distinctes d'émigration. Chacune d'elles est liée à une campagne militaire précise durant laquelle les « nationaux » étendent leur domination sur d'anciens territoires républicains. A chaque nouvelle conquête, nombre de « républicains » se sentent obligés de fuir vers la France pour se mettre à l'abri. Les trois premières phases correspondent à : la fin de la bataille d'Irun d'août à septembre 1936, la campagne du Nord d'avril à octobre 1937 et l'occupation du Haut-Aragon d'avril à juin 1938. La chute de la Catalogne, en janvier 1939, provoque le plus massif des exodes républicains. Le dernier correspond à la reddition de Madrid au mois de mars. Les deux exodes les plus importants sont ceux de 1937 et de janvier 1939. Ce sont eux qui génèrent l'arrivée de réfugiés dans le département de l'Isère. Face à l'afflux massif de « républicains » espagnols, les autorités françaises sont dans l'obligation d'étendre les capacités d'accueil du pays. Pour mener à bien cette étude, j'ai choisi de considérer comme réfugiés toutes les personnes qui fuient l'Espagne pour se mettre à l'abri en France, et ce quelque soit les causes de cette migration. Ainsi, je considère comme réfugié espagnol toute personne de nationalité espagnole, qui n'en a pas acquise une autre, et qui ne jouit pas, en fait ou en droit, de la protection du Gouvernement espagnol actuel.

Pendant longtemps, aucune étude n'a été faite par les historiens concernant l'exil espagnol. Aujourd'hui, la question des réfugiés espagnols est intégrée à différents types d'études. En effet, on la retrouve dans des ouvrages portant sur l'immigration en France, sur la France dans les années 1930, sur le Front populaire ou encore sur la guerre d'Espagne. Les travaux d'historiens portant uniquement sur l'exil des « républicains » espagnols sont assez rares et récents.

Les historiens de l'immigration veulent montrer la rupture marquée de la fin des années 1930 en ce qui concerne la politique française à l'égard des étrangers. Patrick Weil<sup>10</sup> – spécialiste de l'histoire de l'immigration – souligne le tournant de l'année 1938 dans la politique française. L'accueil des réfugiés espagnols marque un changement considérable. On ne veut plus ouvrir la frontière à tous les étrangers. Le Gouvernement rompt avec la tradition républicaine d'asile. Il refuse d'entretenir des dizaines de milliers d'étrangers. Ralph Schor –

---

<sup>10</sup> P. Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Folio histoire, Paris, 2005 (3<sup>e</sup> éd.)

spécialiste de l'immigration et de l'opinion – a consacré à un de ses ouvrages<sup>11</sup> un chapitre intitulé « Les années trente : le temps des crises ». Dans une sous-partie, il étudie la présence des réfugiés espagnols. Il présente, principalement l'accueil des « républicains » espagnols en 1939 et les réactions de la population. En 1985, il a publié *L'opinion française et les étrangers. 1919-1939*. Une nouvelle fois, un chapitre est consacré aux réfugiés espagnols. Il se concentre essentiellement sur l'exode de 1939. Il fait un bref rappel sur le début de la guerre civile et les premières vagues de réfugiés en France.

L'historiographie du Front populaire français laisse peu de place aux réfugiés espagnols. En effet, les historiens s'intéressent davantage à la politique de non-intervention qu'à l'accueil des « républicains » espagnols en France. Ils essaient de montrer la situation complexe du Gouvernement français et plus particulièrement de Léon Blum. Jacques Kergoat leur consacre quelques lignes<sup>12</sup>. Il mentionne les conditions difficiles de l'hébergement des réfugiés espagnols en France et exprime le paradoxe d'accueillir ainsi les « pionniers de la lutte contre le fascisme ».

Les historiens de la guerre d'Espagne ont également étudié l'accueil des réfugiés espagnols en France. Lors du colloque de Perpignan, des 28, 29 et 30 septembre 1989<sup>13</sup>, une des cinq parties est consacrée aux « réfugiés espagnols en France ». Dès l'introduction, Bartolomé Bennassar s'intéresse à la « portée mondiale de la guerre ». Emmanuelle Salgas traite de la question de l'opinion publique et des représentations des réfugiés dans les Pyrénées-Orientales. Elle explique comment les réfugiés sont représentés dans la presse, par exemple, mais aussi comment la population locale perçoit les camps de réfugiés espagnols. Rémy Cazals parle, lui, de l'accueil des républicains à Mazamet. Dans cette petite ville du Tarn, environ 3 000 réfugiés étaient hébergés. Il montre la mise en place de camps d'internement et les manifestations de solidarité à titre individuel. Un troisième intervenant aborde la question du travail des réfugiés en prenant l'exemple du Bassin houiller de Decazeville. Ainsi, les différentes dimensions de l'accueil des réfugiés espagnols sont abordées dans ce colloque. Ils ont concentré leur étude sur le Sud de la France. Guy Hermet mentionne l'exil espagnol en France en 1939 pour montrer la chute de la Catalogne et de la République espagnole dans son ensemble. Il insiste particulièrement sur les événements qui provoquent cet exode massif. Il

---

<sup>11</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX<sup>e</sup> à nos jours*, Armand Colin, Paris, 1996

<sup>12</sup> J. Kergoat, *La France du Front populaire*, La Découverte, Paris, 2006 (2<sup>e</sup> éd.)

<sup>13</sup> *Les Français et la guerre d'Espagne*. Actes du colloque de Perpignan des 28, 29 et 30 septembre 1989, Université de Perpignan, Perpignan, 1990

décrit les opérations militaires qui conduisent à la prise de Barcelone par les « nationaux », au mois de janvier, puis à la fin de la guerre civile le 1<sup>er</sup> avril 1939. Il ne s'intéresse pas aux réfugiés pour eux mais pour accentuer la défaite républicaine. Emile Temime<sup>14</sup> étudie, lui aussi, l'exil des réfugiés espagnols. Il s'intéresse à ceux qui ont subi la victoire franquiste : les exclus, les prisonniers politiques, ceux qui sont entrés dans la presse clandestine et ceux qui ont fui. Ces derniers sont, d'après lui, les plus faciles à dénombrer et à suivre dans leur action. Il ne veut pas insister sur la défaite de la République. Il met en valeur les résistants au nouveau régime qui se met en place, ceux qui préfèrent fuir vers la France, malgré les conditions de vie difficile.

Geneviève Dreyfus-Armand est une spécialiste des réfugiés espagnols<sup>15</sup>. Son ouvrage est exclusivement destiné à expliquer l'exil des républicains espagnols en France. Son étude débute dès le déclenchement de la guerre civile en 1936 et se termine à la mort de Franco. Elle a choisi de faire une histoire chronologique autour des principales étapes qui l'ont ponctuée. Dans une partie, elle analyse comment est perçue la guerre d'Espagne en France, tant chez les Français que chez les immigrés espagnols. Elle décrit les événements qui ont conduit à l'exil des Républicains espagnols vers la France. Ensuite, elle étudie la manière dont les réfugiés ont été hébergés en insistant sur la politique d'accueil et l'organisation de camps. Dans son ouvrage, elle s'intéresse également à la place des réfugiés espagnols dans la Seconde Guerre mondiale et leurs réactions au lendemain de ce conflit ainsi que leur volonté de retourner en Espagne. Tout au long de cette étude, elle montre que les exilés espagnols ont toujours gardé l'espoir de retourner dans leur pays. L'évolution des flux de migration est accompagnée l'étude des activités politiques et culturelles qui l'accompagnent. Cet ouvrage vise à expliquer que l'intégration des réfugiés espagnols se fait progressivement, sur le long terme. L'étude de Geneviève Dreyfus-Armand est enrichie par des témoignages qui rendent vivant ce passé.

Un ouvrage collectif portant sur l'exil des républicains espagnols à Toulouse a été publié à la fin des années 1990<sup>16</sup>. Cette étude réunit une séquence de soixante années et différents domaines – politique, culturel, sociologique – sans oublier les Espagnols présents aujourd'hui

---

<sup>14</sup> E. Temime, *La guerre d'Espagne. Un événement traumatisme*, Complexe, Paris, 1996

<sup>15</sup> G. Deyfus-Armand, *L'exil des Républicains espagnols en France. De la guerre civile à la mort de Franco*, Autrement, Paris, 1995

<sup>16</sup> L. Domergue (dir), *L'exil républicain espagnol à Toulouse. 1939-1999*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 1999

en France, ceux qui ont vécu l'exil et leurs enfants. Tout comme Geneviève Dreyfus-Armand, ces historiens ont choisi de faire une étude chronologique ce qui paraît le plus approprié pour ce type de travail. Leur seule limite a été spatiale. Cette étude porte sur la ville de Toulouse et éventuellement la région Midi-Pyrénées. Ce choix car les réfugiés espagnols sont profondément ancrés dans la région toulousaine. Ainsi, eux-aussi souhaitent montrer le long processus d'intégration des Républicains espagnols à la Société française.

Des ouvrages collectifs ont été réalisés au sujet de l'exil des Républicains espagnols. L'un d'entre eux se consacre essentiellement aux enfants réfugiés<sup>17</sup>. Des spécialistes de l'histoire de l'Espagne, tels Anne Dulphy ou Aline Angoustures, ont contribué à l'élaboration de ce Colloque. Cet ouvrage présente l'hébergement des enfants réfugiés espagnols qui représentent une part importante des exilés espagnols. Le Gouvernement français a utilisé les structures des colonies de vacances pour accueillir dans les meilleures conditions possibles ces enfants. Une dimension intéressante analysée dans ce Colloque est la transmission familiale chez des enfants de réfugiés politiques. Aline Angoustures démontre que ces enfants sont souvent des descendants de réfugiés politiques. Ils sont fréquemment issus de famille de gauche. L'exil de ces enfants en France a été permis par leurs parents en accord avec les autorités des la République espagnole et la France.

Les études portant sur les réfugiés espagnols concernent essentiellement le sud-ouest de la France. Ici, le choix est fait de se concentrer sur le département de l'Isère, d'étudier l'hébergement des populations civiles et de s'éloigner des camps des plages du Roussillon. En plus des limites géographiques, des bornes chronologiques encadrent le sujet. Il s'agit de faire l'histoire des réfugiés espagnols tout au long de la guerre d'Espagne en étendant l'analyse jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Cette étude locale permet de mettre en relation l'accueil politico-institutionnel et celui de la Société. Ainsi, il est possible de distinguer qui organise l'accueil des réfugiés espagnols dans le département et plus généralement dans le pays. Il est également possible de mettre en évidence le comportement de la population locale vis-à-vis de la politique d'hébergement des Républicains espagnols. Dans quelle mesure cette politique dépend-elle des directives du Gouvernement français ? Quel est le rôle des autorités locales ?

---

<sup>17</sup> *Enfants de la guerre civile espagnole. Vécus et représentations de la génération née entre 1925 et 1940*, Actes du colloque de Paris des 11, 12 et 13 décembre 1997, L'Harmattan, Paris, 1999

L'analyse des réfugiés espagnols dans le département de l'Isère permet aussi de voir comment sont gérés les réfugiés une fois éloignés de la frontière. Le choix d'une étude locale permet de savoir qui sont les exilés. Sont-ils des miliciens ? Des civils ? Des femmes ou des enfants ? Un grand intérêt de cette étude locale est de pouvoir déceler les réseaux de solidarité. Il est important de trouver le point de départ des élans de solidarité. Il ne faut pas négliger l'importance de la presse locale dans ce processus d'aide aux réfugiés. Elle est un relai entre leur présence et la population du département. Une « publicité » en faveur des réfugiés apparaît-elle dans la presse ? Si oui, il semble opportun d'analyser les engagements politiques, s'il y en a, des journaux locaux intéressés par la présence des réfugiés. La guerre d'Espagne a provoqué des divisions politiques au sein du Gouvernement français, on peut se demander s'il en va de même dans la population.

Plus précis encore, une étude locale permet d'analyser s'il y a eu, ou non, des processus d'intégration qui ont été amorcés. Quels sont-ils ? Une analyse géographiquement et localement ciblée permet de faire l'histoire du quotidien des réfugiés. Il est possible d'étudier leurs conditions de vie, leurs réactions vis-à-vis de l'accueil qui leur est réservé.

Afin de mener à bien cette étude, le choix a été fait d'étudier les archives départementales de l'Isère. Pour savoir si mon sujet était réalisable, j'ai consulté les archives concernant les étrangers dans le département de l'Isère à la fin des années 1930. J'ai eu accès à des recensements de la population étrangère en 1936 et 1937 et à des décisions prises par l'autorité préfectorale concernant les requêtes d'immigrés. J'ai donc pu étudier la situation de l'immigration dans le département de l'Isère au moment où les réfugiés arrivent.

En étudiant le catalogue des archives de l'Isère, j'ai constaté que trois cartons étaient consacrés à l'hébergement des réfugiés espagnols en 1937 et 1939. Ceux-ci comportent essentiellement les correspondances du préfet du département de l'Isère. Ainsi, ceci met en évidence la politique nationale à l'égard des réfugiés. Les directives du ministre de l'Intérieur aux préfets des départements d'hébergement paraissent essentielles pour comprendre comment ils ont été accueillis sur le territoire français. Les correspondances avec le commissaire spécial à Grenoble permettent, elles, de mettre en évidence l'application des mesures et directives ministérielles à l'échelle locale. Dans ces cartons, des coupures de

presse sont présentes. En effet, des journaux locaux parlent de l'accueil des réfugiés dans le département de l'Isère. Ceux-ci sont essentiellement communistes.

Ainsi, mes recherches se sont portées vers *La voix du peuple* et *Le travailleur alpin*. Ce sont deux hebdomadaires dépendants de *L'Humanité*. Ceci a permis de contrebalancer les dires du préfet et parfois du ministre de l'Intérieur. Les communistes ont été fortement critiqués à l'égard de la politique d'accueil des réfugiés espagnols. Par conséquent, il faut garder une certaine distance vis-à-vis de cette presse engagée. Il semble, donc, essentiel d'analyser d'autres journaux. Ainsi, j'ai étudié des journaux d'extrême-droite tel *Le flambeau de l'Isère*. Rien n'est dit au sujet des réfugiés espagnols dans le département de l'Isère. En 1937, *La dépêche dauphinoise* ne s'intéresse que très peu à cette question. Très peu de mentions sont faites des réfugiés. Quelques lignes leurs sont consacrées, uniquement pour annoncer leur arrivée dans le département. En 1939, ceci est très différent, dès l'arrivée des réfugiés espagnols dans le département, ce quotidien en parle. L'étude de ce journal a permis de nuancer les propos des communistes, de les mettre en doute et parfois de les confirmer. Ce quotidien local est plus descriptif que critique.

Un autre choix a été fait, celui de consulter les archives de la Société des Nations à Genève. Ceci a permis de donner un autre regard sur la guerre d'Espagne et les réfugiés espagnols. Les rapports de conseils de 1936 à 1939 montrent peu de préoccupations vis-à-vis de l'exil des « républicains » espagnols. La France de la fin des années 1930 paraît davantage préoccupée par les réfugiés juifs et russes. Toutefois, la mission sanitaire envoyée en Espagne a permis de montrer les conditions de vie des Espagnols durant la guerre civile. De plus, dans ces archives, j'ai trouvé des appels à la solidarité de la part d'un Comité international. J'ai ainsi pu le mettre en lien avec les documents de la préfecture de l'Isère.

Pour mener à bien cette étude concernant les réfugiés espagnols dans le département de l'Isère, il semble indispensable d'étudier l'état de l'immigration en France dans les années 1930. Pour cela, il faut présenter la population étrangère présente dans le pays au début de cette décennie et montrer la politisation progressive de la question de l'immigration. Ensuite, il est important d'étudier les premières années du Front populaire et de sa politique à l'égard des communautés allogènes. L'année 1938 marque un tournant dans la politique de l'immigration, ainsi il paraît important de traiter ce sujet. Et enfin, il s'agit de présenter les

différentes de vagues de réfugiés qui sont venues en France avant l'arrivée des Républicains espagnols. Un dernier chapitre est consacré à l'immigration dans l'Isère. Ainsi, nous étudierons la présence des étrangers dans ce département puis les communautés italienne et espagnole.

La seconde partie est consacrée à l'hébergement des réfugiés espagnols dans le département de l'Isère. Tout d'abord, nous nous intéresserons à l'organisation de l'accueil dès l'arrivée des réfugiés sur le territoire français. Il faut analyser les aspects techniques de l'installation des exilés espagnols dans le département. Ensuite, il est indispensable d'étudier l'organisation des centres d'hébergement, la manière dont ils sont financés et ravitaillés et enfin les conditions de vie des réfugiés. Pour achever cette partie, il est nécessaire de faire un point sur la gestion des réfugiés au quotidien et lors de l'instauration de la politique de rapatriement ou de mise au travail.

Pour finir, nous verrons les dimensions qui touchent une population en exil. Les réfugiés espagnols ont inspiré des élans de solidarité lors de leur arrivée en France. Elle est présente dans la presse, au sein d'associations, de comité ou d'organisations humanitaires et parmi la population. Cette solidarité est étroitement liée à la politisation de la question de la présence des réfugiés en France. En opposition à cette solidarité, il semble indispensable d'étudier l'encadrement des réfugiés espagnols par les autorités locales. Nous analyserons alors les structures qui ont été mises en place et les limites que cela engendre quant à l'intégration des réfugiés.

**Première partie**

**Les étrangers en France  
dans les années 1930**



L'accueil des réfugiés espagnols s'inscrit dans la politique de l'immigration des années 1930. Il est donc nécessaire d'étudier la présence des étrangers, en France à cette période. Différents gouvernements se sont succédés au cours de cette décennie, pourtant on note une certaine continuité dans les politiques de l'immigration.

Au début des années 1930, la France vit sur une politique étrangère définie par Herriot et Briand au cours des années 1920. Elle est fondée sur deux choses : la conciliation internationale dans le cadre de la Société des Nations et l'entente franco-allemande. Un consensus existe sur la nécessité d'une politique réaliste mais les avis divergent sur les modalités de son application. En effet, les modérés et les radicaux sont favorables à une plus grande fermeté dans la défense des intérêts nationaux. Les Socialistes sont plutôt dans l'optique d'une plus grande générosité en vue d'une paix durable. D'ailleurs, les gouvernements de gauche qui se succèdent dans les années 1930 ne jugent pas utile de tenir compte de l'idéologie du régime allemand. Par conséquent, l'arrivée d'Hitler au pouvoir, 1933, ne modifie pas les conceptions françaises.

En France, de la fin du XIXe siècle aux années 1930, on assiste à une pénurie démographique et donc de main-d'œuvre. Afin de combler ces manques, on fait venir des travailleurs étrangers. Les autorités se tournent aisément vers les pays voisins et essayent d'attirer des travailleurs mais également des familles. Après 1919, le phénomène migratoire devient tellement considérable qu'au début des années 1930, la France est le pays qui compte la plus forte proportion d'étrangers. Mais, la crise des années 1930 pose des problèmes à ce pays qui avait largement ouvert ses frontières. En effet, le chômage se développe et les étrangers sont de moins en moins désirables. Ils sont soumis à des restrictions de plus en plus fortes.

Dans un cadre général, il s'agit donc d'étudier la politique de l'immigration en France dans les années 1930 tout en faisant des rappels de la décennie précédente. Il semble important de marquer l'évolution de cette politique. Ensuite, il faut faire un état de la présence étrangère dans le département de l'Isère en la mettant en lien avec la politique nationale.

## ***Chapitre 1 La politique de l'immigration en France***

Cette étude se fonde sur des travaux d'historiens et non sur des archives. Leur accès était plus difficile et ce n'est pas le point central de ce travail. Il semblait important de replacer l'arrivée des réfugiés dans un contexte et un cadre plus larges.

### ***La situation de l'immigration au début des années 1930***

« Les années 1920 furent caractérisées par une conjoncture de prospérité que les crises, limitées dans le temps, ralentirent seulement de manière éphémère. Aussi, les besoins de main-d'œuvre se révélèrent-ils importants »<sup>18</sup>. La Grande Guerre a provoqué des pertes humaines sans précédent et la France a de nouveaux besoins en main-d'œuvre pour se reconstruire. Les pouvoirs publics utilisent les structures mises en place pendant le conflit. Ceci « marque le point de départ de la politique d'immigration « choisie » »<sup>19</sup> qui perdure. Cette organisation nécessite la collaboration d'un grand nombre de ministères. Ainsi, une bureaucratie puissante se met en place. L'Etat gère les relations diplomatiques et l'élaboration des contrats. A partir de 1924, la Société générale d'immigration (S.G.I) « prend en charge l'organisation matérielle du recrutement [...] ; la sélection médicale et professionnelle ; le transport et la répartition des travailleurs en fonction de la demande des entreprises »<sup>20</sup>. De plus, la France collabore avec les pays d'origine qui ont besoin de l'immigration. Ils veulent garder un regard sur le déroulement des migrations tout en profitant des flux financiers. Ils exigent « une stricte égalité des salaires entre Français et étrangers »<sup>21</sup>.

La France connaît un déficit démographique d'environ 1,5 millions d'individus. Les Français sont peut-être moins nombreux mais ils sont mieux scolarisés et plus urbanisés qu'avant le déclenchement de la guerre<sup>22</sup>. Ainsi, ceci provoque un déplacement des Français vers le

---

<sup>18</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration ...*, op.cit., p. 77

<sup>19</sup> G. Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle)*, Fayard, Paris, 2007, p. 306

<sup>20</sup> P. Weil, *La France et ses étrangers...*, op.cit., p. 24

<sup>21</sup> *Ibidem*, p. 24

<sup>22</sup> O. Milza, *Les Français devant l'immigration*, Complexe, Paris, 1988, p. 27

tertiaire. Les secteurs primaires et secondaires nécessitent des travailleurs. L'immigration permet de combler ces besoins. Les étrangers ouvriers sont d'autant plus avantageux qu'ils sont jeunes et à dominante masculine. De 1920 à 1930, « une immigration massive déferle sur la France »<sup>23</sup>. Ceci permet un renouvellement démographique.

Il est alors nécessaire d'organiser l'immigration. Les hommes politiques français ont fait le choix de sélectionner les étrangers. Ils veulent « réduire au maximum la part de la main-d'œuvre coloniale et exotique »<sup>24</sup>. Les autorités françaises souhaitent recruter les étrangers utiles à l'économie dans des pays européens. Les immigrés sont soumis à un classement. On privilégie une main-d'œuvre européenne et non coloniale comme cela avait été le cas pendant la guerre. Les spécialistes préconisent l'emploi d'Italiens – essentiellement du Nord – de Belges, de Portugais, d'Espagnols mais également de Polonais et de Tchécoslovaques. Par des traités de travail, les Gouvernements étrangers s'engagent « à faciliter le recrutement de main-d'œuvre nécessaire à la France »<sup>25</sup>.

En 1931, environ 2 891 000 étrangers sont présents en France soit 7 % de la population totale (41 800 000 personnes). La population allogène a pratiquement doublé en 10 ans. Au début des années 1930, les pays limitrophes – Belgique, Suisse, Italie et Espagne – fournissent 55 % de la population étrangère. Cela est une conséquence de l'immigration choisie par la France. Plus de 800 000 Italiens sont présents en France, 508 000 Polonais et près de 352 000 Espagnols. La communauté italienne est celle qui a le plus progressé au cours de la décennie précédente, ses effectifs ont doublé. A cette époque, on note le rejet des « races antagonistes » (les ennemis) et les « races inférieures ». Pour le Docteur Bérillon, par exemple, les notions de race et de nation se confondent. Il pense qu'il faut « protéger la race contre les immixtions étrangères et s'opposer aux croisements avec les individus de race inférieure ou antagoniste »<sup>26</sup>. Les réfugiés sont souvent considérés comme des étrangers indésirables. L'administration française refuse de les désigner à partir de leur origine nationale. En ce qui concerne les réfugiés russes, il est difficile de désigner leur Etat d'origine. En effet, les frontières, en Europe orientale, n'ont cessé d'être modifiées. Ainsi, ce sont les critères de langue maternelle et de religion qui sont utilisés pour les définir. D'après Gérard Noiriel, une

---

<sup>23</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration...*, op.cit ; p. 57

<sup>24</sup> *Ibidem*, p. 50

<sup>25</sup> *Ibidem*, p. 52

<sup>26</sup> E. Bérillon, *Les caractères nationaux. Les facteurs biologiques et psychologiques*, Amédée Legrand, Paris, 1920, p. 7 et 62, Cité in : G. Noiriel, *Immigration...*, op.cit., p. 333

ambiguïté perdure concernant les Portugais. Ceux-ci sont de « race blanche », catholique et devraient, par conséquent, faire partie des désirables. Mais dans les années 1920, on les considère comme une « race exotique »<sup>27</sup>.

Les densités les plus importantes de population étrangère forment un arc le long des frontières septentrionales, orientales et méridionales<sup>28</sup>. Les zones industrielles et urbaines les plus proches des frontières sont celles qui attirent le plus les étrangers. Ainsi, six régions – Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d’Azur, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes – concentrent plus de 75 % des étrangers présents en France<sup>29</sup>. Cependant, la population étrangère se disperse de plus en plus à l’intérieur du territoire en fonction des besoins en main-d’œuvre. Les actifs étrangers représentent 7,4 % des actifs et comptent 43 % de salariés en 1931. C’est une main-d’œuvre essentiellement ouvrière et faiblement qualifiée.

En général, les étrangers prennent peu d’engagements politiques. Toutefois, les réfugiés politiques sont porteurs d’une idéologie qui est la cause de leur exil. C’est le cas, par exemple, des Espagnols libéraux et des Catalans, opposés à la dictature de Primo de Rivera entre 1923 et 1930. Les Italiens antifascistes, quant à eux, s’opposaient à la dictature de Mussolini. Certains ont cessé toutes leurs activités politiques, peut-être est-ce pour être discret ou pour ménager les autorités françaises. D’autres, cependant, continuent leur combat à partir de la France. Ils gardent, alors, les mêmes divisions politiques que dans leurs pays d’origine.

« Les années 1920 se terminent sur un constat paradoxal »<sup>30</sup>. En effet, les Français sont fiers d’appartenir à une terre d’asile et de liberté. Cependant, ils craignent de perdre « l’esprit national » ou que les étrangers continuent leur activité politique une fois installés en France. La population et les pouvoirs publics ont davantage de sympathie pour les étrangers proches de leur civilisation – catholicisme, latinité. Ainsi, les ultra-nationalistes peuvent aisément se développer. Ceux-ci émettent une certaine réserve à l’égard des immigrés européens et méprisent totalement les Africains et les Asiatiques.

---

<sup>27</sup> G. Noiriel, *Immigration, ...*, *op.cit.*, p. 340-341

<sup>28</sup> R. Schor, *Histoire de l’immigration...*, *op.cit.*, p.61

<sup>29</sup> Borne et H. Dubief, *La nouvelle histoire de la France contemporaine. La crise des années 1930 (t.3) : 1929-1938*, Seuil, Paris, 1976, p. 210

<sup>30</sup> O. Milza, *Les Français...*, *op.cit.*, p. 36

## ***La politisation de la question de l'immigration***

Dans les années 1920, l'importance du travail immigré était primordiale dans l'économie française. En 1924, est créée la Société Générale d'Immigration (SGI) qui organise les transferts de population à l'initiative des compagnies charbonnières, des maîtres de forge et des grands exploitants ruraux. Au début de la décennie suivante, l'immigration de masse est stoppée, les naturalisations se multiplient et la crise entraîne l'enracinement d'une partie des étrangers.

### **La montée de la xénophobie**

La crise économique qui commence avec le krach de Wall Street en 1929 touche la France plus tardivement. En 1930, l'industrie française est encore florissante. Ce n'est qu'en 1931 que « les premiers signes du retournement de conjoncture apparaissent »<sup>31</sup>. Ceci a une influence sur la politique de l'immigration et l'opinion publique vis-à-vis de la population étrangère. « L'ampleur et la durée de la « grande dépression » décuplèrent la violence des réactions »<sup>32</sup>.

On constate, par ailleurs, que la présence des étrangers pose problème dès la fin des années 1920. En 1927, le radical Edouard Herriot déclare que la présence de 3 millions d'étrangers en France pose « un redoutable problème de la solution duquel dépend pour notre pays, dans une large part, la mort ou la vie »<sup>33</sup>. Les étrangers étaient tolérés dans les années 1920 et sont, dans la décennie suivante, rejetés. La vague xénophobe devient plus forte en 1935. La France est, alors, touchée de plein fouet par le chômage : il y a 503 000 chômeurs soit 4,7 % de la population<sup>34</sup>. Ne sont comptabilisés ici que les chômeurs aidés par les caisses communales. Ainsi, le chiffre peut considérablement augmenter. Les effets de la crise provoquent une montée de la xénophobie en France. Ceci est général et non pas spécifique à une catégorie sociale, une profession, une région, un syndicat ou un parti. Les étrangers sont accusés d'être à l'origine du chômage existant en France. Un dirigeant de la CGT témoigne alors d'une

---

<sup>31</sup> G. Noiriél, *Immigration, ..., op.cit.*, Fayard, Paris, 2007, p. 361

<sup>32</sup> R. Schor, *L'opinion française et les étrangers. 1919-1939*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1985, p. 575

<sup>33</sup> Préface à Charles Lambert, *La France et les étrangers*, Delagrave, Paris, 1928, p.5, Cité in : G. Noiriél, *Immigration, ..., op.cit.*, p. 342

<sup>34</sup> O. Milza, *Les Français..., op.cit.*, p. 46

« vague xénophobe dans tous les milieux ou à peu près (...). Dans tous les endroits où les gens se rencontrent par hasard, train, autobus, métro, le sujet dominant des conversations est celui des étrangers (...) »<sup>35</sup>. Par conséquent, La SGI ne recrute que 7 800 travailleurs étrangers en 1934 contre 85 200 en 1930<sup>36</sup>.

Les Français ont envoyé des lettres et des pétitions aux journaux, aux hommes politiques, aux commissaires de police. Ces correspondances montrent l'indignation des chômeurs, dénoncent des immigrés ou des employeurs de travailleurs étrangers et demandent des sanctions. Par conséquent, la presse joue un rôle très important dans la politisation de la question de l'immigration. *L'ami du Peuple* a été lancé en 1928 par François Coty – patron d'extrême-droite – et connaît un succès immédiat. En 1930, ce journal atteint un tirage d'un million d'exemplaires<sup>37</sup>. Coty adresse une lettre ouverte, le 5 novembre 1931, à tous les députés, pour exiger une loi fixant des quotas d'immigrants dans chaque profession. Une semaine plus tard, cinq projets de lois sont déposés à la Chambre des Députés. Ceci marque la dépendance des politiques à l'égard de la presse. Un groupe de parlementaires de toutes les tendances, à l'exception du Parti Communiste Français (PCF), crée un « groupe de défense des chômeurs ». La frontière entre gauche et droite disparaît quand il s'agit d'aborder la question des étrangers en France et leurs liens avec le chômage. Herriot et Mendès France – radicaux – Salengro et Monnet – socialistes – et Guernut – un des dirigeants de la Ligue des droits de l'homme – demandent « la réduction de la main-d'œuvre étrangère »<sup>38</sup>. La CGT, elle aussi, veut défendre les intérêts des travailleurs français. L'extrême-droite est alors satisfaite de voir l'idéologie socialiste voler en éclats.

Les victimes de la crise se réunissent en fédérations ou en communautés de défense afin de donner plus de poids à leurs revendications. Les organisations d'extrême droite augmentent leur influence. De plus, les ouvriers, politisés ou non, manifestent en scandant des slogans empruntés aux extrémistes tels « Le travail aux Français d'abord » et « La France aux Français ».

Les défenseurs de la main-d'œuvre française voulaient assujettir les étrangers à un impôt spécifique pour compenser les frais que leur présence imposait et les encourager à partir.

---

<sup>35</sup> E. Caporali, *Le Peuple* du 27 novembre 1934, Cité in O. Milza, *Les Français devant l'immigration...*, *op.cit.*, p. 46

<sup>36</sup> G. Noiriel, *Immigration, ...*, *op.cit.*, p. 361

<sup>37</sup> *Ibidem*, p. 369

<sup>38</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration, ...*, *op.cit.*, p. 121

D'autres préconisaient de taxer les employeurs qui favorisaient l'emploi d'étrangers. Les nationalistes souhaitent que l'allocation chômage soit réservée aux Français. Mais, la chose qui paraîtrait la plus efficace serait une diminution du nombre d'étrangers. Nombreux sont ceux qui demandent une fermeture de la frontière. Les plus réfractaires à la présence étrangère demandent des refoulements massifs et autoritaires. Certains veulent expulser tous les travailleurs étrangers d'autres se contenteraient de l'équivalent des chômeurs français. Les plus modérés désirent rapatrier uniquement les volontaires et les clandestins.

Dans les années 1930, les personnes qui osent défendre les immigrés sont rares. Le patronat rappelle, cependant, les services rendus par ces communautés. Paul Reynaud, un modéré, ne comprend pas qu'un pays dépeuplé comme la France souhaite expulser des familles étrangères en voie d'intégration. La vague de nationalisme semble avoir étouffé les défenseurs de la main-d'œuvre immigrée<sup>39</sup>. Les entreprises encouragent le Gouvernement à agir avec modération.

Jusqu'à la formation du Front populaire, les communistes sont les seuls « défenseurs sincères de la main-d'œuvre étrangère »<sup>40</sup>. Pour eux, les réformistes sont alliés au patronat et leur seul souci est de surexciter la passion de la xénophobie française. Cependant les patrons sont persuadés de l'utilité des immigrés. Ils ne peuvent exprimer leur opinion trop ouvertement sous peine d'heurter la population française. La CGT, même si elle est consciente de la poussée de la xénophobie dans ses rangs, a des difficultés à contredire les propositions des communistes. En effet, elle préfère se concentrer sur des problèmes particuliers. Elle riposte lors d'attaques personnelles et condamne des initiatives révolutionnaires. Les partis politiques ont très peu essayé de calmer les passions. Même les Français qui ne prennent pas part au climat d'hostilité pensent que leurs compatriotes doivent avoir la priorité sur le marché du travail.

---

<sup>39</sup> C. Withol de Wenden, *Les immigrés et la politique*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1988, p.58

<sup>40</sup> R. Schor, *L'opinion française...*, *op.cit.*, p. 573

## La multiplication des mesures

Tout au long des années 1930, l'Etat multiplie les mesures restrictives. Il veut d'une certaine manière rassurer l'opinion publique. Il veut adopter « des remèdes draconiens »<sup>41</sup>. La multiplication des mesures est une conséquence de la recrudescence des campagnes xénophobes, qui dénoncent surtout le danger politique et social des étrangers. Même si les courants d'opinion exercent une pression sur les gouvernants ce ne sont pas eux qui gouvernent. Ainsi, les dirigeants ont toujours gardé une distance vis-à-vis des extrêmes. L'Etat veut bien limiter l'immigration et contrôler la main-d'œuvre étrangère mais il ne veut pas s'en séparer totalement. En effet, les immigrés travaillent dans des secteurs où les Français ne travaillent pas. Par exemple, les entrées ne se sont jamais interrompues dans l'agriculture. A partir de 1931, le Gouvernement français a encouragé les départs mais il n'a jamais alloué les crédits suffisants pour les frais de voyage. Par conséquent, le nombre de départs est limité.

Malgré la crise économique, l'immigration se poursuit dans les années 1930. Le Parlement, poussé par l'opinion publique, décide de mesures restrictives. La loi du 10 août 1932 sur le contingentement de la main-d'œuvre étrangère est votée à l'initiative des députés. Elle permet au Gouvernement de déterminer le nombre maximal de travailleurs étrangers dans les entreprises privées, industrielles ou commerciales. Cette loi a été précédée de débats à la Chambre des Députés, le 13 février 1931. Ceux-ci portaient sur « l'apparent trop-plein de main-d'œuvre, imputable à l'excès de main-d'œuvre étrangère »<sup>42</sup>. Cette loi dite de « protection de la main-d'œuvre nationale » apparaît alors comme une véritable « loi de crise ». L'agriculture n'est pas concernée par le contingentement par quotas des étrangers. Cette loi connaît des lenteurs dans son application et est diversement accueillie. L'extrême-droite la trouve insuffisante tandis que le parti communiste la qualifie de « loi de mouchardage et de contrôle policier strict »<sup>43</sup>. Les patrons se déclarent hostiles à la politique de contingentement des étrangers. Ils avaient été discrets depuis le début de la crise. Le rédacteur du rapport d'activité de l'Union des industries métallurgiques et minières déclare en

---

<sup>41</sup> C. Withol de Wenden, *Les immigrés...*, *op.cit.*, p.56

<sup>42</sup> *Ibidem*, p. 57

<sup>43</sup> Cité in C. Withol de Wenden, *Les immigrés...*, *op.cit.*, p.57



1934 : « Nous voudrions que l'opinion soit convaincue par les faits que, dans nos industries, les ouvriers étrangers n'occupent pas la place des ouvriers français »<sup>44</sup>.

En 1933, l'exercice de la médecine est réservé aux Français ou aux ressortissants de pays sous le protectorat français à condition que leur doctorat ait été obtenu en France. La loi de juin 1934 interdit l'exercice des professions publiques instituées par l'Etat et l'inscription au barreau aux Français naturalisés. Ceci est encouragé par les avocats qui redoutent l'arrivée des réfugiés allemands.

De 1934 à 1936, le Gouvernement durcit sa politique sous l'influence de l'opinion publique et « accélère le rythme de publication des décrets »<sup>45</sup>. Le Cabinet Flandin prend des mesures « d'assainissement du marché du travail ». Des rapatriements massifs sont organisés. D'après Jean-Charles Bonnet, « le principe du renouvellement fréquent de la carte de travailleur entraînait un climat d'inquiétude chez les immigrés et favorisait leur retour au pays ». A partir de 1934, le Gouvernement prend la décision de ne plus accorder de carte de travail à de nouveaux migrants. Ceci est, sans le dire réellement, un arrêt de l'immigration de salariés. Une nouvelle fois, seuls les communistes et les patrons s'opposent à cette mesure. Ceci avait été réclamé dès le début de la crise par les autres familles politiques. En août 1935, les artisans sont alignés sur le régime de la loi de 1932. Cette fermeté se maintient jusqu'au mois de juin 1936. Mais malgré les moyens dont il dispose, le Gouvernement ne parvient qu'à une réduction limitée de l'effectif des étrangers. Une des forces essentielles des pouvoirs publics est le soutien de l'opinion française.

---

<sup>44</sup> *L'Usine*, 22 février 1934, Cité in : R. Schor, *L'opinion française...*, *op.cit.*, p. 581

<sup>45</sup> P. Weil, *La France...*, *op.cit.*, p. 28

## ***Chapitre 2 Le Front populaire : « un espoir brisé » ?***

### ***Les premières années***

Léon Blum est le premier président du Conseil du Front populaire. Il est né en 1872 dans une famille de la bourgeoisie aisée de confession israélite. Il a collaboré à *La Revue blanche* à la fin du XIXe siècle. C'est une revue de l'avant-garde littéraire et anarchisante. Il ne joue aucun rôle politique avant 1914. C'est alors qu'il devient directeur du Cabinet du ministre SFIO, Marcel Sembat. En 1919, suite au Congrès de Tours, il devient le chef de la SFIO après s'être opposé à l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale. Comme chef du parti, il a toujours « refusé aussi bien l'aventure révolutionnaire que la « participation » aux gouvernements bourgeois et l'abandon des principes »<sup>46</sup>. D'après lui, la conquête du pouvoir ne pourrait se faire que par une victoire aux élections à la majorité absolue. L'exercice du pouvoir peut se faire grâce à une coalition de gauche dans laquelle la SFIO serait le parti majoritaire. C'est le cas lors des élections de 1936. En effet, « les élections de 1936 ont montré qu'une alliance entre les forces défendant un programme à la fois social et humanitaire pouvait permettre à la gauche d'être victorieuse »<sup>47</sup>

Le premier cabinet de Léon Blum est composé de socialistes et de radicaux. Daladier est son second. Il est vice-président du Conseil et ministre de la Défense Nationale. Salengro est, alors, le ministre de l'Intérieur. Après son suicide, en novembre 1936, Marx Dormoy le remplace.

Le Front populaire est un élément important de l'histoire de l'immigration en France. Les étrangers sont très enthousiastes lors de l'élection de cette coalition de gauche. Gérard Noiriel insiste sur les aspects positifs du Gouvernement de Front populaire en ce qui concerne la politique de l'immigration. Les travailleurs étrangers ont bénéficié à la fois des Accords Matignon et d'un assouplissement de la politique de l'immigration. Tout comme les travailleurs français, ils obtiennent la semaine de 40 heures, des augmentations de salaire, des

---

<sup>46</sup> D. Borne et H. Dubief, *Nouvelle histoire de la France contemporaine...*, *op.cit.*, p. 184

<sup>47</sup> G. Noiriel, *Immigration...*, *op.cit.*, p. 423

conventions collectives et les deux semaines de congés payés. Un grand nombre d'immigrés ont ressenti les événements de juin 1936 comme une libération. Les organisations de gauche ont attiré de nombreux travailleurs immigrés. La CGT passe de 50 000 cotisants étrangers au début de 1936 à 400 000 en 1937. Les Italiens représentent la moitié des effectifs et les Polonais le quart. Le PCF a, quant à lui, créé la MOI (Main-d'œuvre Immigrée). Selon Ralph Schor, les étrangers sont sortis de « leur habituelle réserve »<sup>48</sup>. Ils ont été beaucoup plus nombreux que d'ordinaire à participer aux manifestations et aux grèves. Ils ont certainement été encouragés par l'espoir d'obtenir la satisfaction de leurs revendications et par l'absence de répression policière ou patronale. L'extrême-droite a relevé l'attitude nouvelle des immigrés, souvent en exagérant. Parallèlement, les réfugiés et les immigrés sont concernés par la « dimension humanitaire » du programme défendu par les partis de gauche<sup>49</sup>. Ils se font un devoir de défendre les exilés allemands et italiens qui fuient le nazisme et le fascisme. Le Front populaire semble plus compréhensif avec les réfugiés allemands. En effet, les mesures de refoulement qui s'étaient multipliées sous le Gouvernement précédent sont suspendues en août 1936 par le ministre de l'Intérieur. De plus, les immigrants étrangers ayant perdu leur emploi sont, désormais, traités avec plus de clémence.

Gérard Noiriel met peu en évidence la déception de la communauté immigrée. Jacques Kergoat insiste davantage sur les espoirs déçus des étrangers. Il ne nie pas les aspects positifs du Front populaire. Salengro a bien accordé un sursis à 6 000 étrangers en voie d'expulsion. Cependant, ce ministre de l'Intérieur a également interdit, le 4 août 1936, toute nouvelle entrée de réfugiés allemands sur le territoire français. Ralph Schor énumère les mesures favorables aux étrangers prises par le Gouvernement en 1936. Le décret-loi du 14 octobre 1936 a accordé plus de libertés aux étrangers souhaitant changer de domicile. Les rapatriements autoritaires ont été suspendus et les frontières sont, de nouveau, ouvertes aux familles qui rejoignent l'un des leurs en France. « Le Front populaire [...] s'attacha à humaniser les relations entre les pouvoirs publics et les étrangers »<sup>50</sup>. Mais, ces mesures paraissent insuffisantes pour bâtir une politique de l'immigration.

La question de l'immigration n'est pas centrale dans la politique du Front populaire. Il faut attendre 1938 pour qu'un ministère ou un secrétariat d'Etat soit consacré à la politique de

---

<sup>48</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration...*, *op.cit.*, p. 151

<sup>49</sup> *Ibidem*, p. 424

<sup>50</sup> *Ibidem*, p. 153

l'immigration. En effet, aucune disposition spécifique n'est prise concernant la population étrangère. Malgré la politisation de l'immigration tout au long des années 1930, le Front populaire ne se préoccupe que très peu du sort des étrangers présents en France. Il y a une grande désillusion au sein des communautés étrangères. Ils se rendent compte que le Front populaire ne change rien à leur situation. Certains ont affiché leur déception. C'est le cas, par exemple, de l'Italien Ernesto Caporali. Il pense que les immigrés sont « traités en parents pauvres et que, pour eux, l'union de la gauche avait représenté « la plus amère des désillusions » »<sup>51</sup>.

Certes, il a assoupli l'application des lois mais le système législatif reste inchangé. En réalité, le programme du Front populaire ne faisait pas d'allusions à la situation des étrangers. Les communistes ne mettaient pas, non plus, la question de la défense de la population immigrée au premier plan de leurs préoccupations. Le Gouvernement Blum cherche peu à surveiller l'application des quelques mesures prises. La politique de rigueur menée par la droite les années précédentes a même été poursuivie. Plus encore, une nouvelle taxe est perçue sur les patrons qui emploient des étrangers. Au niveau politique, ce Gouvernement a été très sévère. En effet, les étrangers qui se sont intéressés de trop près aux débats français ont été expulsés.

L'extrême-droite attaque ouvertement le Front populaire. Elle vise essentiellement Léon Blum. Il est Juif et socialiste. Il ne peut donc pas prétendre à la « qualité de Français » et ne peut pas comprendre le pays qu'il administre. Les extrémistes assurent que Blum a stimulé l'immigration en octroyant massivement la nationalité française.

## ***Le tournant de 1938***

### **Le premier secrétariat d'Etat à l'immigration**

Une critique importante adressée au Front populaire est de ne pas avoir mis en place une structure destinée au développement d'une politique d'immigration. Les partisans du statut des immigrés – partis de gauche, CGT, de nombreuses associations humanitaires, la Jeune République – souhaitent que les étrangers soient sur le même plan que les Français en matière

---

<sup>51</sup> *Ibidem*, p. 154

de droits sociaux et d'exercice des libertés. Ils veulent que soit créée une structure unique chargée de gérer les questions relatives à l'immigration<sup>52</sup>.

Elle naît, en janvier 1938, à la fin du Front populaire dans le quatrième Gouvernement Chautemps. C'est un sous-secrétariat d'Etat chargé des services de l'immigration et des étrangers. Philippe Serre, avocat, chrétien et membre de la Jeune République, est placé à sa tête.

Un des membres importants de cet organisme est Georges Mauco. Il a publié une thèse pionnière en 1932 intitulée *Les étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique*. Il est le premier « expert » des problèmes de l'immigration<sup>53</sup>. En 1937, dans une conférence donnée à la Société des Nations, il avait exposé une orientation de la politique de l'immigration<sup>54</sup>. Il pense qu'il est indispensable, pour la France, d'accueillir des familles jeunes qui pourraient fournir sur le long terme la population indispensable. Mais, il considère que tous les étrangers ne sont pas « assimilables ». Pour lui, il y a une hiérarchie des ethnies. Il pense que la langue a une importance dans la capacité d'intégration d'un étranger en France. En effet, selon l'importance de ses analogies avec le français, l'adaptation est plus simple. D'après lui,

« parmi la diversité des races étrangères en France, il est des éléments [...] (asiatiques, africains, levantins même) dont l'assimilation n'est pas possible et, au surplus, très souvent physiquement et moralement indésirable. L'échec de nombreux mariages mixtes en est une vérification. Ces immigrés portent en eux, dans leurs coutumes, dans leur tournure d'esprit, des goûts, des passions et le poids d'habitudes séculaires qui contredisent l'orientation profonde de notre civilisation »<sup>55</sup>

Georges Mauco prône également une sélection professionnelle et sanitaire. Mauco croit, d'après les travaux de Pierre-André Taguieff, « en la supériorité attractive de l'ethnie française »<sup>56</sup>. Dans la conclusion de son texte de 1937, Mauco est optimiste et pense qu'il est possible d'assimiler la majorité des étrangers présents en France. Il influence Philippe Serre qui prend les mêmes orientations dans sa politique de l'immigration.

---

<sup>52</sup> *Ibidem*, p. 153

<sup>53</sup> P. Weil, *La France...*, *op.cit.*, p. 36

<sup>54</sup> *Conférence permanente des Hautes Etudes internationales*, Xe session, Paris, juin-juillet 1937, texte de la mission française, n°3, portant sur l'assimilation des étrangers en France, Cité in : P. Weil, *La France...*, *op.cit.*, p. 36

<sup>55</sup> Cité in : P. Weil, *La France...*, *op.cit.*, p. 38

<sup>56</sup> P-A Taguieff, *La Force du préjugé*, La Découverte, Paris, 1988, p. 323 et 324, Cité in : P. Weil, *op.cit.*, p. 39

Une sélection professionnelle, sanitaire et morale doit favoriser une immigration jugée utile. « Les étrangers considérés comme indispensables à l'économie française et assimilables recevraient des droits de plus en plus larges qui les conduiraient jusqu'à la naturalisation »<sup>57</sup>. Philippe Serre souhaite renforcer le pouvoir de l'Etat. Il veut donc confier à Mauco les charges de recrutement et d'introduction exercées jusqu'alors par la Société Générale d'Immigration. Il désire également instaurer un statut juridique précis pour les étrangers. Il différencie les immigrés temporaires et les résidents.

Mais, les ministères concernés jusque alors – Affaires étrangères, Intérieur, Travail – craignent de perdre leurs attributions traditionnelles et combattent le plan Serre. Il manque de temps. Deux mois après son entrée en fonction, le Gouvernement est renversé. Ses propositions constituent, tout de même, le premier plan global et cohérent essayant de définir une politique de l'immigration. Pour l'essentiel, ceci reste au stade de projet.

### **Le Gouvernement Daladier**

Le 10 avril 1938, le Gouvernement Daladier se met en place. Ceci met fin à « l'esprit du Front populaire »<sup>58</sup>. Il est le Président du parti radical et ministre de la Défense Nationale depuis juin 1936. Avec lui, la majorité change. Les conservateurs, comme Reynaud par exemple, orientent l'action politique vers la droite.

En 1938 et 1939, l'action du Gouvernement diffère selon les catégories d'étrangers. Mais, les autorités ne veulent pas rompre avec la tradition française du droit d'asile. Le décret-loi du 2 mai 1938 « assure pour la première fois une protection particulière au réfugié »<sup>59</sup>. Ainsi, l'interdiction d'entrer sur le territoire pour les travailleurs migrants décidée en 1924 ne les concerne pas. La plupart des décisions prises concernant les étrangers sont inspirées par Albert Sarraut, alors ministre de l'Intérieur. Dans une circulaire aux préfets il a annoncé sa volonté de mener « une action méthodique, énergique et prompte »<sup>60</sup> afin de démasquer les indésirables.

---

<sup>57</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration...*, *op.cit.*, p. 156

<sup>58</sup> *Idem*, *L'opinion française...*, *op.cit.*, p. 666

<sup>59</sup> P. Weil, *La France ...*, *op.cit.*, p. 42

<sup>60</sup> Circulaire du 4 avril 1938, Cité in : R. Schor, *L'opinion française...*, *op.cit.*, p. 667

Une série de mesures défavorables aux immigrés sont mises en place. Les décrets du 3 mai 1938 « flexibilisent » l'embauche des travailleurs immigrés dans l'agriculture et l'industrie, multiplient par six les peines d'emprisonnement – de 6 mois à 3 ans – pour les étrangers qui ne respectent pas les arrêtés d'expulsion, et tout citoyen français qui abrite un étranger « irrégulier » est passible d'un an de prison<sup>61</sup>. Le 17 juin 1938, un décret loi institue un livret sanitaire. En novembre 1938, les décrets-lois Reynaud renforcent le dispositif. Par décret du 12 novembre, il faut désormais un titre de séjour de plus d'un an pour se marier en France même entre immigrés. De plus, le mariage est soumis à autorisation administrative. La naturalisation n'est plus systématique et peut être retirée à ceux qui ne se plieront pas au respect de non ingérence dans les affaires nationales. Depuis 1927, la déchéance de nationalité pouvait s'appliquer aux naturalisés déloyaux avec la France. Dès 1938, elle peut s'appliquer à tout étranger condamné d'une peine d'un an de prison pour crimes ou délits. Le droit de vote est obtenu cinq ans après la naturalisation. L'étranger indésirable peut être enfermé dans des « centres spéciaux » où il fera l'objet d'une « surveillance permanente »<sup>62</sup> ; Enfin, le 12 avril 1939, après l'arrivée des réfugiés espagnols, il est décidé par un décret-loi que « les étrangers bénéficiaires du droit d'asile seront désormais soumis aux obligations imposées aux Français par les lois sur le recrutement et sur l'organisation de la nation en temps de guerre »<sup>63</sup>

Les réactions sont faibles. L'extrême gauche proteste. Mais du côté communiste, *L'Humanité* insiste juste sur l'inefficacité des mesures. Cette prudence du PCF peut s'expliquer par son tournant patriotique à l'approche d'un conflit international. La SFIO reste silencieuse sur les décrets de novembre. La partie la plus politisée de l'immigration, liée au PCF, n'est pas encore démoralisée. La priorité est la lutte antifasciste. Ce qui se passe en Espagne est plus déterminant que ce qui se passe en France.

Le contrôle politique et policier du séjour des étrangers en France est de plus en plus sévère. Un immigré doit avertir les autorités lorsqu'il change de domicile. Le ministre de l'Intérieur peut le contraindre de résider à tel ou tel endroit et peut même l'expulser sans autre raison que la volonté des pouvoirs publics.

---

<sup>61</sup> J. Kergoat, *La France du Front populaire...*, *op.cit.*, p. 329

<sup>62</sup> P. Weil, *La France...*, *op.cit.*, p. 45

<sup>63</sup> Cité in : P. Weil, *La France ...*, *op.cit.*, p. 46

## *Les premières vagues de réfugiés*

Tous les étrangers qui viennent en France ne sont pas des travailleurs. Les réfugiés politiques sont de plus en plus nombreux. Aucune tendance politique ne rejette réellement le principe du droit d'asile. Pour Edouard Herriot, c'est « un des éléments essentiels de la doctrine républicaine »<sup>64</sup>. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, les vagues de réfugiés se multiplient. Elles témoignent des bouleversements politiques en Europe. Des Russes, des Arméniens, des Italiens se réfugient en France. Malgré la xénophobie et la multiplication des rapatriements forcés, le droit d'asile est maintenu et renforcé.

« Depuis la Révolution, la France est regardée (et se perçoit) comme une terre d'asile »<sup>65</sup>. Dans le monde et plus particulièrement en Europe, les guerres et les révolutions ont fait de la question des réfugiés un problème de masse. En 1924 est créé le passeport Nansen. Il porte le nom du nouveau Haut commissaire aux réfugiés de la Société des Nations (SDN). Les Russes et les Arméniens sont les deux grands groupes « d'apatrides » qui bénéficient de cette protection juridique. Nombreux sont ceux qui viennent en France. Ils grossissent les rangs des travailleurs immigrés, essentiellement dans la vallée du Rhône et dans la région parisienne. Les Russes sont souvent très fortunés et contribuent ainsi à diversifier la population étrangère présente en France. Ces réfugiés sont partagés entre l'adaptation à leur pays d'accueil et l'espoir du retour vers leur terre natale.

Les réfugiés font souvent partie des étrangers considérés comme « indésirables ». Dans les années 1920, cette conviction se retrouve, essentiellement, dans les milieux administratifs. La bureaucratie française ne sait comment les comptabiliser. En effet, « on vit désormais dans un monde où tout individu doit être rattaché à un Etat »<sup>66</sup>. Il n'est pas possible de classer les réfugiés en fonction de leur nationalité car par définition, un réfugié est un individu qui ne peut se réclamer de la protection de son Etat d'origine. Lorsque les Arméniens commencent à se réfugier en France à partir de 1923, la police se met en alerte. On veut éviter un exode général. Par conséquent, on leur supprime le visa. Les autorités françaises veulent, officiellement éviter la diffusion de « maladies contagieuses colportées par des individus

---

<sup>64</sup> *Ibidem*, p. 29

<sup>65</sup> M-C. Blanc-Chélar, « Immigration, nation, société », *Les immigrés et la France. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, La Documentation française, n°8035

<sup>66</sup> G. Noiriel, *Immigration...*, *op.cit.*, p. 337



ignorant l'hygiène »<sup>67</sup>. De plus, la carte de travailleur ne leur est pas remise car on considère qu'ils sont inaptes aux travaux manuels.

Les mêmes réserves se retrouvent en ce qui concerne les réfugiés d'Europe de l'Est. En effet, l'ambassadeur français à Berlin avertit le ministre des Affaires étrangères que de nombreux Polonais et Tchécoslovaques écrivent aux consuls français en Allemagne pour leur demander l'autorisation de venir en France<sup>68</sup>. Il pense qu'il faut distinguer les Polonais « slaves » qui travaillent dans les mines et ceux issus d'une immigration antérieure et qui n'ont jamais su s'adapter au régime de la Prusse-Orientale. Les premiers ont l'avantage d'être « physiquement robustes, sains et travailleurs ». Par conséquent, leur travail permet de s'intégrer convenablement à la société française. Les autres recherchent, d'après lui, plus le commerce que les activités productives. Gérard Noiriél constate que, quelque soit le discours, la question des réfugiés est toujours abordée de manière négative. D'après lui, les différents auteurs de rapports ou de circulaires veulent montrer que l'assimilation « pose problème ».

Dans les années 1930, un grand nombre d'Allemands fuient leur pays face à la montée du péril nazi. Lors de l'arrivée d'Hitler au pouvoir en janvier 1933 de grandes vagues de départs commencent aussitôt et se continuent jusqu'en 1939. A la fin de l'année 1933 près de 30 000 personnes se sont déjà installées en France<sup>69</sup>. La majorité est de nationalité allemande. Mais, des Polonais, des Russes, des Roumains... se joignent à eux. Ils avaient, auparavant, choisi l'Allemagne comme terre d'asile. Dans la première année, ce sont essentiellement des hommes – ils représentent 90 % des exilés – âgés entre 25 et 40 ans. Les ouvriers sont peu nombreux parmi eux<sup>70</sup>. Comme tout exilé, ils ont d'abord pensé que leur exil serait de courte durée. Ils pensaient qu'Hitler serait rapidement chassé d'Allemagne. Dès que les Français ont connu, en 1933, les atrocités subies par les juifs et les opposants politiques en Allemagne, un élan de solidarité s'est développé. Des réactions se sont fait sentir dans les milieux du judaïsme français, dans la gauche non communiste et au sein des organisations humanitaires. Les réfugiés allemands ont besoin d'un soutien moral mais également matériel. Les exilés, le plus souvent juifs, sont accusés par les antisémites de vouloir entraîner la France dans un conflit de punition contre l'Allemagne.

---

<sup>67</sup> Circulaire du 30 juin 1925 Cité in : G. Noiriél, *Ibidem*, p. 338

<sup>68</sup> G. Noiriél, *Immigration...*, *op.cit.*, p. 339

<sup>69</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration...*, *op.cit.*, p. 134

<sup>70</sup> *Ibidem*, p. 134

Au départ, les autorités françaises décident d'ouvrir largement la frontière. Mais dès le mois de juillet 1933, l'entrée en France n'est autorisée qu'aux étrangers détenteurs d'un visa. « Des textes organisèrent la surveillance politique des réfugiés et de leur exclusion du marché du travail »<sup>71</sup>. Les autorisations de séjour sont soumises à l'engagement de ne pas exercer une activité salariée en France.

La présence de nombreux juifs en France, dans un moment où la xénophobie se développe fortement, sert les discours antisémites. Ils sont rapidement présentés comme la source de toutes les difficultés présentes en France. A l'extrême-droite de nombreux partis et ligues sont « solidement ancrés dans leur antisémitisme »<sup>72</sup>. La nationalité des juifs allemands est un prétexte qui permet d'utiliser l'argument de l'anti-germanisme très répandu en France. L'Action française soutient que ces réfugiés sont des patriotes allemands qui n'auront jamais de reconnaissance pour leur pays d'accueil, la France. Les extrémistes français pensent que les réfugiés juifs allemands exagèrent ce qu'il se passe dans leur pays. Robert Brasillach leur reproche « d'édifier en France un vaste mur des lamentations »<sup>73</sup>.

Les juifs ne sont pas les seuls à fuir le régime hitlérien. Aussi, les Sarrois qui avaient pris parti pour la France et les militants de gauche demandent, après le rattachement de la Sarre à l'Allemagne en 1935, l'asile à la Démocratie française. Leur hébergement est improvisé. On leur interdisait tout travail régulier tout comme aux juifs. Ils deviennent rapidement un « fardeau onéreux »<sup>74</sup> pour la France qui les incite à retourner dans leur pays. Suite à l'Anschluss, en mars 1938, un grand nombre d'Autrichiens fuient vers la France.

---

<sup>71</sup> *Ibidem*, p. 137

<sup>72</sup> *Ibidem*, p. 137

<sup>73</sup> R. Brasillach, *Notre avant-guerre*, Plon, Paris, 1968 (réédition), p. 118 à 121, Cité in : R. Schor, *Histoire de l'immigration...*, *op.cit.*, p. 140

<sup>74</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration...*, *op.cit.*, p. 140

### ***Chapitre 3 L'immigration dans le département de l'Isère***

Les constatations faites à l'échelle nationale se confirment au niveau local. Par conséquent, ce chapitre sera bref pour éviter des répétitions inutiles. Il s'agit essentiellement de faire le point sur l'immigration dans le département de l'Isère au moment où les réfugiés espagnols arrivent.

#### ***Les recensements de 1936 et 1937***

Le 23 décembre 1936, le ministre de l'Intérieur, Marx Dormoy, a demandé des recensements de la population étrangère aux préfets<sup>75</sup>. Il veut connaître le nombre d'étrangers par nationalité, depuis combien de temps ils sont sur le territoire et s'ils ont une activité politique. Il avait déjà envoyé une lettre le 4 décembre 1936 dans laquelle il disait « qu'en raison des circonstances actuelles, tant au point de vue extérieur qu'intérieur, il importe à [son] administration d'être parfaitement documentée sur les diverses catégories d'étrangers installées sur notre territoire, ainsi que sur leurs organisations »<sup>76</sup>. Ainsi, au 31 décembre 1936, 59 561 étrangers sont présents dans le département de l'Isère. Plus de 60 % d'entre eux sont des Italiens – 37 762. La communauté espagnole, avec 7149 personnes, est la deuxième plus importante du département. On note aussi, une communauté polonaise importante. Ainsi, les communautés importantes en France le sont aussi dans l'Isère.

En 1937, le ministre de l'Intérieur renouvelle ses demandes de recensement. En septembre, il y a 60 895 étrangers dans le département de l'Isère<sup>77</sup>. Parmi eux, 34 931 sont sans profession. En décembre 1937, le ministre de l'Intérieur demande le même recensement que l'année

---

<sup>75</sup> Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets du 23 décembre 1936. Archives de l'Isère. 58M32

<sup>76</sup> Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets « Les étrangers en France et leurs groupements » du 4 décembre 1936. Archives de l'Isère. 58M32

<sup>77</sup> Recensement suite au télégramme du ministre de l'Intérieur du 28 septembre 1937. Archives de l'Isère. 58M32

précédente<sup>78</sup>. Chaque commune fait un Etat des communautés étrangères qui y sont présentes, mentionne le nombre de femmes, d'hommes et d'enfants et leurs activités des salariés. Désormais, 7528 Espagnols résident dans le département de l'Isère. Conformément à l'évolution nationale, on constate que la communauté espagnole se développe plus rapidement que les autres à la fin des années 1930.

Dans un contexte européen où les tensions augmentent considérablement, le Gouvernement français veut être informé sur la population étrangère présente dans le pays. Le 4 mai 1937, le ministre de l'Intérieur demande le nombre de cartes de tourisme, de cartes de travailleurs et de cartes de non travailleurs délivrées et le nombre de refoulements prononcés de juillet 1936 à avril 1937<sup>79</sup>. Ceci coïncide avec le déclenchement de la guerre civile espagnole. Il craint certainement qu'un nombre important d'Espagnols se soient réfugiés en France sous couvert d'une carte de travail ou de tourisme. Le fait que cette demande soit effectuée en mai n'est certainement pas anodin. En effet, l'intervention italienne est de plus en plus forte en Espagne, les bombardements sur les populations civiles se multiplient et l'exil d'un grand nombre d'Espagnols a commencé. Depuis le mois de juillet 1936, une seule carte de tourisme a été délivrée et près de 15 000 cartes d'identité d'étrangers.

Comme partout en France, l'année 1931 peut être considérée comme un sommet de la présence étrangère. Plus de 71 000 étrangers sont alors présents dans le département. La suite des années 1930 est marquée par une diminution de l'immigration et de la population étrangère. Toutefois, on note un nouveau pic en 1933. Ceci correspond à l'arrivée au pouvoir d'Hitler en janvier 1933. Cette année là, près de 73 000 étrangers sont présents dans l'Isère. Du fait de la situation géographique du département de l'Isère et plus généralement de la région Rhône-Alpes, on peut penser que de nombreuses personnes sont venues s'installer dans le département. Nombre d'Italiens et d'Allemands ont fui leur pays, dans les années 1930, du fait de la montée en puissance des régimes fasciste et nazi.

---

<sup>78</sup> Demande de recensement aux maires et commissaires du département du 10 décembre 1937 suite à la demande du ministre de l'Intérieur, Archives de l'Isère. 58M33

<sup>79</sup> Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets du 4 mai 1937. Archives de l'Isère. 58M32

## *Les Italiens dans le département de l'Isère*

A travers les demandes de rapprochement familial, on peut mettre en évidence certains points de la politique de l'immigration et étudier certains aspects de l'immigration italienne. Les demandes d'entrée sur le territoire en 1936 ont été répertoriées. Elles concernent des hommes qui souhaitent être rejoints par leur femme ou un membre de leur famille. Différentes conditions sont posées pour que cet accès au territoire soit autorisé.

Tout d'abord celui qui fait la demande de regroupement familial doit travailler en France. S'il est au chômage, sa requête est rejetée<sup>80</sup>. Cet emploi doit lui permettre de subvenir à ses besoins et à ceux des personnes qui désirent le rejoindre. L'avis des autorités françaises peut être défavorable même si le demandeur occupe un emploi. Le secteur dans lequel il travaille ne doit pas être en difficulté ou encombré. Ces hommes demandent souvent l'autorisation de faire venir leur épouse ou leur mère. Celles-ci n'obtiennent pas un permis de travail en France. Par conséquent, les demandeurs doivent préciser qu'ils ne font pas venir leur épouse pour la faire travailler. La venue d'un membre de la famille, autre que l'épouse, est motivée par le demandeur. Il indique que son épouse a besoin d'aide à domicile pour la durée de sa grossesse. Très souvent, ces demandes ne visent pas un séjour sur le long terme mais une durée limitée à quelques mois pour des vacances ou de l'aide comme précédemment mentionné.

Le mariage est une condition pour que la demande de rapprochement familial soit acceptée. Les requêtes d'un Italien en sont la preuve. En effet, il a demandé à trois reprises que sa compagne le rejoigne. Ce n'est que la troisième fois qu'il obtient un avis favorable. Il est mentionné dans la lettre que le mariage est l'origine de cette réponse positive. Nombreux sont les Italiens qui demandent l'autorisation de se rendre en Italie pour deux mois. Ce séjour leur permet de se marier. En effet, l'Italie ne remet pas de passeport aux femmes si elles ne sont pas mariées.

Les procédures de rapprochement familial sont relativement longues<sup>81</sup>. En effet, il faut un an et demi voire deux ans pour que les demandes soient acceptées. Des enquêtes sont réalisées

---

<sup>80</sup> Archives de l'Isère. 66M11

<sup>81</sup> Archives de l'Isère. 66M10

pour savoir si la personne présente en France a des ressources suffisantes et s'il est de bonne moralité.

La communauté italienne est très importante dans le département de l'Isère. On peut noter l'existence d'un certain nombre d'organisations italiennes dans le département<sup>82</sup>. A Grenoble, on note l'existence du groupement du « Fascio » dont la création date de 1926. Pendant plusieurs années, jusqu'en 1931, il a manifesté une grande activité sous l'impulsion et les directives des représentants italiens qui se sont succédés à Grenoble. Son but est de rechercher des renseignements d'ordre politique. A partir de 1931, l'activité de ce groupement ralentit. Un groupement antifasciste italien existe aussi à Grenoble. Il comprend des socialistes et des communistes et a déployé une activité importante de 1927 à 1930. Ensuite, il s'est limité à organiser quelques réunions qui sont très peu suivies. Ainsi, jusqu'au début des années 1930, la communauté italienne est politisée. Ceci s'estompe avec le temps. Les immigrés italiens s'intègrent à la société française. On constate que dans le département de l'Isère, il y a à la fois des organisations fascistes et antifascistes. A Voiron, des groupements fascistes sont très présents. 1 000 Italiens sont présents dans cette ville. Une « Ecole fasciste » a été créée dans cette commune. Un instituteur vient tous les jeudis de 14h à 16h pour enseigner aux enfants la langue italienne. Ainsi, les enfants d'immigrés peuvent garder des liens avec la culture de leur pays d'origine.

### *Une communauté espagnole déjà présente*

Lorsque les réfugiés arrivent dans le département de l'Isère, une communauté espagnole est déjà installée. Une étude à ce sujet a été menée par Jeanne-Marie Bosse en 1963<sup>83</sup>. Elle a montré qu'avant la guerre civile il y avait déjà eu une immigration espagnole dans le département. Elle a différente origine. Elle est parfois économique et parfois politique.

L'émigration économique représente un certain nombre d'avantages pour les Espagnols. En venant en France, ils améliorent leurs salaires, leurs conditions matérielles de travail et de vie.

---

<sup>82</sup> Rapport d'ensemble sur les étrangers qui résident dans le département de l'Isère. Exécutions des instructions contenues dans la circulaire de M. le ministre de l'Intérieur du 4 décembre 1936 « Les étrangers en France et leurs groupements ». Archives de l'Isère. 58M32

<sup>83</sup> JM. Bosse, *L'émigration espagnole : la région de Grenoble*, Mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures d'Espagnol, Faculté de Grenoble, 1962

Ils ont l'assurance d'avoir du travail en France ce qui n'est pas le cas dans leur pays. De plus, le travail des femmes est beaucoup mieux rémunéré en France qu'en Espagne. Par conséquent, ces émigrés peuvent améliorer le budget familial. Contrairement aux émigrés politiques, les émigrés économiques ne manquaient pas de liberté dans leur pays. Ils viennent en France pour améliorer leur quotidien et leurs conditions de vie. Ils lisent les quotidiens locaux pour s'informer de ce qui se passe dans leur région. Ils ne sont pas politisés comme le seraient les émigrés politiques.

L'émigration espagnole a pris de l'importance à partir de 1914. Les directeurs d'entreprises, d'usines, d'exploitations doivent faire appels aux travailleurs étrangers. Ils en recrutent sur place dans toute l'Espagne. L'immigration économique provient essentiellement des provinces les plus pauvres de la péninsule ibérique – les régions du Sud. Les Espagnols qui viennent dans le département de l'Isère sont essentiellement employés dans l'industrie. Les premiers immigrants sont arrivés dans le département fin 1915-début 1916<sup>84</sup>. Ils travaillent dans les usines de produits chimiques, de textile, le charbonnage, les tanneries, les papeteries. « Jusqu'aux années 1922-1923 à peu près, les travailleurs et leur famille viennent après avoir été engagés sur place par les Directeurs français »<sup>85</sup>.

Lorsque les travailleurs partent d'Espagne, ils ont la certitude de trouver un logement en France. Dans la région de Grenoble, ils vivent essentiellement groupés. Deux causes peuvent être à l'origine de ce regroupement. Soit ils sont logés par les entreprises soit ils cherchent les quartiers les moins chers. Ainsi, la rue de la Mutualité se peuple, peu à peu, d'Espagnols. Les Français qui y vivaient auparavant disparaissent.

Des difficultés sont, à la fois rencontrées par les réfugiés politiques et les émigrés économiques. Tout d'abord, ils ont du quitter un pays auquel ils étaient attachés. Ensuite, la barrière de la langue est très importante. Cette difficulté les décourage très souvent et les fait songer à retourner en Espagne. Les premiers immigrés sont ceux qui souffrent le plus car ils ne trouvent pas de compatriotes pour les aider.

Lors de l'arrivée des réfugiés en 1937 et en 1939, un certain nombre d'immigrés espagnols se sont manifestés pour leur venir en aide. Ils connaissent la difficulté d'arriver dans un nouveau pays.

---

<sup>84</sup> *Ibidem*, p.57

<sup>85</sup> *Ibidem*, p. 58

En ce qui concerne l'activité de la communauté espagnole, on constate, par exemple, que des associations espagnoles sont créées dans le département. En 1927, la Société de Secours mutuel est fondée. Elle n'a pas de but politique. Elle vise à développer la culture morale et physique des enfants espagnols. Le « Sporting Club espagnol » créé en 1930 veut permettre la pratique de tous les sports. La première organisation espagnole à visée politique est fondée en 1936. Cette Union des émigrés espagnols est de tendance communiste. Elle a une activité importante. A Vienne, le Comité antifasciste espagnol regroupe environ 125 personnes. Ce nombre est relativement important pour une communauté espagnole de 2929 personnes.



L'arrivée des réfugiés espagnols à la fin des années 1930 s'inscrit dans un contexte plus large. Le développement de la politique de l'immigration tout au long de cette décennie est une conséquence de l'immigration de l'après Première Guerre mondiale. En effet, dans les années 1920, la conjoncture favorable et le besoin de repeupler la France ont eu un impact important sur l'immigration en France. Ainsi, en 1930, elle est le premier pays d'immigration au monde.

Dans le contexte de crise des années 1930, la question de l'immigration se politise face au développement d'une xénophobie importante dans la population française. Lors de l'arrivée au pouvoir du Front populaire, est synonymes d'espoir pour les populations allogènes. En effet, ils ont bénéficié des lois sur le travail, mais la politique sévère menée par les Gouvernements de droite au cours de cette décennie a été poursuivie. De plus, le Front populaire ne fait pas de la question de l'immigration un point central de sa politique. Ainsi, on assiste à une grande désillusion dans les communautés immigrées.

L'année 1938 marque un tournant essentiel dans la politique de l'immigration française. Le premier sous-secrétariat à l'immigration a été créé et le Gouvernement Daladier met fin à l'esprit du Front populaire. Les conservateurs orientent la politique vers la droite. Les mesures restrictives à l'encontre des étrangers se multiplient. On constate cela à travers l'étude des communautés allogènes dans le département de l'Isère.

Depuis la Grande Guerre, les vagues de réfugiés se sont succédé en France. Ils bénéficient d'un statut particulier à partir de 1938. C'est dans ce contexte qu'arrivent les réfugiés espagnols en 1936. L'accueil qui leur est réservé est dans la continuité de la politique française menée dans les années 1930 à l'égard des étrangers.

## **Deuxième partie**

### **De l'improvisation à l'organisation, l'hébergement des réfugiés espagnols**

En juillet 1936, lors du déclenchement de la guerre d'Espagne, le gouvernement espagnol demande son soutien au Front populaire français. Du fait de pressions multiples, notamment de la part des radicaux<sup>86</sup>, les autorités françaises choisissent ne pas intervenir dans ce conflit. La France veut préserver la paix. Nombreux sont ceux qui pensent qu'une intervention française risquerait de provoquer l'élargissement du conflit au niveau européen – c'est une des raisons des réticences anglaises<sup>87</sup>. En 1937, lorsque les Républicains espagnols, soumis à l'avancée des troupes adverses, se dirigent vers la France, Marx Dormoy (socialiste) demande à la police de « redoubler de vigilance » et d'établir « un barrage infranchissable » à la frontière<sup>88</sup>. Cette volonté reste illusoire car, pour des raisons sanitaires, il est impossible de fermer totalement le pays.

Deux évènements provoquent un exode massif vers la France : la campagne du Nord qui entraîne la chute du Pays basque en 1937 et, en janvier 1939, la perte de la Catalogne par les Républicains. « Le caractère spectaculaire et dramatique de la *Retirada* – la retraite – de 1939 a trop souvent occulté l'importance de l'exode 1937 qui résultait, pour l'essentiel, de la conquête du Nord par les armées franquistes »<sup>89</sup>. De juin à octobre 1937, près de 120 000 Espagnols ont fui vers la France. La *Retirada* a provoqué le déplacement d'un peu moins de 500 000 personnes entre fin janvier et début mars 1939 – d'après le rapport Vallière à la Chambre le 9 mars<sup>90</sup>. Dans les deux cas, le département de l'Isère est réquisitionné pour accueillir des réfugiés.

Cette partie consiste à montrer comment est organisé l'accueil des réfugiés espagnols dans l'Isère. Pour cela, il s'agit d'analyser l'organisation de cet hébergement, puis il est important d'étudier les centres d'hébergement et enfin de voir comment sont gérés les réfugiés. Tout ce qui est mis en place dans le département suit une circulaire administrative très détaillée expliquant le comportement à tenir pour accueillir les réfugiés espagnols.

---

<sup>86</sup> J. Kergoat, *La France...*, *op.cit.*, p. 191

<sup>87</sup> *Ibidem*, p. 192

<sup>88</sup> Instructions secrètes au préfet de l'Ariège du 28 septembre 1937, Cité in :R. Schor, *L'opinion française et les étrangers : 1919-1939*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1985p.674

<sup>89</sup> B. Bennassar, *La guerre d'Espagne et ses lendemains*, Perrin, Paris, 2006 (2<sup>e</sup> éd), p.358

<sup>90</sup> Journal Officiel. Débats parlementaires. Chambre des députés. Séance du 15 mars 1939, Cité in : G. Dreyfus-Armand, *L'exil des Républicains...*, *op.cit.*, p. 53. Le rapport Vallière recense 440 000 réfugiés, dont 210 000 civils, 220 000 miliciens et 10 000 blessés.

## **Chapitre 4    *La mise en place de l'accueil***

### ***Le transport des réfugiés espagnols vers Grenoble***

#### **Comment viennent-ils ?**

Le 28 juillet 1937, le commissaire spécial à Bordeaux annonce au préfet de l'Isère qu'un paquebot approche de sa ville. Il faudrait se préparer à recevoir 150 réfugiés. Deux jours plus tard, deux vapeurs anglais sont orientés vers Bordeaux par Albert Sarraut, le ministre de l'Intérieur français<sup>91</sup>. Selon *L'Humanité*, « les autorités basques ont demandé aux Français et aux Anglais de protéger les navires de la marine marchande qui évacuent les réfugiés par mer »<sup>92</sup>. Ainsi, il faut trouver le moyen d'héberger près de 2 000 réfugiés. Le préfet de l'Isère, quant à lui, doit recevoir 200 personnes. Le 31 juillet, un train transportant 149 réfugiés espagnols se dirigent vers Grenoble<sup>93</sup>. Le lendemain, 151 autres exilés arrivent dans le département de l'Isère<sup>94</sup>. Enfin, autour du 10 août, 190 s'y ajoutent.

Conformément à *l'Instruction générale sur l'hébergement des réfugiés espagnols*<sup>95</sup> de mai 1937, les correspondances entre préfets sont essentielles. En effet, les préfets des départements frontaliers ou de port de débarquement, doivent entrer en contact avec les préfets des départements d'hébergement. « Les désignations doivent, en tout état de cause, être effectuées par accord entre les deux préfets intéressés ». Par conséquent, le préfet de Gironde a un rôle particulièrement important en 1937. Les réfugiés, arrivés en France suite à la chute du Pays basque espagnol, débarquent à Bordeaux. Une fois que l'accord est passé avec le département d'hébergement, c'est au préfet du département de débarquement d'organiser le transport. Autant que possible, le trajet doit se faire par trains spéciaux complets.

---

<sup>91</sup> Télégramme du préfet de Gironde au préfet de l'Isère du 30 juillet 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>92</sup> L. Stein, *Par-delà l'exil et la mort. Les républicains espagnols en France*, Mazarine, Paris, 1981, p.22

<sup>93</sup> Télégramme du commissaire spécial de Bordeaux au préfet de l'Isère du 31 juillet 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>94</sup> Télégramme du commissaire spécial de Grenoble au préfet de l'Isère du 2 août 1937. Archives de l'Isère

<sup>95</sup> Annexe 1

Le gouvernement français vise à accueillir les réfugiés espagnols dans les meilleures conditions possibles. Il veut les éloigner au maximum des départements frontaliers. La présence de réfugiés près de la frontière pourrait avoir des conséquences sur l'ordre public au cas où ils souhaiteraient intervenir pour l'un des partis qui s'opposent en Espagne. Cependant, on ne peut empêcher les réfugiés qui auraient des attaches personnelles – parents ou propriétés – entre Pyrénées et Garonne de résider dans cette région. Toutefois, le département de l'Isère est réquisitionné alors qu'il ne fait pas partie des départements de « seconde urgence ». En effet, des départements avaient été classés en première ou en seconde urgence, par le ministre de l'Intérieur, pour accueillir les réfugiés espagnols<sup>96</sup>. D'après Bartolomé Bennassar, d'autres départements sont dans le même cas. On peut par exemple citer la Drôme, la Haute-Savoie ou encore la Haute-Loire<sup>97</sup>. Ces départements n'avaient pas été désignés pour recevoir des réfugiés. Mais face à l'arrivée de dizaines de milliers de personnes, ils doivent contribuer à l'hébergement des exilés espagnols. De plus, le préfet de l'Isère s'est porté volontaire au début de l'année 1937 pour recevoir des enfants. Par conséquent, durant l'été son département est réquisitionné pour héberger des réfugiés espagnols.

Les réfugiés sont transportés en train, tant en 1937 qu'en 1939. Le trajet doit être financé par le « département expéditeur »<sup>98</sup> et non par les départements traversés. On donne, au départ, des vivres aux réfugiés pour la durée de leur trajet ainsi que pour les premières heures suivant leur arrivée. Un peu moins de 500 réfugiés sont conduits dans le département de l'Isère durant l'été 1937. L'exode de 1939 est beaucoup plus important, 2 300 républicains espagnols sont reçus à Grenoble. La politique de dispersion a permis de réduire considérablement les concentrations de réfugiés espagnols. On constate que l'accueil des réfugiés espagnols est décidé et dirigé en haut lieu. Les préfets semblent respecter, à la lettre, les directives données par le gouvernement. Il ne semble pas qu'il y ait quelque autonomie que ce soit de la part des autorités locales. Le gouvernement français a mis en place un dispositif pour accueillir les réfugiés espagnols. Celui-ci ne paraît pas contesté. Plus qu'une tradition d'accueil des demandeurs d'asile, on a le sentiment que le Gouvernement veut prouver que la France respecte les traditions républicaines.

---

<sup>96</sup> Annexe 1

<sup>97</sup> B. Bennassar, *La guerre d'Espagne...*, *op.cit.*, p. 361

<sup>98</sup> Annexe 1

## Qui sont les réfugiés ?

Peu à peu, les pouvoirs politiques français élaborent une politique d'accueil. D'après Louis Stein – historien américain – 30 000 réfugiés espagnols ont débarqué dans les ports français entre le mois de mai et le 19 juin 1937. Ce sont essentiellement des femmes, des enfants et des vieillards<sup>99</sup>. Etant donné la crise des années 1930 et une xénophobie latente, des restrictions sont données<sup>100</sup>. Le 27 novembre 1937, les choses sont clairement établies :

« Seuls sont autorisés à résider en France les réfugiés qui possèdent des ressources suffisantes pour y demeurer sans occuper aucun emploi ou qui peuvent être recueillis par des personnes prenant l'engagement de subvenir à tous leurs besoins, exception faite toutefois pour les femmes, les enfants, les vieillards et les malades qui peuvent encore être hébergés aux frais des collectivités publiques »<sup>101</sup>.

Entre 1936 et 1938, « la France est un pays déchiré entre son rôle traditionnel de terre d'asile et les terribles exigences de sa propre situation politique »<sup>102</sup>. Le Front populaire français contribue aisément au sauvetage de milliers d'enfants, de femmes et d'invalides. En 1937, la quasi-totalité des réfugiés hébergés dans l'Isère sont des femmes et des enfants. En 1939, on trouve quelques hommes mais ils sont très minoritaires – 90 sur 2 300<sup>103</sup>. Avant 1939, le gouvernement français essaye de limiter l'entrée des civils espagnols. Il évite de faire entrer des militaires et fait en sorte de rapatrier ceux qui cherchent refuge en France. Les pouvoirs publics craignent qu'on leur reproche de violer la neutralité française<sup>104</sup>. En mars 1937, le ministre de l'Intérieur donne l'ordre de recenser tous les hommes étrangers entre 18 et 48 ans. Le nombre de plus en plus élevé de soldats espagnols qui se réfugient en France « suscite de la haine et de la peur dans de nombreuses couches de la population »<sup>105</sup>. Le comportement adopté par le gouvernement français au cours des premières années de la guerre civile espagnole préfigure ce qu'il va se passer en 1939, lors de la *Retirada*. Suite à la chute de la Catalogne, de nombreux soldats se dirigent vers la France. Une nouvelle fois, les autorités françaises souhaitent les empêcher d'entrer dans le pays. On a le sentiment qu'elle « refuse de voir les véritables dimensions du problème »<sup>106</sup>. Rapidement, la tradition d'asile l'emporte sur

---

<sup>99</sup> L. Stein, *Par-delà l'exil...*, *op.cit.*, p.22

<sup>100</sup> G. Dreyfus-Armand, *L'exil des Républicains...*, *op.cit.*, Albin Michel, Paris, 1999, p.38

<sup>101</sup> *Ibidem*, p. 39

<sup>102</sup> L. Stein, *Par-delà l'exil...*, *op.cit.*, p.23

<sup>103</sup> Bilan de l'état sanitaire par l'Inspecteur départemental d'hygiène du 11 février 1939. 67M9

<sup>104</sup> L. Stein, *Par-delà l'exil ...*, *op.cit.*, p24

<sup>105</sup> *Ibidem*, p. 24

<sup>106</sup> *Ibidem*, p. 33

les conflits internes. Par conséquent, en 1939, les actions d'aide aux réfugiés espagnols s'étendent « aux dirigeants politiques et militaires républicains espagnols »<sup>107</sup>.

Les enfants exilés en France durant la guerre civile espagnole sont le plus souvent des « enfants d'exilés politiques appartenant aux divers courants de la gauche »<sup>108</sup>. Leur sort ne peut pas être dissocié de celui de la population pendant la guerre civile. L'exil des enfants prend une importance particulière en 1937.

« Le département d'Assistance sociale du gouvernement basque, avec l'appui des autorités françaises et de la marine de guerre britannique, organisa et contrôla la mise en place de nombreuses expéditions d'évacuation par voie maritime afin de mettre hors de danger la population civile et plus particulièrement les enfants »<sup>109</sup>.

En effet, durant l'exil de 1937, plus de 22 000 enfants basques se sont réfugiés en France. Ils étaient soit formés en groupes autonomes soit accompagnés de leurs proches et plus particulièrement de leur mère. Ils constituent la majorité des réfugiés de l'année 1937. Leur exil a été permis grâce aux demandes des parents qui avaient sollicité les autorités basques. On ne connaît pas la proportion d'enfants chez les exilés espagnols accueillis dans le département de l'Isère. On peut penser – aux vues des estimations nationales – qu'ils constituaient une grande majorité des personnes accueillies.

### ***La question de l'hébergement***

Une fois averti de l'arrivée de réfugiés espagnols dans son département, le préfet de l'Isère doit organiser leur installation. Dès juillet 1937, on décide que les réfugiés ne pourraient être hébergés que groupés dans des centres relativement importants desservis par des voies ferrées. Ainsi, on revient sur *l'Instruction générale sur l'hébergement des réfugiés espagnols* datant du mois de mai. Cette dernière préconise de répartir les réfugiés dans les départements d'accueil rejetant par conséquent le « principe d'hébergement collectif ». Le préfet a la charge

---

<sup>107</sup> R. Bourderon (dir), *La guerre d'Espagne, l'histoire, les lendemains, la mémoire*, Actes du Colloque « Passé et actualité de la guerre d'Espagne » des 17 et 18 novembre 2006, Talandier, Paris, 2007, p.82

<sup>108</sup> P. Milza, « La notion de génération », in *Enfants de la guerre civile espagnole. Vécus et représentations de la génération née entre 1925 et 1940*, Actes du colloque des 11, 12 et 13 décembre 1997 à Paris, L'Harmattan, Paris, 1999, p. 13

<sup>109</sup> J.J. Alonso Carballes, « Histoire et mémoire : l'exil des enfants basques en France et en Belgique », in *Enfants de la guerre...*, *op.cit.*, p.84

du recensement des locaux disponibles. Des enquêtes sont donc menées, en juillet 1937, dans les arrondissements de la Tour du Pin et de Vienne. Elles sont réutilisées, ensuite, en 1939. Selon la durée du séjour, il sera possible de déplacer les réfugiés vers d'autres centres. Etant donné la différence d'ampleur entre les flux de 1937 et 1939, il faut distinguer les démarches effectuées dans les deux cas.

Dès le mois de juillet 1937, l'adjoint au maire de Bourgoin-Jallieu s'oppose à l'envoi d'un contingent de blessés dans les communes de Bourgoin et de Jallieu. Il craint que cela cause des troubles dans ces communes paisibles qui vivent dans la paix<sup>110</sup>. Pourtant, le sous-préfet de la Tour du Pin a trouvé un lieu pour héberger les réfugiés espagnols. Il est situé en face de la gare de Bourgoin, à l'écart de la commune et entouré de murs<sup>111</sup>. L'opposition de la mairie de Bourgoin exprimée précédemment empêche l'installation des réfugiés dans ce lieu.

Durant l'été 1937, lorsque les réfugiés espagnols arrivent en gare de Grenoble, une partie est envoyée à l'école de Voiron et une autre à l'école Vaucanson. A l'approche de la rentrée scolaire, il est urgent de les déplacer. Durant le mois d'août, le préfet demande la possibilité aux autorités militaires de loger environ 500 réfugiés espagnols dans des locaux militaires. Les seuls disponibles sont ceux du Fort Barraux<sup>112</sup>. Ainsi, le préfet demande la possibilité d'effectuer le transfert le 11 septembre pour que la rentrée scolaire puisse se faire normalement<sup>113</sup>. Cela se passe donc sans difficultés majeures. Toutefois, le préfet avertit le ministre de l'Intérieur que la réquisition du Fort Barraux a été difficile pour l'accueil des réfugiés et qu'il ne peut plus héberger personne. D'autant plus que l'accueil au camp Chambarand se heurte au refus des autorités militaires<sup>114</sup>, malgré l'aide que le ministre de l'Armée et de la Défense Nationale promet d'apporter.

Pourtant, le ministre de l'Intérieur encourage les préfets de départements accueillant des réfugiés espagnols à demander de l'aide aux administrations, personnes et organisations charitables<sup>115</sup>. Le plus souvent, les autorités françaises ont fait le choix de placer les enfants

---

<sup>110</sup> Lettre de l'adjoint au maire de Bourgoin-Jallieu au préfet de l'Isère du 27 juillet 1937 Archives de l'Isère. 67M8

<sup>111</sup> Lettre du sous préfet de la Tour du Pin au préfet de l'Isère du 29 juillet 1937 Archives de l'Isère. 67M8

<sup>112</sup> Lettre du Général Cartier à M. le Général gouverneur militaire de Lyon –Etat Major du 21 août 1937. Archives de l'Isère. 67M8.

<sup>113</sup> Lettre du préfet de l'Isère au Général Cartier du 8 septembre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>114</sup> Lettre du 22 septembre 1937 du Secrétaire Général au nom du préfet au ministre de l'Intérieur. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>115</sup> Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets de départements accueillant des réfugiés espagnols du 17 septembre 1937. Archives de l'Isère. 67M8



dans des colonies de vacances. En général, 50 à 100 enfants des deux sexes étaient hébergés dans chaque colonie<sup>116</sup>. Dans le département de l'Isère, ce type d'accueil n'a pu être mis en place du fait de la situation géographique. En effet, les colonies de vacances sont, en général, situées en montagne. Des personnes se manifestent pour héberger des réfugiés espagnols. C'est le cas par exemple du maire de Hières-sur-Amby, M. Calambrin, qui propose d'accueillir une dizaine d'enfants en bas âge ayant au moins deux ans. Dans les premiers temps de l'exil, le placement d'enfants dans des familles avait été encouragé. Des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des Français. « C'est un devoir d'hospitalité, de fraternité et de solidarité, mais plus encore de classe envers le peuple espagnol en lutte contre le franquisme, le nazisme et le fascisme, pour sa liberté et son indépendance »<sup>117</sup>. Ce système fonctionne un certain temps, puis le nombre de familles volontaires diminue face à la durée de l'exil. Ainsi, dès septembre 1937, l'ambassadeur d'Espagne refuse que les enfants soient confiés aux familles ou à des particuliers<sup>118</sup>. Aucun placement individuel ne semble avoir été effectué.

Le 26 janvier 1939, le Gouvernement français, après avoir proposé la création d'une « zone neutre où pourraient être abritées et ravitaillées les populations »<sup>119</sup>, avertit les préfets de la possibilité d'un afflux massif de population aux frontières françaises. La France doit suivre sa tradition, en accueillant les vieillards, les femmes et les enfants qui lui demandent l'asile. Le préfet doit communiquer au ministère les locaux disponibles, le nom de la ville et le nombre de personnes qu'ils peuvent accueillir. Le lendemain, le préfet de l'Isère demande au maire de Grenoble de faire un inventaire des lieux susceptibles de pouvoir héberger les réfugiés espagnols. Il doit lui donner une réponse avant le 31 janvier<sup>120</sup>. Cet appel est également lancé aux autres maires du département. Les sous-préfets sont chargés de faire des enquêtes. Certaines communes annoncent qu'elles ne peuvent accueillir les réfugiés dans les locaux désignés par les sous-préfets. Le 31 janvier, le maire de Vienne écrit au sous-préfet pour lui dire qu'aucun local n'est disponible dans sa commune pas même l'hôpital qu'il considère insalubre. Le lendemain, le maire de Saint Marcellin déclare au préfet que la prison ne peut servir pour recevoir les exilés espagnols et qu'il n'y a pas, dans sa ville, d'usines

---

<sup>116</sup> P. Marques, « Les colonies d'enfants espagnols réfugiés : un regard singulier », in *Enfants de la guerre...*, *op.cit.*, p.66

<sup>117</sup> *Ibidem*, p. 65

<sup>118</sup> Télégramme du Consul d'Espagne à Lyon au préfet de Haute-Savoie du 4 septembre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>119</sup> Lettre du Ministre de l'Intérieur aux préfets du 26 janvier 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>120</sup> Lettre du préfet de l'Isère au maire de Grenoble du 27 janvier 1939. Archives de l'Isère. 67M9

désaffectées<sup>121</sup>. On peut donc se demander ce qui crée une telle différence entre le jugement des sous-préfets et celui des maires. Peut-être que les premiers sont moins soucieux de les accueillir dans de bonnes conditions. Il est possible que les seconds ne souhaitent pas que leur commune héberge des réfugiés espagnols. Le maire de Grenoble annonce, quant à lui, au préfet qu'il ne peut mettre à sa disposition que le grand palais de la Houille Blanche situé dans le parc Paul Mistral<sup>122</sup>. Etant donnée l'arrivée rapide des réfugiés à Grenoble, cette option est choisie. Rapidement, le ministre de l'Intérieur demande aux préfets d'augmenter les capacités d'accueil le plus rapidement possible. Il est désormais possible d'envisager les placements individuels et l'utilisation des colonies de vacances pour installer les enfants.

Mais, les réfugiés ne vont pas pouvoir rester dans le parc Paul Mistral. En effet, le Conseil Supérieur s'est réuni à propos de la foire de Grenoble qui doit se dérouler dans ce parc au mois de juillet. Il se demande quand le comité de la foire pourra prendre possession des lieux<sup>123</sup>. Une nouvelle enquête est menée dans le but d'évacuer le centre d'hébergement de Grenoble. Il faut loger 1 400 à 1 500 personnes. Le conseil municipal de Bourgoin se manifeste une nouvelle fois pour s'opposer à l'installation de réfugiés dans sa commune. La prison doit être remise en service et l'accueil des réfugiés retarderait sa réhabilitation. Elle est située dans le centre ville, la présence des réfugiés causerait forcément des troubles. Il pense que la population peut être choquée de voir les dépenses engagés par l'Etat pour l'entretien des exilés, étant donné la situation économique et le chômage<sup>124</sup>. Suite à cette protestation générale, on décide de transférer les réfugiés dans une usine située à Arandon – commune de l'arrondissement de la Tour du Pin. Le déplacement s'effectue en juillet 1939.

## *L'arrivée dans le département*

### **L'accueil immédiat**

En arrivant en France, les réfugiés doivent subir un contrôle sanitaire. Les autorités françaises appliquent « aux personnes en provenance d'Espagne des mesures prophylactiques prévues

---

<sup>121</sup> Lettre du maire de Saint Marcellin au préfet de l'Isère du 1<sup>er</sup> février 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>122</sup> Lettre du maire de Grenoble au préfet de l'Isère du 1<sup>er</sup> Février 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>123</sup> Lettre du maire de Grenoble au préfet de l'Isère du 2 mai 1939. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>124</sup> Rapport du conseil municipal de Bourgoin du 12 mai 1939. Archives de l'Isère. 67M8

par la Convention Sanitaire Internationale de 1926 ». Parmi ces mesures, on compte, entre autre, la visite médicale avec la vaccination antivariolique, le traitement des malades, l'isolement des personnes ayant été en contact avec des malades. Le but est d'éviter la propagation de maladies contagieuses. Le contrôle sanitaire est une des prérogatives du préfet du département de débarquement. « Après la vaccination anti-variolique systématique, les hommes valides sont immédiatement séparés de leur famille et escortés jusqu'aux camps de concentration improvisés »<sup>125</sup>. Ainsi, lors de l'arrivée des réfugiés dans le département, le préfet n'a plus qu'à les envoyer dans les centres d'hébergement. Cependant, on note, en 1939, que le préfet de Perpignan, en annonçant l'arrivée de réfugiés dans le département de l'Isère, mentionne également le besoin de les vacciner. L'arrivée massive des réfugiés espagnols n'a pas permis l'application des mesures sanitaires. Il fallait évacuer au plus vite les zones frontalières. La mise en place de postes sanitaires à la frontière aurait certainement été trop onéreuse.

En 1937, la tâche est simple pour le préfet de l'Isère. Dès leur arrivée à Grenoble, les réfugiés sont envoyés, en car, dans les écoles de Voiron et Vaucanson. Une fois arrivés dans les écoles, on leur sert un repas chaud. Le lendemain matin, on leur fait prendre une douche. A l'école Vaucanson, le docteur Vidal fait des examens<sup>126</sup>. De plus, le moral des réfugiés semble bon, de bonnes volontés personnelles se sont manifestées. Malgré tout, il est important de noter les difficultés de communication. En effet, ils ne sont pas accompagnés et aucun ne parle le français<sup>127</sup>. Les 500 réfugiés n'arrivent pas en une seule fois dans le département. Ceci, facilite grandement la tâche du préfet. La vague la plus importante comprend environ 150 personnes.

La situation est bien différente en 1939. L'afflux brutal de réfugiés à la frontière « va surprendre totalement les autorités françaises »<sup>128</sup>. L'objectif premier est de sécuriser, discipliner et regrouper la masse des réfugiés. Les nouveaux arrivants sont « tellement entassés que tous les moyens sont bons pour alléger la charge »<sup>129</sup>. Les centres de triage improvisés fonctionnent en continu. Le 1<sup>er</sup> février – trois jours après l'ouverture de la

---

<sup>125</sup> J. Cubero, *Les Républicains espagnols*, Cairn, Paris, 2003, p. 53

<sup>126</sup> Lettre du commissaire spécial au préfet de l'Isère du 10 août 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>127</sup> Lettre du commissaire spécial au préfet de l'Isère du 2 août 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>128</sup> E. Temime et G. Dreyfus-Armand, *Les camps sur la plage, un exil espagnol*, Autrement, Paris, 1995, p. 18

<sup>129</sup> *Ibidem*, p. 21

frontière par les autorités françaises – 140 000 réfugiés sont déjà dénombrés en France<sup>130</sup>. On craint l'avancée des nationalistes espagnols vers la frontière. Ainsi, les réfugiés sont expédiés très rapidement loin des Pyrénées. Le 2 février 1939, un train composé de vingt wagons est arrivé en gare de Grenoble à 1h45. Ce n'est qu'à 7h du matin que les réfugiés ont été réunis sur les quais militaires de la gare. Ils ont ensuite été envoyés au Palais de la Houille Blanche où on leur a servi du café chaud. Le déplacement s'est effectué à pied. Le 3 février, un convoi de plus de 600 personnes en direction de Grenoble est annoncé.

### **Les transferts**

En général, les effectifs des camps connaissent de grandes variations tant les transferts sont nombreux. Le plus souvent, « les internés ne sont pas avertis à l'avance du transfert et ils ne connaissent pas leur nouvelle destination »<sup>131</sup>. Ainsi, l'improvisation des premiers jours laisse, peu à peu, place à des organisations plus élaborées. On retrouve ce phénomène tant en 1937 qu'en 1939. Ceci est plutôt général en France. Dans l'Isère, les réfugiés sont d'abord hébergés dans des écoles, mais cela doit rester provisoire. Par conséquent, il est indispensable de les transférer. Comme on l'a vu précédemment, le choix des pouvoirs publics s'arrête sur le Fort Barraux. Le transport entre les écoles et le nouveau centre d'hébergement s'effectue comme suit. L'évacuation des écoles se fait dans la journée du 11 septembre. Les deux groupes se sont rejoints à la gare de Grenoble. Les réfugiés ont pris le train à 13h à destination de Pontcharra où ils sont arrivés peu avant 14h. Ils avaient déjeuné et étaient munis d'un repas froid pour le soir. Les femmes enceintes, les invalides et une soixantaine d'enfants ont été conduits jusqu'au fort Barraux en camion. Les autres ont été formés en colonne et se sont rendus par leurs propres moyens jusqu'au nouveau centre d'hébergement sous la conduite de deux gendarmes convoyeurs. Les opérations semblent s'être déroulées dans de bonnes conditions et se sont terminées vers 20h30, à la tombée de la nuit<sup>132</sup>.

En 1939, le préfet est également dans l'obligation de déplacer les réfugiés vers un nouveau centre afin que la foire de Grenoble puisse se dérouler normalement. Le 12 juillet, 1 300 réfugiés espagnols hébergés jusque-là au Palais de la Houille Blanche sont transférés vers les

---

<sup>130</sup> G. Hermet, *La guerre d'Espagne...*, *op.cit.*, p.270

<sup>131</sup> G. Dreyfus-Armand, *L'exil des Républicains ...*, *op.cit.*, p. 72

<sup>132</sup> Lettre du commissaire spécial au préfet de l'Isère du 12 septembre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

usines Vialle à Arandon. Dans un premier temps, on a pensé déplacer les réfugiés dans un train de 16 wagons. Le convoi devait passer par Lyon puis emprunter la ligne de l'Est sur 56 km pour arriver à Arandon même<sup>133</sup> Finalement, les autorités préfectorales décident que le transfert se fera par la route. La distance à parcourir est approximativement de 75 km. Etant donné les besoins importants en camions, il paraît préférable de faire deux voyages dans la journée. Le préfet demande de l'aide aux autorités militaires. Il a besoin de quinze camionnettes et sept camions militaires pour effectuer le transfert des réfugiés<sup>134</sup>.

Nous avons donc pu constater les différentes démarches préalables à l'hébergement des réfugiés espagnols. La correspondance entre les différents préfets paraît essentielle pour recevoir de la meilleure manière les demandeurs d'asile. Nous remarquons, par conséquent, que l'hébergement des Espagnols fuyant la guerre civile est une politique nationale. En effet, tout ce qui est mis en place, dans chaque département, répond aux directives du Gouvernement français. Chaque préfet est dans l'obligation de se référer à *l'Instruction générale sur l'hébergement des réfugiés espagnols* de mai 1937.

« La construction des camps fut toujours marquée par le sceau de l'urgence »<sup>135</sup>. Les autorités ont besoin d'un certain temps d'adaptation afin de mettre en place les structures indispensables pour recevoir les réfugiés dans les meilleures conditions possibles. Que ce soit pour l'exode de 1937 ou celui de 1939, les exilés politiques sont, dans un premier temps, accueillis dans des lieux provisoires. Aucune organisation spécifique n'est mise en place. Mais, peu à peu, les structures d'accueil s'améliorent et permettent aux réfugiés espagnols de vivre dans de meilleures conditions.

---

<sup>133</sup> Lettre du commissaire spécial à Grenoble au préfet de l'Isère du 20 juin 1939. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>134</sup> Lettre du Secrétaire Général de l'Isère (au nom du préfet) au Général commandant la 27<sup>e</sup> division (commandant d'armes de la place de Grenoble). Archives de l'Isère. 67M8

<sup>135</sup> D. Peschanski, *La France des camps : l'internement. 1938-1946*. Gallimard, Paris, 2002, p

## ***Chapitre 5 L'hébergement des réfugiés espagnols***

Pendant longtemps, les études sur les centres d'hébergement d'Espagnols étaient fondées sur des témoignages écrits et oraux. L'ouverture progressive des dépôts d'archives ont permis de les confronter à des documents officiels, des correspondances administratives. Ainsi, de nouvelles recherches ont été menées, principalement dans le cadre universitaire, et ont permis une meilleure connaissance des centres d'accueil, des conditions de vie et du statut des internés<sup>136</sup>.

Les premiers temps de l'exode sont marqués par l'improvisation et l'insuffisance des prévisions. Ensuite, une série de mesures a été mise en place. Elle vise à « rétablir l'ordre qui semble singulièrement menacé par le déferlement d'une foule terrifiée et désespérée qu'on ne saurait prendre en charge durablement »<sup>137</sup>. Le but des pouvoirs publics est de « rationaliser l'internement ». Il paraît indispensable de diminuer le nombre de personnes dans chaque centre.

Il s'agit d'étudier de quelle manière les centres d'hébergement sont aménagés, comment ils sont ravitaillés, et quelles sont les conditions de vie des exilés.

### ***Les centres d'hébergement***

La description des centres d'hébergement peut sembler très proche des sources. En effet, il est complexe de s'en éloigner : les éléments de comparaison sont très difficiles à trouver. Les études antérieures traitant de l'accueil des réfugiés espagnols portent d'avantage sur les camps du sud de la France, c'est-à-dire ceux ayant hébergé des miliciens républicains. Les seules études départementales ont été faites dans le cadre de mémoires de maîtrise. Par conséquent, il m'est difficile, voire impossible, de me les procurer.

---

<sup>136</sup> E. Temime, *Les camps d'internement espagnols dans le Midi de la France*, Cité in *L'exil républicain espagnol à Toulouse...*, *op.cit.*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 1999, p.43

<sup>137</sup> *Ibidem*, p.49

## **Le Fort Barraux**

En 1937, l'accueil des réfugiés dans les écoles de Voiron et de Vaucanson n'a pas fait l'objet d'aménagements spécifiques. Le commissaire spécial à Grenoble s'est rendu au Fort Barraux, début septembre, pour faire un état des lieux<sup>138</sup>. Il constate que trois bâtiments sont disponibles. Le premier peut contenir 200 lits, et les deux autres 120 chacun. Il y a également des chambres de sous-officiers qui peuvent être employées. Dans chaque bâtiment, il y a des lavabos et un grand lavoir commun. Il mentionne, également, la présence d'une cuisinière, prévue pour 500 rations, en bon état de marche. Toutefois, il lui semble nécessaire de transporter le matériel de couchage utilisé à Vaucanson et à Voiron et les fournitures pour le repas et les lampes à pétrole. Des travaux de remise en état des couvertures des trois bâtiments ont été indispensables<sup>139</sup>. L'installation au Fort Barraux ne semble pas poser de difficultés techniques majeures. Le nombre de réfugiés présents dans le département ne demande pas la mise en place d'installation spécifique. Il ne paraît pas difficile de trouver un lieu qui puisse héberger 500 personnes. Même s'il est conséquent, les autorités françaises paraissent capables de gérer l'exode de 1937.

## **Le camp d'Arandon**

En janvier 1939, le déferlement soudain et massif de centaines de milliers de réfugiés espagnols rend difficile la mise en place de centres d'hébergement. Aussi, l'installation des exilés dans le parc Paul Mistral de Grenoble n'a pas fait l'objet de préparatifs. Pourtant, plus de 2 300 personnes étaient présentes. Ceci durcit le quotidien des réfugiés.

Leur transfert vers le camp d'Arandon entraîne l'organisation de ce lieu. Il est nécessaire d'adapter l'ancienne usine à l'accueil des réfugiés. Ainsi, l'étude de ce centre d'hébergement permet de mettre en évidence les différents travaux destinés à l'installation des réfugiés espagnols. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, suite à l'évacuation du palais de la

---

<sup>138</sup> Télégramme du commissaire spécial à Grenoble au préfet de l'Isère du 4 septembre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>139</sup> Lettre du lieutenant colonel Bouquin (directeur du Génie) au préfet de l'Isère du 24 septembre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

Houille Blanche, il faut trouver un moyen de loger environ 1500 personnes. Les autorités sont préoccupées de trouver un lieu qui réunisse les conditions d'hygiène indispensables pour accueillir un nombre si important de personnes. Suite à une enquête de 1939, deux bâtiments sont retenus. La prison de Bourgoin pourrait recevoir près de 100 personnes. Mais les oppositions du maire de la commune ne permettent pas de transférer les exilés espagnols dans ce lieu. Par conséquent, on décide de les envoyer dans les usines Vialle à Arandon. Cette décision ne fait pas l'unanimité. Les différents maires du canton de Morestel ne veulent pas « supporter seuls les charges et les risques de l'hébergement des réfugiés espagnols »<sup>140</sup>. Ils estiment qu'il y a 45 cantons dans le département, les réfugiés devraient être répartis également entre eux. Le préfet tente de les rassurer. Il leur dit qu'aucun frais ne sera imputé à la commune d'Arandon ni à aucune du canton. De plus, il les avertit que les réfugiés ne pourront pas sortir du camp. Par conséquent, ceci pourrait permettre de réduire les craintes des différents maires. Il essaye de leur donner les aspects positifs de la présence des réfugiés. Il considère que c'est une chance, financièrement, car les produits indispensables à la subsistance des réfugiés seront achetés dans les communes avoisinantes<sup>141</sup>. Ceci n'est pas totalement faux. En effet, la construction de centre d'hébergement peut avoir « un impact direct sur les entrepreneurs et les artisans locaux »<sup>142</sup>. Les entreprises locales sont utilisées pour la construction de baraques. Les Archives départementales de l'Ariège ont permis à Denis Peschanski d'estimer la part des camps dans la vie des entreprises et des commerces lors de la mise en place du camp du Vernet.

L'usine Vialle est une vaste propriété d'une centaine d'hectares aux environs de Morestel<sup>143</sup>. Elle est proche du Rhône et desservie par un embranchement particulier de la ligne de chemin de fer de l'Est de Lyon. Ce domaine est composé de vastes bâtiments. Il faudrait en désencombrer certains. Monsieur Vialle, le propriétaire, est le maire de la commune d'Arandon. Il accepterait de louer certains bâtiments à l'administration, sous réserve de certaines conditions. Des bâtiments annexes pourraient être aménagés. Ceci permettrait d'héberger environ 400 personnes. Il est possible d'envisager l'édification de baraques Adrian. Dès le 26 janvier 1939, le ministre de l'Intérieur avait demandé que soit édifié ce type

---

<sup>140</sup> « Les maires du canton de Morestel protestent contre l'arrivée de 1 500 réfugiés espagnols », *La voix du peuple*. Archives de l'Isère. 67M10

<sup>141</sup> Lettre du préfet de l'Isère à M. Bourgey (conseiller d'arrondissement de la Tour du Pin) du 12 juin 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>142</sup> D. Peschanski, *La France des camps...*, *op.cit.*, Gallimard, Paris, 2002, p. 133

<sup>143</sup> Annexe 2



de baraques dans des lieux qui réunissaient toutes les conditions d'hygiène indispensables<sup>144</sup>. On recourt, en général, à ce genre de construction lorsqu'on veut construire du neuf. Elles ont été testées pendant la Première Guerre Mondiale et reprise largement, en 1939, pour accueillir les réfugiés espagnols<sup>145</sup>.

« L'intérieur [des baraques] se présentait comme un rectangle de 4 mètres de long sur 2,50 mètres de haut, avec, au-dessus, un faîtage à 90 cm. Mais, de l'extérieur, les longs « bat-flanc » qui ajoutaient encore un mètre de chaque côté accentuaient la silhouette pentue. Il s'agissait d'apporter une meilleure résistance aux aléas climatiques. Les murs et les toits étaient construits en cloisons de voliges simples de 13 mm d'épaisseur, clouées directement sur la charpente, histoire de faire des économies. Comme les panneaux étaient juxtaposés, nombre d'interstices laissaient passer le vent, la pluie et le froid. Pour remédier à l'inconvénient, on recouvrait l'ensemble de carton bitumé, mais le carton se déchirait souvent sous les assauts du vent. »<sup>146</sup>

Suite à la visite de l'usine Vialle, le 12 mai 1939, certains aménagements sont envisagés<sup>147</sup>. Le bâtiment A ne peut pratiquement pas être mis à disposition de l'Administration pour le logement des réfugiés espagnols. En effet, il comporte une scierie toujours en activité. Le bâtiment B, quant à lui, peut convenir. Il mesure 100 mètres de long sur 23,5 mètres de largeur. Il est envisageable d'installer huit rangées de lits. Ainsi, on peut utiliser une longueur de 800 mètres. En traitant les réfugiés de la même façon que les militaires en temps de guerre, on est en mesure de loger environ 950 personnes. En tenant compte de la présence importante d'enfants, ce chiffre peut être arrondi à 1 000. Le sous-préfet de la Tour du Pin considère qu'on ne peut pas dépasser le chiffre de 500 car il s'agit de femmes et d'enfants et non d'hommes en campagne militaire.

Si on décide de loger 1 000 personnes dans le bâtiment B, il est indispensable de construire des baraques pour installer les 500 qui restent. En considérant qu'une baraque peut contenir 144 personnes, il en faudrait quatre. De plus, il faut en destiner une à la mise en place de lavabos et une autre aux mères d'enfants de moins de un an. Celles-ci étaient déjà séparées des autres réfugiés dans le parc Paul Mistral. Les baraquements doivent être démontables et utilisables ultérieurement. Le bâtiment C est loué par M. Vialle comme entrepôt à grains. Le bâtiment D comporte un grand fourneau de cuisine. Il devrait être employé pour la préparation des repas et le réfectoire des réfugiés. Le bâtiment E est divisé en trois pièces. Il pourrait être réservé à la gestion et à la surveillance du camp. Il est indispensable de noter l'existence de

---

<sup>144</sup> Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets du 26 janvier 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>145</sup> D. Peschanski, *La France des camps...*, op.cit., Gallimard, Paris, 2002, p. 116

<sup>146</sup> *Ibidem*, p. 116

<sup>147</sup> Rapport de l'ingénieur principal au service vicinal du 15 mai 1939. Archives de l'Isère. 67M8

maisons de huit pièces à proximité de l'usine. L'une d'entre elles pourraient servir pour l'infirmierie et l'installation du service médical.

Pour les bâtiments B et D, pour une pièce du bâtiment E et pour une maison, M. Vialle demande un loyer de 3 000 francs par mois. Il faut ajouter la somme indispensable pour les travaux, notamment de toiture – surtout pour le bâtiment E. L'établissement de clôtures autour du camp est à envisager. Pour l'ensemble des travaux, M. Vialle convient de traiter pour un montant de 15 000 francs. Une baraque reviendrait à 67 000 francs. Les autorités recherchent quelque chose de plus économique. Il faudrait compter dépenser 225 000 francs pour l'installation du camp en considérant qu'une baraque coûte 52 000 francs. Il semble très difficile – voire impossible – de trouver moins coûteux. Le ministre de l'Intérieur met à disposition des préfets un crédit de 25 000 francs pour 100 réfugiés<sup>148</sup>. Ceci paraît insuffisant aux vues des dépenses envisagées pour l'installation du centre d'hébergement à Arandon.

Finalement, M. Vialle décide de mettre à disposition de l'administration le bâtiment C. Ceci permet de réduire les dépenses pour l'aménagement du centre d'environ 20 000 francs<sup>149</sup>.

Les travaux sont effectués par un détachement de militaires constitué d'un officier, de deux sous-officiers et cinquante hommes et caporaux<sup>150</sup>. Au total, cinquante militaires du 4<sup>e</sup> Génie ont travaillé à Arandon du 9 au 14 juin, vingt militaires du 93<sup>e</sup> régiment d'artillerie de Grenoble les ont remplacés depuis. Début juillet, tous les bâtiments ont été passés à la chaux et la moitié des planchers a été installée. 30 000 mètres de fils barbelés sont en cours d'installation. Le commissaire spécial de Grenoble constate que les travaux ont avancé de manière très satisfaisante<sup>151</sup>. Le centre peut, dorénavant, recevoir les réfugiés espagnols dans les meilleures conditions possibles. Toutefois, l'installation sanitaire n'est pas au point. Un délai de quelques jours est indispensable pour la parfaire. Le samedi 12 juillet 1939, le transfert des réfugiés vers le nouveau centre d'hébergement est effectué. Finalement, le camp d'Arandon est organisé comme suit. Le bâtiment B sert de dortoir, le bâtiment C de réfectoire, le bâtiment D est utilisé pour l'infirmierie et la Garde mobile et le E pour les femmes et les enfants au biberon. Les douches sont situées entre les deux derniers bâtiments. L'organisation

---

<sup>148</sup> Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets du 30 avril 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>149</sup> Lettre du préfet de l'Isère au ministre de l'Intérieur du 17 mai 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>150</sup> Lettre du général commandant d'armes de Grenoble au 4<sup>e</sup> Génie du 7 juin 1939. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>151</sup> Télégramme du commissaire spécial au préfet de l'Isère du 3 juillet 1939. Archives de l'Isère. 67M8

du camp d'Arandon montre la volonté des autorités de faire des efforts dans les structures d'accueil des Espagnols.

### ***Financement et approvisionnement***

Afin d'héberger, au mieux, les réfugiés espagnols, il est important que les centres d'hébergement soient convenablement équipés et ravitaillés. L'autorité préfectorale ne peut subvenir, seule, aux besoins des personnes qu'elle accueille.

Le ministre de l'Intérieur met à disposition des préfets des départements d'hébergement des sommes d'argent destinées à l'entretien des réfugiés espagnols. Ainsi, en février 1939, M. Combes met « à disposition [du préfet] un crédit de 300.000 francs, aux titres de l'assistance aux réfugiés espagnols »<sup>152</sup>, soit un peu plus de 100 francs par réfugié.. Dans *l'Instruction générale sur l'hébergement des réfugiés espagnols*, de mai 1937, il est dit que les préfets doivent recevoir les « fonds nécessaires des Trésoriers Payeurs Généraux ». Ainsi, « les sommes dont ils ont besoin doivent être demandées dans les situations d'effectifs hebdomadaires ». Chaque semaine, les préfets des départements d'hébergements doivent tenir informé le ministre de l'Intérieur du nombre de réfugiés espagnols présents dans leur département. Il est bien précisé que les crédits sont réservés aux « indigents ». Par conséquent, il paraît inconcevable d'entretenir des miliciens, des hommes valides et toute personne ayant les moyens de subvenir à ses besoins. Il appartient donc au préfet du département d'hébergement de mentionner les dépenses qu'il a faites pour le déplacement des réfugiés dans un premier temps et pour les « frais de subsistances, de secours et d'assistance ». Ainsi, tout frais engagé par l'Etat dépend du nombre de réfugiés présents dans le département.

En 1939, le Gouvernement est obligé de modifier les mesures de financement. En effet, pour simplifier les choses, des crédits seront alloués au ministre de l'Intérieur pour l'entretien des réfugiés espagnols. La charge lui revient de les répartir entre les différents ministères concernés. Ainsi, les préfets doivent désormais mentionner :

« 1°) les frais de transport

---

<sup>152</sup> Copie d'une lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de l'Isère. Archives de l'Isère. 67M9

- 2°) les frais de subsistance proprement dite (hébergement, nourriture, location de matériel, éventuellement construction de baraquements, etc)
- 3°) frais d'hospitalisation, médicaux et pharmaceutiques, frais résultant de l'application des mesures prophylactiques en général
- 4°) frais engagés par l'Autorité Militaire pour la subsistance et l'hébergement des miliciens et hommes valides. »<sup>153</sup>

Le gouvernement essaye peu à peu d'améliorer l'organisation de l'accueil des réfugiés espagnols. Toutefois, ces financements sont insuffisants pour les héberger dans de bonnes conditions. Les préfets doivent donc compter, en partie, sur l'aide des autorités militaires pour équiper les centres d'hébergement. En effet, dès *l'Instruction générale sur l'hébergement des réfugiés espagnols*, il est dit au préfet que le ministre de la Défense nationale et de la Guerre a proposé « sa collaboration pour le logement et la nourriture des réfugiés dans les départements de la frontière et dans les départements d'hébergement »<sup>154</sup>. Ainsi, des équipements sont mis à disposition du préfet de l'Isère. La correspondance entre les autorités militaires et la préfecture tient une place importante dans l'étude de l'hébergement des réfugiés espagnols. L'Armée intervient essentiellement pour le prêt de matériel de couchage ou pour la mise à disposition d'équipements indispensables pour la vie des réfugiés. Les autorités militaires possèdent ce genre d'équipements dans les lieux de formations. Ainsi, durant l'été 1937, des cuisines roulantes et du matériel de couchage sont mis à disposition des autorités préfectorales<sup>155</sup>. Au moment de *La Retirada*, le service local de l'Intendance de l'armée a reçu des ordres en provenance de Lyon pour la distribution du matériel indispensable pour le couchage des réfugiés. 700 paillasses, 300 taies de traversins et 800 sacs de couchage sont prêtés au préfet. Il peut également compter sur les 1 200 sacs de couchage du magasin général d'habillement de l'armée<sup>156</sup>. L'autorité militaire semble donc tenir sa promesse de participer à l'hébergement des réfugiés espagnols. Toutefois, on retrouve dans la correspondance des questions de financement. En effet, le ministre de la Défense nationale et de la Guerre demande aux préfets des départements d'hébergement de rembourser les frais de location et de remise en état du matériel<sup>157</sup>. Par conséquent, l'aide militaire a ses limites. Du matériel est effectivement prêté mais de l'argent semble demandé en contrepartie. Ceci renforce les difficultés financières rencontrées par le préfet lors de l'accueil des réfugiés espagnols. Les sommes allouées par le ministre de l'Intérieur paraissaient déjà insuffisantes.

---

<sup>153</sup> Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets du 21 février 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>154</sup> Annexe 1

<sup>155</sup> Lettre du général gouverneur militaire de Lyon au préfet de l'Isère du 2 août 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>156</sup> Lettre du commandant d'armes de Grenoble au préfet de l'Isère du 2 février 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>157</sup> Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets des départements d'hébergement du 30 août 1937. Archives de l'Isère. 67M8

Mais, si le prêt de l'autorité militaire se transforme en location la situation du préfet se complexifie. D'autant plus qu'il a l'ordre d'acheter le matériel manquant pour l'hébergement des réfugiés espagnols. Les ustensiles de cuisine et les couverts sont prêtés par les colonies de vacances. Ceci permet d'équiper, en partie, les centres d'hébergement<sup>158</sup>. Les dons de la population sont également très importants pour le ravitaillement des centres d'hébergement. Ce sont essentiellement des vêtements et du linge qui sont donnés aux réfugiés espagnols.

### *Les conditions de vie*

Quand il s'agit d'aborder la question des conditions de vie des réfugiés espagnols accueillis en France, on parle souvent des camps installés sur les plages du Sud de la France – Argelès-sur-Mer, Barcarès ou encore Saint-Cyprien – en 1939. Néanmoins, ceux-ci ont concerné, principalement, des miliciens républicains espagnols. Ils étaient le plus souvent installés à même le sable, exposés aux difficiles conditions climatiques – le vent, la neige – d'un mois de février. Les civils ont été éloignés de la frontière. Ainsi, il est important de dissocier les deux types d'hébergement. « L'accueil des réfugiés civils – femmes, enfants et vieillards – a été, en comparaison, beaucoup moins rude que celui des combattants »<sup>159</sup>. Toutefois, ce « meilleur traitement » est relatif<sup>160</sup>. En 1994, Javier Rubio estime qu'il faut étudier plus précisément l'accueil réservé aux réfugiés civils. Il pense que le bilan sera peu flatteur pour l'Administration française. « Les priorités plaident pour le temporaire »<sup>161</sup>. En effet, les autorités françaises ne visaient pas l'installation des réfugiés dans le pays. Ceci a des conséquences importantes pour les conditions dans les centres d'hébergement.

Dans le département de l'Isère, ce sont essentiellement des civils qui sont accueillis. L'étude de leurs conditions de vie est complexe. Il faut prendre en compte différents paramètres. Les conditions des réfugiés ne sont pas les mêmes selon la période étudiée. De plus, la question est difficile à résoudre du fait des différences d'opinion.

---

<sup>158</sup> Liste du matériel des colonies départementales de vacances prêté au préfet de l'Isère établie le 16 septembre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>159</sup> J. Rubio, *La politique française d'accueil : les camps d'internements*, Cité in : P. Milza et D. Peschanski (dir), *Exils et migration. Italiens et Espagnols en France : 1938-1946*, L'Harmattan, Paris, 1994, p. 117

<sup>160</sup> *Ibidem*, p. 117

<sup>161</sup> D. Peschanski, *La France des camps...*, *op.cit.*, Gallimard, Paris, 2002, p. 100

Les traces les plus importantes concernant la situation des réfugiés dans le département portent sur le parc Paul Mistral. Par conséquent, il est question, ici, d'analyser dans quelles conditions ont été accueillis les exilés espagnols au temps de l'urgence.

Dès leur arrivée, les réfugiés sont placés en quarantaine afin que leur état sanitaire puisse être contrôlé. Un local a été installé spécialement pour les enfants nourris au sein et au biberon. Dans le Palais de la Houille Blanche, une infirmerie a été créée. Des visites médicales sont réalisées deux fois par jour. Si les réfugiés ont des soucis de santé, ils peuvent s'adresser à l'infirmière en service dans le centre. Les désinfections nécessaires ont été effectuées par le service départemental et les employés du Service municipal de désinfection<sup>162</sup>.

Le 11 février 1939, l'Inspecteur départemental d'hygiène fait un bilan de l'état sanitaire des réfugiés espagnols hébergés à Grenoble. Dans sa conclusion, il parle d'un état sanitaire moyennement satisfaisant. D'après lui, les conséquences de l'encombrement et des changements de température, fréquents à cette période de l'année, sont amplifiées par une « population apathique et peu soucieuse des règles de l'hygiène même élémentaires ». En mai, le Maire de Grenoble pense que les mauvaises conditions sanitaires ne sont pas imputables à la population espagnole<sup>163</sup>. En effet, il préconise de faire évacuer le parc Paul Mistral, dans les plus brefs délais, afin d'éviter tout risque d'épidémie. Suite à une visite dans le centre d'hébergement, il a constaté que l'égout existant était totalement obstrué et « qu'il est matériellement impossible de le déboucher ». Par conséquent, le sous-sol du Palais de la Houille Blanche retient « toutes les eaux usées et les matières qui n'ont plus d'écoulement ». Il mentionne une « nappe infecte » et des « odeurs insupportables ». Il craint que cela ne s'aggrave si les chaleurs persistent. Les différents représentants de l'autorité ont des explications différentes concernant les causes de l'état sanitaire des réfugiés. Une mission sanitaire a été envoyée par la Société des Nations en Espagne à la fin de l'année 1936<sup>164</sup>. Elle a été dirigée par le Docteur Lasnet. Dans sa conclusion, il annonce qu'il faut rester vigilant vis-à-vis du typhus du fait des déplacements considérables de la population. Par conséquent, il faut faire des campagnes de vaccination. Mais d'après lui, « l'état sanitaire de la population

---

<sup>162</sup> Lettre de l'Inspecteur départemental d'hygiène au préfet de l'Isère du 20 février 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>163</sup> Lettre du Maire de Grenoble au préfet de l'Isère du 26 mai 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>164</sup> Archives de la Société des Nations. Journal officiel. 96<sup>e</sup> session du Conseil. 3<sup>e</sup> séance. Janvier 1937. 3860 : Résolution du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 1936. Examen du rapport de la mission sanitaire envoyée à la demande du gouvernement espagnol et questions humanitaires connexes.

est satisfaisant » car « un bon équipement sanitaire existe en Espagne ». Ainsi, ce spécialiste contredit totalement l'Inspecteur départemental d'hygiène.

Le 7 avril 1939, le journal, *La voix du peuple*, mentionne des faits tragiques dans le parc Paul Mistral. L'article, intitulé « 15 nouveaux décès d'enfants dans le camp de Grenoble », vise à dénoncer les conditions de vie des réfugiés dans le centre d'hébergement. Vingt personnes, dont quatorze enfants, seraient décédées avant le 17 mars 1939. Durant les quinze jours suivants, 15 autres enfants auraient péri. L'attitude du préfet est mise en cause dans ces décès. L'auteur de l'article déclare que ces personnes sont mortes du fait de la promiscuité et des conditions d'hygiène qui favorisent le développement d'épidémies. Même s'il est important de garder une certaine distance avec ces articles, d'autres études ont montré que la mortalité avait été très importante dans les camps français en février et mars 1939<sup>165</sup>. Denis Peschanski pense que « l'internement ne fut pas la première cause des pics de mortalité, même si une autre solution aurait certainement pu sauver nombre de vies humaines ». Il pense que « l'improvisation de l'accueil contribua certainement à la quantité des décès dans les premiers lieux de l'accueil de rassemblement [...] avant que pût se mettre en place un réseau médical efficace ».

Le préfet de l'Isère considère que les réfugiés sont accueillis dans des conditions tout à fait acceptables, même si elles ne sont pas idéales. Dans une lettre au ministre de la Santé publique, il présente de manière très positive les installations du centre d'hébergement. Il mentionne l'existence de bâtiments spacieux permettant d'éviter l'encombrement. Il considère que les jardins peuvent servir de lieu de promenade et de jeux. Toutefois, ce cadre paraît un petit peu trop idyllique surtout si on le compare à d'autres centres, même si l'ampleur du phénomène est incomparable.

Il est sans doute important de mettre en doute les dires de *La Voix du peuple*. C'est un hebdomadaire de gauche, à tendance communiste. On sait que les communistes dénoncent, avec force, l'accueil réservé aux réfugiés espagnols. Mais, le préfet semble, tout de même, présenter une image trop positive du centre d'hébergement du parc Paul Mistral. On peut, par exemple mentionner l'inquiétude du ministre de l'Intérieur. En effet, ce dernier a été alerté

---

<sup>165</sup> D. Peschanski, *La France des camps, op.cit.*, Gallimard, Paris, 2002, p. 144

par un député du département sur les conditions de vie des réfugiés espagnols. Il veut que le préfet lui fasse un rapport<sup>166</sup>.

On constate que deux partis s'opposent. Les uns pensent faire de leur mieux pour héberger les réfugiés. Les autres les accusent de les délaisser et de les traiter de manière inhumaine. Le préfet fait peut être tout ce qu'il peut avec les moyens dont il dispose. Les critiques de *La voix du peuple* sont peut être excessives. Malgré tout, il paraît impossible de rester indifférent aux annonces de décès, particulièrement s'il s'agit d'enfants. Toutefois, nulle part, hormis dans cet article, il n'est question de décès. Les rapports du préfet, de l'Inspecteur départemental d'hygiène ou du commissaire spécial ne les mentionnent pas. Par conséquent, il paraît préférable de garder une certaine distance. Néanmoins, en comparant les conditions de vie dans le centre d'hébergement de Grenoble à celles d'autres centres français, les critiques sont probablement justifiées. Toutefois, comme le dit Geneviève Dreyfus-Armand, « il serait injuste de rendre responsable uniquement l'administration française »<sup>167</sup>

« Le froid et les fatigues ont mis en état de moindre résistance les individus âgés ou porteurs de lésions organiques [...], et quelques-uns sont décédés presque subitement le jour ou le lendemain de leur arrivée au camp »<sup>168</sup>

Par ailleurs, lors du transfert des réfugiés vers Arandon, on note un effort, de la part des autorités, pour l'organisation du nouveau centre. D'après une lettre du sous-préfet de la Tour du Pin au préfet de l'Isère<sup>169</sup>, les conditions du camp semblent s'améliorer progressivement. D'après lui, le moral des réfugiés est excellent. Ils semblent conscients de leur situation dramatique et de leur devoir envers la France. Ce phénomène se retrouve partout en France. L'accueil des réfugiés est de mieux en mieux organisé.

La qualité de l'hébergement des réfugiés espagnols dépend en grande partie du nombre de personnes à accueillir. Ceci explique les différences entre les centres de 1937 et ceux de 1939. De plus, l'urgence a de graves conséquences sur les conditions des réfugiés. L'hygiène est un problème critique.

---

<sup>166</sup> Lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet de l'Isère du 20 avril 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>167</sup> G. Dreyfus-Armand et E. Temime, *Les camps sur la plage...*, op.cit., Autrement, Paris, 1995, p.19

<sup>168</sup> Selon le rapport d'un inspecteur départemental au préfet de l'Aude en date du 28 février 1939, in G. Dreyfus-

<sup>169</sup> Lettre du 8 septembre 1939. Archives de l'Isère. 67M8



## ***Chapitre 6 La gestion des réfugiés***

Les réfugiés espagnols restent plus ou moins longtemps dans le département de l'Isère selon la période étudiée. En effet, en 1937, ils sont présents durant 3 mois tandis qu'en 1939, leur séjour est beaucoup plus long. Cette étude porte sur les réfugiés espagnols de 1936 à 1939. Le choix a été fait d'arrêter l'analyse au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, le 3 septembre 1939. A cette date, des réfugiés sont toujours présents dans le département.

Il s'agit, donc, d'étudier l'administration des centres d'hébergement et la gestion des réfugiés au quotidien. Mais, il est également important de voir les choix qui s'offrent à eux. Peuvent-ils rester en France ? Ont-ils la possibilité de travailler dans le département ?

### ***La gestion au quotidien***

#### **Qui dirige les centres d'hébergement ?**

Plusieurs lieux ont servi à l'accueil des réfugiés espagnols. L'hébergement de 1937 permet d'établir les cadres pour l'exode suivant. Si les centres d'hébergement n'ont pu être réutilisés, la direction ne varie pas ou peu.

Lors de l'accueil à l'école de Voiron, en 1937, M. Durand – commis des postes de Voiron – a géré le bon fonctionnement de l'hébergement<sup>170</sup>. Ainsi, lors du déplacement des réfugiés espagnols au Fort Barraux, il a dirigé le nouveau centre<sup>171</sup>. L'affectation de M. Durand au centre d'hébergement des réfugiés espagnols est soumise à l'autorisation du ministre des Finances. La rémunération du directeur doit être prise en charge par le préfet de l'Isère. Ainsi, il doit rembourser les PTT pour son traitement<sup>172</sup>. Ceci est une charge supplémentaire pour

---

<sup>170</sup> Le préfet de l'Isère au Directeur des Postes et Télégraphes de Grenoble du 4 septembre 1937. Le préfet le remercie d'avoir mis M. Durand à sa disposition pour la gestion du centre de Voiron. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>171</sup> Lettre du préfet de l'Isère au ministre des Postes et Télégraphes du 14 octobre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>172</sup> Lettre du directeur départemental des PTT au préfet de l'Isère du 18 septembre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

l'autorité préfectorale. M. Durand cesse son activité lorsque tous les réfugiés ont été rapatriés. Ainsi, le 14 octobre, il peut retrouver son emploi. Il a été affecté au Fort Barraux dès le transfert des réfugiés, soit le 11 septembre 1937. Pour le service de garde, il a été assisté par un gradé et deux gendarmes<sup>173</sup>.

Le préfet paraît satisfait de son action tant à Voiron qu'au Fort Barraux. Il lui transmet ses félicitations car il considère qu'il a su gérer le centre avec « fermeté et humanité »<sup>174</sup>. Il aimerait le proposer pour recevoir la Croix de Chevalier du Mérite Social. Etant donné les critiques adressées au préfet quant à sa gestion des réfugiés espagnols, on est en droit de se demander ce qu'il entend par fermeté et humanité. On peut craindre que l'encadrement ait été sévère. Toutefois, il est vrai que ces félicitations valent pour l'encadrement des centres de 1937. Les critiques à l'encontre du préfet ne surviennent qu'en 1939.

Cette confiance est réitérée en 1939. Ainsi, M. Durand a dirigé les centres de Grenoble et d'Arandon. Il est, d'ailleurs, intervenu pour l'organisation de l'usine Vialle. Afin de gérer au mieux, le centre d'hébergement et être relié aux instances supérieures, il souhaite avoir « le téléphone relié directement à un centre ouvert en permanence »<sup>175</sup>. En septembre 1939, M. Vialle prend la direction du centre d'hébergement à la suite de M. Durand qui doit répondre à l'appel de mobilisation. M. Vialle ne parlant pas espagnol, « Mme Durand continuera sans doute à résider au camp d'Arandon »<sup>176</sup>

### **L'hospitalisation**

Face à une population démunie de ses biens et épuisée à la suite de la guerre, les mesures sanitaires ont une place importante. Comme on a pu le constater en étudiant les conditions de vie des réfugiés dans les centres d'hébergement, l'état sanitaire de ces personnes est critique.

L'hospitalisation, principalement des femmes et des enfants, fait partie intégrante de la gestion des réfugiés au quotidien. Les liens entre le préfet et le Directeur de l'hôpital sont étroits, particulièrement en 1939. La situation des réfugiés est beaucoup plus inquiétante

---

<sup>173</sup> Lettre du Commissaire spécial à Grenoble au préfet de l'Isère du 12 septembre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>174</sup> Lettre du préfet de l'Isère à Monsieur Durand du 29 octobre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>175</sup> Lettre de Durand au préfet de l'Isère du 28 juin 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>176</sup> Lettre du sous-préfet de la Tour du Pin au préfet de l'Isère. Archives de l'Isère. 67M8

durant cette période de l'exil. De plus, les autorités françaises semblent davantage préoccupées par la présence des réfugiés en 1939 qu'en 1937.

Des épidémies apparaissent, notamment à l'hôpital de La Tronche. Ainsi, on peut noter quelques cas de varicelle. Celle-ci a certainement été transmise par les mères qui accompagnent leurs enfants à l'hôpital. Ces visites sont le seul moyen pour les réfugiés de sortir du centre d'hébergement. Cette épidémie empêche toutes les personnes hospitalisées de sortir de l'hôpital durant le temps d'incubation de trois semaines. Les autorités veulent éviter une propagation dans le centre du parc Paul Mistral. Ceci a des conséquences non négligeables sur l'encombrement de l'hôpital. Les dépenses pour l'entretien des réfugiés augmentent donc sensiblement. En effet, « pour les dix premiers jours de leur présence dans l'Isère, [l'hospitalisation engendre] une dépense moyenne journalière de 10 000 francs »<sup>177</sup>. Le préfet de l'Isère fait un bilan de l'état de santé des réfugiés. Il mentionne les « problèmes d'encombrement du fait de la présence dans de nombreux services, de réfugiés espagnols ». Toutefois, « il n'y a pas parmi eux de miliciens blessés ou malades ayant appartenu aux Brigades internationales »<sup>178</sup>

Un cas de fièvre typhoïde est également apparu à l'hôpital. Deux autres cas paraissent suspects. Il paraît difficile de faire une opération de vaccination générale. L'état de santé des réfugiés semble se détériorer. On note, par exemple, une aggravation des maladies pulmonaires. Ceci est certainement une conséquence des conditions d'hygiène mais également climatiques. Il paraît, cependant, prudent de ne pas imputer systématiquement les problèmes de santé des réfugiés à la gestion du centre d'hébergement par le préfet. En effet, une semaine après leur arrivée à Grenoble, 182 personnes – dont 111 enfants, 67 femmes et 4 hommes – sont déjà hospitalisées. La gale est la maladie qui semble poser le plus de problème au niveau psychologique. Toutefois, la plupart des maladies semble liée à des troubles digestifs, principalement dus, d'après le Directeur de l'hôpital, aux changements d'alimentation. Parallèlement, on constate que les réclamations concernant la nourriture se multiplient. On peut se demander si les troubles digestifs ne sont pas liés à une sous-alimentation ou à une malnutrition.

---

<sup>177</sup> Lettre du préfet de l'Isère au Ministre de la Santé publique du 24 février 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>178</sup> *Ibidem*

La gestion des réfugiés hospitalisés est difficile. L'encombrement ne permet pas l'isolement des malades contagieux. Le personnel est insuffisant. Les autorités semblent se soucier de l'état de santé des réfugiés. La présence de plus de 2 000 personnes dans le parc Paul Mistral semble poser de gros problèmes tant pour la gestion que pour les conditions de vie. Ceci est renforcé par la faiblesse physique des personnes internées. Il est indispensable que les relations soient étroites entre le préfet, la direction du centre d'hébergement et l'hôpital. Tous trois semblent avoir la même vision de l'accueil. Du fait du nombre important de réfugiés hospitalisés, un service médical est assuré dans le Palais de la Houille Blanche.

« Les visites médicales ont lieu deux fois par jour, matin de 10 heures à midi et le soir de 4 heures à 7 heures. Une affiche, en espagnol, l'indique sur la porte de l'infirmerie, en précisant que, dans l'intervalle, les malades au besoin peuvent s'adresser aux infirmières de service »<sup>179</sup>

Une petite infirmerie a été installée dans le centre à l'aide de cloisons, car il n'y avait pas de pièces isolées au préalable. Ceci permet de faire quelques interventions médicales directement dans le centre d'hébergement mais cela reste limité.

### ***Rapatriement ou mise au travail ?***

#### **1937**

Durant cette période de l'exil, la gestion des réfugiés ne semble pas poser de problème. Le gouvernement français veut que les Espagnols exilés sur le territoire retournent dans leur pays d'origine. Dès *l'Instruction générale sur l'hébergement des réfugiés espagnols* de mai 1937, il est fait mention de cette dimension de l'accueil des réfugiés. Les autorités françaises sont conscientes que « certains désirent retourner immédiatement en Espagne »<sup>180</sup>. Par conséquent, ceci facilite la tâche de la France. Les autorités préfectorales doivent toujours présenter aux réfugiés hébergés dans leur département la possibilité de retourner dans leur pays. Dans le cas où ces Espagnols souhaiteraient être rapatriés, ils ont le choix du point de frontière par lequel ils retourneront dans la péninsule ibérique. En effet, ils n'ont pas l'obligation, en 1937, de retourner dans le Pays basque. Le gouvernement français connaît les dangers pour ces personnes qui ont fui la guerre civile et l'avancée des troupes nationales. De plus, le renvoi

---

<sup>179</sup> Lettre de l'Inspecteur départemental d'hygiène au préfet de l'Isère du 20 février 1939, *op.cit.*

<sup>180</sup> Annexe 1

vers les frontières est financé par les autorités françaises pour les personnes ayant choisi le rapatriement. Ces dernières sont averties qu'elles ne peuvent utiliser cette solution pour se rapprocher des départements frontaliers. Lors de l'organisation du rapatriement, le préfet du département d'hébergement est dans l'obligation d'avertir les préfets des départements traversés par les trains transportant les réfugiés.

Dans la région Rhône-Alpes, tous les réfugiés ont été rapatriés durant le mois d'octobre. En général, les réfugiés de la région retournent en Espagne par la frontière catalane. Ils sont dirigés vers Sète ou Cerbère<sup>181</sup>. Il cherche à éviter les drames de la guerre civile. La Catalogne est, à cette date, un des points forts de la République espagnole. Conformément aux mesures générales prises par le ministre de l'Intérieur, il n'y a plus de réfugié espagnol dans le département de l'Isère le 14 octobre<sup>182</sup>. Le départ des réfugiés s'est déroulé le samedi 9 octobre. Le soutien de l'autorité militaire a été demandé. Des anciens gradés et des gardes du peloton à pied d'Echirolles sont mis à disposition du préfet de l'Isère pour convoier des trains de réfugiés. Ils ont été dirigés, pour la plupart, vers Cerbère. Certains ont, tout de même, choisi de retourner dans le Pays basque. En effet, 40 réfugiés prennent la direction d'Hendaye<sup>183</sup>

Le gouvernement français prétend les inviter à retourner en Espagne. Mais, la totalité des réfugiés présents dans l'Isère ont choisi cette option. Alors, on peut se demander quels ont été les arguments utilisés pour les convaincre et si des pressions ont été exercées sur eux. Si les réfugiés avaient été des hommes en âge de se battre, on aurait pu comprendre que la France les contraigne à retourner dans leur pays. Mais, ce sont essentiellement des femmes et des enfants impuissants dans un pays déchiré par une guerre civile. Ils ne peuvent se battre et risquent leur vie. Cette décision est peut-être une conséquence des conditions d'hébergement dans le département. Peu de choses nous renseignent sur la vie quotidienne des réfugiés dans le Fort Barraux. Il est possible de supposer que les conditions étaient difficiles. Une chose est certaine, le climat a certainement posé des problèmes aux réfugiés. A l'approche de l'hiver, le

---

<sup>181</sup> Correspondances des commissaires spéciaux de Grenoble et de Vienne avec le préfet de l'Isère d'octobre 1937. Archives de l'Isère. 67M8. Ils contrôlent le bon déroulement des opérations et avertissent le préfet du passage d'un train dans leur ville. Ils mentionnent le nombre de personnes ainsi que la destination

<sup>182</sup> Lettre du préfet de l'Isère au ministre des Postes et Télégraphes du 14 octobre 1937 Archives de l'Isère. 67M8

<sup>183</sup> Lettre urgente et confidentielle du préfet de l'Isère au Général Garchery, gouverneur militaire de Lyon, du 6 octobre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

froid est de plus en plus rude dans cette région montagneuse. Les Espagnols n'y sont pas habitués.

La politique de rapatriement a été mise en œuvre en Espagne avec la nomination d'Antonio Maseda Bauza comme président de la *Junta de Protección de Menores* – la Junte de protection des mineurs – en mai 1937. Le gouvernement républicain, les représentants officiels et les organismes d'aide des pays d'accueil étaient opposés à cette politique de rapatriement. De plus, les parents s'opposent au retour des enfants dans la zone occupée par l'ennemi. En 1937, le nombre de rapatriement semble être réduit<sup>184</sup>. Le préfet de l'Isère a certainement mené une politique plus active que d'autres dans ce domaine. Dans cette politique de rapatriement, la Junte a obtenu le soutien de l'Eglise de France, de Belgique et de Grande-Bretagne. Ceci a été renforcé par les relations que les nationalistes ont établies avec le Saint-Siège dès 1937. « Par l'intermédiaire de Monseigneur Antoniutti, le pape Pie XI exprime le souhait que les enfants espagnols expatriés rentrent dans leur pays »<sup>185</sup>.

Dans l'Isère, les réfugiés étaient hébergés en groupe. Le rapatriement collectif est plus facile à organiser. L'impossibilité d'utiliser les colonies de vacances du fait de leur difficulté d'accès a certainement une incidence sur le rapatriement massif.

## 1939

La politique de rapatriement est toujours présente durant cette période. Mais, elle est liée à une tentative d'utilisation de la main d'œuvre espagnole. La situation de la France est bien différente au début de l'année 1939. En effet, l'approche d'un nouveau conflit mondial se fait sentir. Ceci a une influence sur la politique d'accueil des réfugiés espagnols sur le territoire. De plus, il n'est pas possible de connaître l'aboutissement de la politique française. Le choix d'arrêter cette étude au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale ne permet pas de savoir ce que deviennent tous les exilés.

---

<sup>184</sup> A. Alted Vigil, « Le retour des enfants évacués pendant la guerre civile espagnole : La Délégation extraordinaire au rapatriement des mineurs », in *Enfants de la guerre...*, *op.cit.*, p.51

<sup>185</sup> *Ibidem*

### *Le rapatriement :*

En 1939, la destination des réfugiés change. En effet, *La Retirada* est une conséquence de la chute de la Catalogne. Les réfugiés choisissent, cette fois, de retourner en Espagne par le Pays basque. Dès l'arrivée massive des Espagnols fuyant l'avancée franquiste, le Gouvernement s'intéresse à la question du rapatriement. En effet, le 2 février, le ministre de l'Intérieur envoie un télégramme au préfet de l'Isère dans lequel il mentionne la présence de nombreux miliciens et hommes valides espagnols sur le territoire français. Il faut faire en sorte de « les refouler dans les plus brefs délais vers la frontière de leur choix. S'ils ne font pas le choix d'une frontière, il faut les renvoyer dans le département frontalier par lequel ils sont entrés en France »<sup>186</sup>. Les autorités françaises visent, toujours, à sauver la population civile. Les miliciens ne sont pas hébergés dans les mêmes centres que les femmes et les enfants. Ils sont regroupés dans des camps situés dans le Sud de la France. Plusieurs dizaines de milliers d'entre eux sont enfermés sur les plages du Roussillon. Au départ, uniquement le camp de concentration d'Argelès-sur-Mer avait été prévu. Rapidement, les camps de Barcarès et de Saint-Cyprien sont organisés à proximité du premier. Près de 250 000 miliciens espagnols sont regroupés dans ces trois centres au mois de février 1939 – 180 000 à Argelès-sur-Mer et Saint-Cyprien et 70 000 à Barcarès<sup>187</sup>.

Dès le 1<sup>er</sup> mars, le ministre de l'Intérieur est en relation avec la SNCF qui se préoccupe des « dispositions qu'il y aurait lieu de prendre en vue d'assurer le retour en Espagne des réfugiés »<sup>188</sup>. Les préfets doivent donner des informations précises aux chefs d'arrondissement de la Société des Chemins de Fer au moins 72h avant le rapatriement des réfugiés, notamment en ce qui concerne l'importance des groupes. La SNCF recommande d'échelonner les départs afin de ne pas dépasser 8 trains spéciaux par jour. Moins d'un mois après l'arrivée des réfugiés espagnols en France, les autorités mettent en place les dispositifs pour le rapatriement. Ces organisations ont lieu alors que la guerre civile espagnole n'est pas terminée. Le 17 mars, le ministre de l'Intérieur considère que l'ouverture de la frontière espagnole « va permettre de procéder prochainement au rapatriement des réfugiés, à une cadence relativement importante »<sup>189</sup>. A l'approche de la fin de la guerre d'Espagne, un débat se déroule à la Chambre des députés française de décembre 1938 à janvier 1939. Paul

---

<sup>186</sup> Télégramme du ministre de l'Intérieur au préfet de l'Isère du 2 février 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>187</sup> G. Dreyfus-Armand et E. Temime, *Les Camps sur la plage...*, *op.cit.*, p.22

<sup>188</sup> Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets du 1<sup>er</sup> mars 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>189</sup> Circulaire ministérielle du 17 mars 1939. Archives de l'Isère. 67M9

Reynaud, ministre des Finances, propose deux alternatives. Soit la France intervient aux côtés de la République espagnole pour la sauver soit elle se résout à reconnaître Franco. Les Accords Bérard-Jordana signé le 25 février 1939 engagent les deux pays à mener une « politique loyale de franche collaboration au Maroc ». La France doit remettre au Gouvernement franquiste tous les biens de la République espagnole qui se trouvent à la Banque de France de Mont-de-Marsan. « Les nouvelles autorités espagnoles entendent bien n'ouvrir leur frontière aux rapatriements qu'au rythme des « restitutions » de l'or de la Banque d'Espagne »<sup>190</sup>. Les préfets reçoivent, donc, l'ordre de préparer l'évacuation. Mais, les réfugiés ne doivent pas être contraints au rapatriement et s'ils décident de retourner en Espagne, ils sont libre de choisir par quelle frontière ils le feront.

Suite à cette circulaire ministérielle, des opérations de recensement ont été faites pour connaître l'origine des Espagnols hébergés dans le département de l'Isère. Deux catégories sont répertoriées : les Basques et les Catalans. Le Commissaire spécial à Grenoble constate que la majorité des réfugiés du département sont Basques. Ce recensement n'est pas précis. En effet, pour simplifier les choses et pour savoir par quelle frontière les réfugiés souhaiteraient retourner en Espagne, la péninsule ibérique a été divisée en deux zones égales de part et d'autre d'une ligne traversant le pays des Pyrénées jusqu'à l'extrême sud<sup>191</sup>. Lors du recensement, aucun renseignement n'est donné aux réfugiés « pouvant leur faire envisager un rapatriement éventuel ». Toutefois, on remarque des craintes de la part des réfugiés. Ceci paraît justifié, on ne veut pas les forcer à partir mais malgré tout, les plans du rapatriement se préparent. Certains ont connu l'exode de 1937. Ils savent que la majorité des réfugiés était alors retournée en Espagne. Les volontaires sont rares. Fin mars, ils ne sont qu'une centaine dans le centre d'hébergement de Grenoble. Les réfugiés sont craintifs et ils refusent un retour en Espagne nationaliste. Les dires du Commissaire spécial à Grenoble sont confirmés par le Capitaine Cloître – chargé de la surveillance du centre d'hébergement du parc Paul Mistral – dans un rapport au préfet. Il confirme que la « masse des réfugiés ne veut pas retourner en Espagne » et qu'il faut « s'attendre à une sérieuse résistance » de leur part<sup>192</sup>.

Le ministre de l'Intérieur semble avoir le monopole de la gestion des réfugiés espagnols. Ils donnent des ordres aux différents préfets qui sont censés les exécuter. Malgré tout, on sent

---

<sup>190</sup> J. Cubero, *Les Républicains...*, *op.cit.*, p. 60

<sup>191</sup> Lettre du commissaire spécial à Grenoble au préfet de l'Isère du 25 mars 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>192</sup> Rapport du Capitaine Cloître, Commandant de la 10<sup>e</sup> Compagnie et chargé de la surveillance du centre d'hébergement des réfugiés espagnols, en date du 27 mars 1939. Archives de l'Isère



que certaines difficultés apparaissent. Le ministre de l'Intérieur insistait pour que les liens soient étroits entre les différents préfets. Ils devaient l'être lors de l'arrivée des réfugiés mais également pour leur évacuation. Le Gouvernement français veut éviter un encombrement des départements frontaliers et d'Irun qui pourrait soulever de grosses difficultés. Cependant, les préfets effectuent quelques fois des rapatriements sans en avertir les préfets des départements frontaliers. Le ministre de l'Intérieur demande aux préfets des départements d'hébergement de « ne laisser procéder à aucun rapatriement sans avoir demandé, au préalable, l'accord de M. le préfet des Basses-Pyrénées »<sup>193</sup>. On sent que le Gouvernement a plus de difficultés à faire face à la situation qu'en 1937.

Des rapatriements sont effectués dans le département de l'Isère avant le transfert des réfugiés entre Grenoble et Arandon. En effet, au mois de mai, le préfet demande de trouver un lieu où pourraient être logées 1 500 personnes environ<sup>194</sup>. Il y a eu jusqu'à 2 300 personnes hébergées au centre d'hébergement du palais de la Houille Blanche. Cela signifierait que près de 800 réfugiés auraient déjà quitté le département.

Durant l'été, le sous-préfet de la Tour du Pin intervient dans le camp d'Arandon pour inciter les réfugiés à retourner dans leur pays. Cette visite a eu lieu dans le but d'un « rapatriement ultérieure et rapide »<sup>195</sup>. Il pense avoir été compris et espère une « inscription importante et rapide des réfugiés sur les listes afin de pouvoir organiser des convois dans de brefs délais ». Ainsi, on constate qu'au moment du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale des réfugiés sont toujours présents dans le département de l'Isère.

### *La mise au travail*

Face au nombre important de réfugiés espagnols présents en France, « on comprit rapidement dans certains cercles gouvernementaux tout l'intérêt économique qu'on pouvait tirer de la présence d'une main-d'œuvre supplémentaire en France au moment où la préparation de la guerre appelait la mobilisation de toutes les énergies »<sup>196</sup>. La loi sur « l'organisation de la nation en temps de guerre » de juillet 1938, prévoyait que les réfugiés en âge d'être mobilisés

---

<sup>193</sup> Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets du 5 juin 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>194</sup> Rapport de l'Ingénieur principal du Service Vicinal du 15 mai 1939, *op.cit.*

<sup>195</sup> Lettre du sous-préfet de la Tour du Pin au préfet de l'Isère du 31 août 1939. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>196</sup> D. Peschanski, *La France des camps, op.cit.*, p. 136

et bénéficiaires du droit d'asile devraient participer à l'effort commun de la Défense nationale. Un décret du 20 mars 1939 permet son application aux réfugiés espagnols. Au mois de mai, Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, annonce la création d'une « Direction de la main-d'œuvre étrangère » au sein du ministère de la Défense. Le général Ménard est nommé à sa tête.

Par conséquent, la question de la mise au travail semble se poser dès le mois de mai dans le département de l'Isère. Il paraît difficile d'employer ces Espagnols dans l'industrie<sup>197</sup>. L'emploi est actif dans la ganterie et la métallurgie, mais on recherche une main d'œuvre hautement qualifiée. Dans le premier domaine, un long apprentissage est indispensable pour acquérir le savoir-faire. L'agriculture paraît être le secteur le plus approprié pour employer les réfugiés espagnols. Malgré tout, il existe différents types de réfugiés et tous n'intéressent pas les agriculteurs. En effet, « les femmes sont souvent accompagnées d'enfants en bas âge » et ne peuvent donc pas travailler dans l'agriculture. Il en est de même pour le nombre important d'enfants ayant entre 8 et 14 ans. « Un certain nombre d'hommes seront rapatriés en Espagne ». Il faut donc se concentrer sur les jeunes de 15 à 20 ans. Ils sont 170 dans le département et « pourraient rendre quelques services en tant que main-d'œuvre agricole ». Mais il ne s'agit pas de tous les employer. Il faut déterminer lesquels seraient les plus aptes à venir en aide aux agriculteurs, en fonction de leur force, de leur expérience et de leur bonne volonté<sup>198</sup>. On remarque que sur les 2 000 réfugiés présents dans le département de l'Isère, moins de 100 pourront certainement travailler. Ceci est dérisoire et ne permettra certainement pas de diminuer de manière importante les dépenses des pouvoirs publics pour leur entretien.

Pourtant, l'objectif de la mise au travail des réfugiés est bien celui-ci. « Afin de baisser les frais pour les réfugiés et éviter une oisiveté de leur part, il faut essayer de placer cette main-d'œuvre disponible pendant la période où elle est contrainte de résider sur le territoire »<sup>199</sup>. Le ministre du Travail, Charles Pomaret, a fixé les dispositions à prendre pour l'emploi des réfugiés espagnols. Tout d'abord, il ne convient pas de les employer dans des « professions atteintes par le chômage ». Une fois qu'on leur a trouvé un emploi, ils reçoivent un « récépissé de travail valable 3 mois et pour la profession considérée ». Le renouvellement se

---

<sup>197</sup> Lettre du Directeur de l'Office au préfet de l'Isère du 11 mai 1939. Archives de l'Isère. 67M10

<sup>198</sup> Lettre du Directeur des Services agricoles au préfet de l'Isère du 10 mai 1939. Archives de l'Isère. 67M10

<sup>199</sup> Lettre du Ministre de l'Intérieur aux préfets de police et aux préfets du 1<sup>er</sup> juin 1939. Archives de l'Isère. 67M10

fait sous la forme d'une demande de régularisation de situation. Tout travailleur potentiel a l'obligation de passer une visite médicale<sup>200</sup>.

Au mois de septembre 1939, on sent que le gouvernement français veut s'alléger de la charge des réfugiés. Il est davantage préoccupé par la guerre qui commence. Dans un rapport sur le camp d'Arandon, le sous-préfet de la Tour du Pin annonce au préfet de l'Isère que « le moral des réfugiés est excellent » et qu'ils « sont conscients de la situation dramatique et de leur devoir ». Il pense que les réfugiés pourraient « subvenir aux besoins de la main-d'œuvre des communes avoisinantes ». En effet, du fait de la mobilisation, les campagnes ont été vidées d'un grand nombre de leurs travailleurs. Les équipes employées « rentreraient chaque soir au camp ». Beaucoup de femmes sont présentes dans ce camp et nombreuses sont celles qui ont la responsabilité de jeunes enfants. Celles-ci pourraient rester dans le centre pour s'occuper de leurs enfants et « veiller à la mise en place d'ateliers de couture en lien avec l'armée et les œuvres sociales »<sup>201</sup>. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale incite les autorités françaises à utiliser au mieux la main-d'œuvre espagnole présente sur le territoire.

La gestion des réfugiés espagnols semble encadrée par le Gouvernement français. Le ministre de l'Intérieur a une importance considérable. Le préfet est son relai au niveau local. Il doit, en toutes circonstances, suivre les instructions de son supérieur. Le préfet doit, lui aussi, faire appel à des personnalités pour diriger les réfugiés. Il est important d'encadrer les réfugiés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des centres d'hébergement. Ils n'ont pas l'autorisation de sortir des centres. Ainsi, il paraît primordial, aux pouvoirs publics, d'encadrer leurs déplacements et leurs séjours à l'hôpital.

Le Gouvernement français a assuré, difficilement parfois, le sauvetage de milliers de civils. L'étude de la gestion des réfugiés, au niveau local, permet de mettre en évidence la volonté de limiter leur séjour. En effet, on constate que le préfet de l'Isère vise à organiser au mieux et le plus rapidement possible l'évacuation des personnes hébergées dans son département. Les mesures d'incitation semblent se transformer en contraintes. Le rapatriement de la totalité des

---

<sup>200</sup> Lettre du Ministre du Travail aux Directeurs des offices départementaux de placement du 25 mai 1939. Archives de l'Isère. 67M10

<sup>201</sup> Lettre du sous-préfet de la Tour du Pin au préfet de l'Isère du 8 septembre 1939. Archives de l'Isère. 67M10

réfugiés en 1937 et la proportion relativement importante en 1939 le souligne. De plus, le préfet semble prendre des distances par rapport aux instructions ministérielles.

L'objectif de cette partie a été de montrer les différentes difficultés auxquelles ont dues faire face les pouvoirs publics lors de l'arrivée des réfugiés espagnols en France. Ainsi, cette étude permet de mettre en évidence la politique du Gouvernement français et son application au niveau local. Par conséquent, ceci a mis en lumière le rôle essentiel du préfet.

Celui-ci doit organiser l'arrivée des réfugiés espagnols dans son département et trouver les structures d'accueil indispensables au bon déroulement des opérations. Malgré tout, son rôle est controversé. Il est accusé d'être trop dur avec les réfugiés présents dans son département. Malgré la supervision de la part du Gouvernement, le préfet bénéficie d'une certaine liberté. Elle se distingue, entre autre, dans le choix des lieux d'hébergement. Le Gouvernement français préférerait que les réfugiés soient installés dans des centres dispersés dans les départements. Dans l'Isère, il n'y a qu'un seul lieu pour héberger les réfugiés, mis à part lors de leur arrivée dans le département en 1937.

La concentration rend certainement plus difficile la gestion des réfugiés et leurs conditions de vie. La présence de 2 300 réfugiés à Grenoble a eu d'importantes conséquences sur la politique d'accueil instaurée par le préfet. On constate, dans un premier temps, que l'hébergement des exilés espagnols coûte cher aux autorités locales. Ensuite, les conditions sanitaires sont médiocres du fait de la promiscuité dans le centre d'hébergement. Ainsi, de gros problèmes ont surgi quant à l'hospitalisation des réfugiés. Pour mettre fin à ces difficultés, le préfet a fait en sorte d'organiser un rapatriement rapide et massif, tout en essayant, progressivement, de faire travailler les personnes restées dans le département.

Une partie de la population locale a été sensible à la présence des réfugiés espagnols dans le département et des élans de solidarité sont nés. Mais les contacts sont limités entre les Isérois et les réfugiés par une politique stricte d'encadrement dans les centres d'hébergement.

## **Troisième partie**

### **Un peuple en exil**

La guerre d'Espagne provoque le déplacement de centaines de milliers de personnes. Cette population en exil souffre de la séparation avec son pays et de l'accueil qui lui est réservé. Comme nous avons déjà pu le constater, les conditions de vie de ces réfugiés sont difficiles. L'étude de leur hébergement dans le département de l'Isère le prouve. Les autorités locales doivent respecter les directives du Gouvernement, mais l'urgence durcit leur tâche. Les Espagnols présents dans l'Isère et plus généralement en France souffrent de cela.

Leur présence fait naître des réactions dans la population française. Tout au long des années 1930, des vagues xénophobes se développent, mais la situation des réfugiés espagnols est différente. Ils ont fui une guerre civile très meurtrière qui a détruit la République espagnole. Toutes ces personnes qui sont venues se réfugier en France ont combattu ou subi la barbarie fasciste. Les Français souhaitent leur venir en aide et améliorer leur quotidien. Malgré tout, l'intégration de ces réfugiés en France n'est pas évidente.

L'accueil des réfugiés espagnols engendre des réactions tant dans la population déplacée que chez les Français ou les autorités locales. Elles sont diverses. Certains cherchent à les soutenir d'autres les considèrent comme des personnes suspectes. Dans la fin des années 1930, la présence des étrangers en France fait débat comme on a pu le constater dans la première partie concernant l'immigration. Les avis sont partagés et l'opinion publique fait pression sur les autorités.

## **Chapitre 7     Solidarité et politisation**

La solidarité à l'égard des réfugiés espagnols existe et est variée. Elle est liée à la politisation de la question de l'accueil des réfugiés espagnols. Leurs conditions de vie sont difficiles et le soutien des Français semble indispensable. La population n'est pas seule à apporter de l'aide aux dizaines de milliers de réfugiés espagnols présents en France. Des comités de soutien se sont organisés. Des associations humanitaires proposent leur aide aux autorités françaises.

### **La solidarité dans la presse**

La presse joue un rôle important dans l'information de la population. Elle est le relai entre la population française, la guerre d'Espagne et le contexte international. En 1939, les événements en Espagne sont très favorables au camp nationaliste. La presse française est particulièrement sensible au sort de la République espagnole. Mais, elle ne doit qu'un aperçu de l'opinion française. Peu à peu, le soutien au Front populaire espagnol se transforme en solidarité vis-à-vis de ses partisans qui fuient l'avancée franquiste. La presse est le reflet de la diversité mais elle ne permet pas de décrire parfaitement l'opinion publique, c'est seulement un indicateur.

### **La presse communiste**

Très rapidement, la presse de gauche a dénoncé les camps de réfugiés espagnols : le surpeuplement, le manque d'aménagements, la vie et la mort<sup>202</sup>. « Sur la nécessité d'accueillir et d'aider les victimes de Franco, les syndicats et les partis de gauche se retrouvaient naturellement unanimes »<sup>203</sup>.

---

<sup>202</sup> G. Dreyfus-Armand, *L'exil des Républicains...*, *op.cit.*, p. 70

<sup>203</sup> R. Schor, *L'opinion française...*, *op.cit.*, p. 675



Comme on a déjà pu le constater, la presse communiste est très sensible à la présence des réfugiés espagnols. Dès le déclenchement de la guerre civile, le Parti Communiste Français est solidaire avec la République espagnole gouvernée par le *Frente popular*. Les communistes soutiennent la République espagnole par conviction. En effet, les communistes sont très présents dans le Front populaire espagnol. Ce soutien est d'autant plus fort que l'Union soviétique a fait le choix d'intervenir dans la guerre d'Espagne en fournissant des armes. Durant l'été 1937, la guerre d'Espagne fait la Une du *Travailleur alpin*. Ce journal appelle à la mobilisation et à l'union pour lutter contre le fascisme. Ce parti s'oppose au choix français de ne pas intervenir dans la guerre d'Espagne. Le comité de Londres domine cette politique. La France, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Allemagne adhèrent à ce comité. Toutefois, ces deux derniers pays ont ouvertement pris part dans la guerre civile espagnole, notamment en équipant les troupes nationalistes et en bombardant les populations civiles comme cela s'est produit en avril 1937 à Guernica. Ce n'est qu'à ce moment-là « que la bataille pour l'opinion internationale bascula réellement en faveur de la République »<sup>204</sup>. Par conséquent, le PCF demande à la France d'arrêter de se rattacher à cette non-intervention. Il estime que la France doit agir et soutenir la République espagnole contre le fascisme. De plus, il demande une intervention de la Société des Nations<sup>205</sup>. Cette organisation internationale est censée assurer la paix en Europe et dans le monde. Toutefois elle n'agit pas pour faire cesser les conflits qui ravagent l'Espagne.

Les premières intentions de solidarité des communistes sont dirigées vers les miliciens républicains. Un article est intitulé « Des mairaines de guerre pour les Combattants de la Liberté ». En effet, malgré le choix de la France de ne pas intervenir dans la guerre civile espagnole, la population se doit, si on écoute le PCF, d'apporter son soutien à la République espagnole et à ses hommes qui se battent. *Le Travailleur alpin* mentionne l'organisation de grandes fêtes de solidarité et de tombolas au profit de l'Espagne républicaine. Cette solidarité s'étend donc naturellement aux réfugiés qui fuient la guerre civile et l'avancée des troupes nationalistes. Tout au long de la guerre, les communistes français espéraient que les réfugiés retournent en Espagne pour continuer leur combat contre Franco. Mais,

« quand la victoire de ce dernier fut total, les révolutionnaires se rallièrent aux autres partis de gauche qui s'opposaient à tout rapatriement, demandaient la

---

<sup>204</sup> A. Beevor, *La guerre d'Espagne...*, *op.cit.*, p.128

<sup>205</sup> *Le Travailleur alpin*, n° 548, 16 juillet 1937

suppression immédiate des camps et l'utilisation des Espagnols selon leurs compétences dans l'agriculture, l'industrie, l'armée, l'université : ces hommes pouvaient utilement contribuer à la production économique, à la défense et à la vie culturelle de la France »<sup>206</sup>

Cet hebdomadaire montre un vif intérêt pour les réfugiés hébergés au Fort Barraux. Le 17 septembre 1937, un article est intitulé « Les Espagnols réfugiés chez nous ont froid »<sup>207</sup>. Le journaliste met l'accent sur la différence entre les climats espagnol et alpin. Les réfugiés sont arrivés dans le département durant le mois d'août, ils ont apporté avec eux des vêtements légers. Par conséquent, ils ont besoin de vêtements chauds. La population est invitée à envoyer ses dons à la Bourse du Travail à Grenoble. Des volontaires peuvent également se rendre au domicile des donateurs qui ne peuvent pas se déplacer. D'après cet article, des dons sont reçus chaque jour à la Bourse du Travail. Ainsi, la population ou tout au moins les lecteurs du *Travailleur alpin* sont sensibles à ces appels. Les avertir que des dons sont faits chaque jour est peut-être un moyen de les encourager à suivre l'exemple de leurs concitoyens et être à solidaires avec la population espagnole. Les dons généreux sont peut être moins fréquents que ce journal ne le dit.

Le 3 février 1939, *La Voix du peuple*, un autre hebdomadaire communiste, mentionne la présence de 1 500 réfugiés espagnols à Grenoble. Cet hebdomadaire annonce que « les organisations font appel à la population pour qu'elle aide à les secourir »<sup>208</sup>. *La Voix du peuple* relate, chaque semaine, les efforts du Comité d'aide au peuple espagnol. Des collectes sont réalisées par les jeunes communistes. Un article est intitulé, le 10 février 1939, « Pour l'Espagne amie ! 10 000 francs collectés dans la région dauphinoise par les jeunes communistes »<sup>209</sup>. Ils sont allés à la rencontre de la population pour la sensibiliser sur la question des réfugiés espagnols. Près de 5 000 francs ont été récoltés dans la ville de Grenoble, le dimanche 5 février 1939.

Un des éléments marquants dans l'appel à la solidarité dans la presse communiste est le rappel incessant de la guerre d'Espagne et de la lutte contre le fascisme. Les journalistes considèrent que pour aider l'Espagne républicaine, il ne s'agit plus d'intervenir dans le conflit mais de rétablir le commerce avec elle et ouvrir les frontières. « L'arrivée des réfugiés de Catalogne

---

<sup>206</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration...*, *op.cit.*, p. 149

<sup>207</sup> *Le Travailleur alpin*, n° 548, 17 juillet 1937

<sup>208</sup> *La Voix du peuple*, n°323, 3 février 1939

<sup>209</sup> *La Voix du peuple*, n° 324, 10 février 1939

dans notre ville a fait toucher du doigt l'horreur de la guerre déclenchée et poursuivie par le fascisme en Espagne »<sup>210</sup>. Il faut apporter son soutien à cette population qui a souffert de cette guerre civile et des opérations des troupes italiennes qui ont ouvertement soutenu le camp nationaliste. Régulièrement, les journalistes de gauche emploient des formules afin d'évoquer l'intensité du drame. Ainsi, *Le Populaire* parle d'un « pitoyable cortège de la misère »<sup>211</sup> et *L'œuvre* « scènes d'horreur »<sup>212</sup>.

### **La presse locale : l'exemple de *La Dépêche dauphinoise***

Ce journal est un quotidien local. La présence des réfugiés espagnols dans le département de l'Isère, en 1937, passe presque inaperçu dans *La Dépêche dauphinoise*. Quelques lignes leurs sont consacrées au moment de leur arrivée à Voiron. Toutefois, la Une est consacrée au contexte international et plus particulièrement à la guerre d'Espagne. Cependant, ce quotidien accorde un grand intérêt à la politique de non-intervention et au Comité de Londres.

En 1939, les choses sont bien différentes. Dès le 2 février 1939, la présence des réfugiés est mentionnée dans ce quotidien. Il décrit, lui aussi, largement l'action du Comité d'aide au peuple espagnol. Pendant environ deux semaines, les journalistes appellent, quotidiennement, à la solidarité de la population dauphinoise. « La France [ne veut pas] oublier qu'elle est par excellence terre d'asile accepte de protéger les milliers de femmes, d'enfants, de vieillards, talonnés par la peur mourant de faim »<sup>213</sup>. Ce journal insiste sur la tradition républicaine d'asile.

Tout comme le font les journalistes de gauche, ce quotidien s'attache à faire une description précise des premières heures des réfugiés dans le département. Ceci est un moyen d'encourager la population locale à être généreuse. Il montre également que des personnes ont été spontanément solidaires. Le journaliste regrette que les autorités n'aient pas mis à disposition des réfugiés des camions pour aller vers le parc Paul Mistral. Ces Espagnols sont épuisés et très peu vêtus. Lors de l'ouverture des portes du train à 7h30, « de pauvres gosses

---

<sup>210</sup> P. B, « Les réfugiés espagnols dans notre ville, *La Voix du peuple*, n° 324, 10 février 1939

<sup>211</sup> *Le Populaire* du 31 janvier 1939, Cité in : R. Schor, *L'opinion française...*, *op.cit.*, p. 679

<sup>212</sup> *L'œuvre* du 1<sup>er</sup> février 1939, Cité in : R. Schor, *L'opinion française...*, *op.cit.*, p. 679

<sup>213</sup> « Deux mille réfugiés espagnols sont, cette nuit arrivés à Grenoble », *La Dépêche dauphinoise*, 2 février 1939, n°12 074

sont pieds nus ; d'autres, en bas âge, n'ont pour tout vêtement, qu'une mince chemise »<sup>214</sup>. Ainsi, il mentionne les portes du train fermées à clé. Les bonnes volontés des personnes présentes sont soulignées. Le chauffeur du train et les mécaniciens n'ont cessé d'alimenter la chaudière en charbon pour ne pas que les réfugiés souffrent du froid d'une nuit de février. Cette démarche vise à sensibiliser la population de Grenoble pour qu'elle apporte son soutien aux réfugiés espagnols qui sont accueillis dans le parc Paul Mistral. En mentionnant les gestes de solidarité déjà accomplis, les Grenoblois peuvent se rendre compte que des actions simples suffisent à apaiser les réfugiés.

Au jour le jour, *La Dépêche dauphinoise* rappelle qu'il faut être solidaire avec les réfugiés espagnols. Le 3 février 1939, 600 nouveaux réfugiés sont arrivés à Grenoble. « L'émouvante solidarité de la population s'est affirmée dès les premiers jours, mais la grande misère des malheureux exilés demande que cette aide soit encore intensifiée »<sup>215</sup>. Contrairement à la veille, des camions ont été réquisitionnés pour le transport des bagages et une voiture de police a fait des allers-retours pour transporter les vieillards et des femmes et leurs enfants. Les autorités sont mieux organisées. Ces efforts de la part de la préfecture ne doivent pas diminuer la solidarité populaire. « Que tous ceux qui désirent apporter leur quote-part à l'œuvre commune se rendent à l'Union locale, leur obole, si petite soit-elle, sera reçue avec reconnaissance »<sup>216</sup>. Ce quotidien essaye de mobiliser la population grenobloise. Il rappelle que nombreux sont ceux qui ont, chez eux, du linge ou des vêtements inutilisés. Ils doivent l'apporter à l'Union locale pour qu'il soit donné aux réfugiés espagnols dans le parc Paul Mistral. Les Grenoblois ne peuvent l'emmener directement au centre d'hébergement car une quarantaine de quinze jours est imposée. Pour mobiliser la population grenobloise, *La Dépêche dauphinoise* rappelle le nombre important de personnes déplacées par la Grande Guerre. L'objectif est de les sensibiliser et de leur rappeler le drame d'une guerre dans un pays.

Tout comme *La Voix du peuple*, *La Dépêche dauphinoise* se fait le relai du Comité d'aide au peuple espagnol. Celui-ci demande aux personnes généreuses « de poursuivre leurs efforts en se faisant les propagandistes de l'œuvre de secours immédiat qui s'impose »<sup>217</sup>. Chaque jour,

---

<sup>214</sup> « Les Grenoblois ont fait, hier un accueil émouvant aux femmes et enfants de l'Espagne républicaine », *La Dépêche dauphinoise*, n°12 075, 3 février 1939

<sup>215</sup> *La Dépêche dauphinoise*, n°12 076, février 1939

<sup>216</sup> *Ibidem*

<sup>217</sup> *Ibidem*

les efforts sont mentionnés. Les donateurs sont remerciés mais on leur rappelle que ce n'est pas terminer et qu'il ne faut pas cesser les efforts.

Tous les comités, associations, syndicats qui participent à la solidarité à l'égard des réfugiés espagnols sont mentionnés dans *La Dépêche dauphinoise*. La collecte des Jeunesses communistes du dimanche 5 février 1939 est annoncée dans le numéro du jour. On constate que les journaux collaborent entre eux pour améliorer le quotidien des réfugiés espagnols. Même si leurs convictions politiques sont différentes, chacun de ces journaux défend les valeurs de la République. Ils appellent par conséquent la population française à soutenir ces milliers de personnes qui se sont battues contre le fascisme. Même s'il n'y a pas de miliciens dans le département de l'Isère « il y a les familles des combattants morts au front de la liberté »<sup>218</sup>.

Peu à peu, les appels à la solidarité s'atténuent. Au mois de juillet 1939, plus aucune référence aux réfugiés espagnols n'est faite.

### *Les associations humanitaires et les organisations internationales*

#### **Le Comité International de Coordination et d'Information pour l'Aide à l'Espagne Républicaine**

Le Comité International de Coordination et d'Information pour l'Aide à l'Espagne Républicaine<sup>219</sup> fait des appels pour l'aide aux réfugiés espagnols. Il est composé d'organismes spécialisés : la Commission internationale pour le ravitaillement des populations civiles, la Centrale sanitaire internationale et l'Office internationale pour l'enfance. Les présidents sont Victor Basch et Paul Langevin.

Ce comité a fait en sorte d'apporter son aide à la population espagnole tout au long de la guerre civile. Désormais, il souhaite poursuivre son action auprès des réfugiés républicains. Son but est d'apporter « aide morale et aide matérielle aux réfugiés espagnols amis de la

---

<sup>218</sup> « Tout notre appui aux victimes de la guerre d'Espagne », *La Voix du peuple*, n° 325, 17 février 1939

<sup>219</sup> Lettre du Comité International de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine au Secrétaire Général de la Société des Nations et aux représentants des Etats membres du Conseil de la Société des Nations du 20 mai 1939. Archives de la Société des Nations. 20A/38141/27698

France »<sup>220</sup>. Ce comité donne les dispositions à prendre pour aider les réfugiés. Une distinction est faite entre les camps de miliciens et les camps de civils. Il précise ce que l'on peut offrir à un réfugié avec une somme d'argent précise. Avec 40 francs, il est possible de vêtir un milicien, de lui donner des sous-vêtements, de quoi se laver, de quoi écrire etc. Ceci peut lui permettre de vivre décemment. Dans les camps de civils, les réfugiés manquent de draps, de chaussures et de matériel d'hygiène. Pour les enfants, il est indispensable d'envoyer des aliments vitaminés. Il est important d'améliorer les conditions de vie dans les centres d'hébergement des réfugiés espagnols.

Dans cet appel, ce comité insiste sur l'état de santé des réfugiés. Des équipes de médecins et d'infirmières visitent les camps et font leur possible pour éviter la propagation d'épidémies et le déclenchement de maladies contagieuses. Grâce à des dons, il serait possible de distribuer des médicaments et de sauver la vie de nombreuses personnes, essentiellement des femmes et des enfants.

Une partie de cet appel est dédiée spécifiquement au sort des enfants. En effet, de nombreux enfants ont souffert de la guerre civile. Beaucoup ont perdu leur famille ou ont été évacués à la demande de leurs parents. Ainsi, nombreux sont ceux qui sont seuls. Ils sont hébergés avec les civils. Pourtant, ils ont besoin d'une attention particulière. Le Comité de Coordination et d'Information pour l'Aide à l'Espagne Républicaine se propose de créer des « coins blancs ». Ce seraient des espaces consacrés aux enfants. Ceci leur permettrait de bénéficier d'un peu de chaleur humaine. Dans ce lieu, on pourrait leur offrir un peu de lait qui serait bénéfique pour leur santé. Ce comité a, également, pour objectif d'organiser des colonies de vacances pour ces enfants réfugiés. Ainsi, il serait possible de séparer les enfants des adultes. Même s'il semble difficile de séparer les enfants de leur mère, ils pourraient vivre dans de meilleures conditions et échapper au surpeuplement des centres d'hébergement.

Grâce à l'appui de ses 22 comités nationaux, il a apporté 150 millions de francs de vivres, de vêtements et matériel sanitaire à la population civile espagnol.<sup>221</sup> Cet appel à la solidarité est important et montre le souci qu'ont les organisations internationales et les associations humanitaires vis-à-vis du sort des réfugiés espagnols et particulièrement des enfants.

---

<sup>220</sup> « Aidons le peuple espagnol ! », Appel à la Solidarité du Comité Internationale de Coordination et d'Information pour l'aide à l'Espagne républicaine. Archives de la Société des Nations. R5633

<sup>221</sup> Lettre du Comité international..., *op.cit.*

## Le Comité d'aide au peuple espagnol

Dès le début de la guerre civile espagnole, ce comité s'est attelé à secourir femmes, enfants et vieillards. La section de Grenoble s'est installée à la Bourse du travail. Il est très actif dans la solidarité à apporter aux réfugiés espagnols. Il réunit les dons de la population et les répartit entre les réfugiés accueillis au centre d'hébergement du parc Paul Mistral. Comme on a pu le constater, l'action de ce comité est signalée dans la presse quotidienne mais aussi dans la presse communiste.

*La Dépêche dauphinoise* en est un relai très important. Presque quotidiennement, ce journal informe la population du Dauphiné du comportement à tenir pour aider les réfugiés espagnols.

« Si chaque Grenoblois, chaque Grenobloise, accomplissait son devoir de solidarité envers le peuple espagnol, et versait, selon ses moyens, une somme modique, on pourrait vêtir et nourrir des milliers de femmes, de vieillards et d'enfants qui connaissent actuellement les plus atroces souffrances »<sup>222</sup>.

Le Comité d'aide au peuple espagnol a créé un timbre portant les mots « Sauver l'Espagne »<sup>223</sup>. Le principe est simple. Ce comité demande aux délégués syndicaux de s'en procurer pour les vendre à la population. Des carnets de timbres sont disponibles au siège de *La Dépêche dauphinoise*, place de la Bastille. Chaque carnet a une valeur de 300 francs et comporte des timbres de 10, 5, 2 et 1 francs. L'argent récolté est destiné à « l'Espagne martyre ».

Ce comité demande également à la population de faire des dons de vêtements, de linge ou d'argent pour les réfugiés espagnols. Les dons en argent doivent être envoyés à M. Gabriel Faure tandis que les dons en nature doivent être expédiés, directement, à la Bourse du travail ou bien dans des permanences réparties dans la ville. De plus, tous ceux qui auraient des suggestions ou du temps libre sont les bienvenus pour apporter leur aide à l'Union locale. Le Comité d'aide au peuple espagnol tient une réunion hebdomadaire. La première a lieu le 2 février 1939 à 20h30, soit dès l'arrivée des réfugiés dans le département de l'Isère.

---

<sup>222</sup> *Ibidem*

<sup>223</sup> « Un appel du Comité d'aide à l'Espagne », *La Dépêche dauphinoise*, n°12 074, 2 février 1939

Depuis 1938, le Comité d'aide au peuple espagnol de Grenoble comporte une section féminine<sup>224</sup>. En moins d'un an, elle a déployé une grande ardeur pour aider le peuple espagnol. Elle a fait de nombreux dons. Cette section a également envoyé à Paris la somme de 1 978 francs à Paris pour la campagne de lait pour les petits martyrs de l'Espagne républicaine.

La *Voix du peuple* est également un relai très important. « Depuis le jour où les réfugiés sont arrivés à Grenoble, les membres du Comité ne connaissent aucun répit »<sup>225</sup>. Très actifs depuis le déclenchement de la guerre civile espagnole, les communistes soulignent les efforts de ce Comité depuis plus de deux ans et demi. Ils reconnaissent que son activité a pris de l'ampleur depuis que les réfugiés sont présents dans le département. Ils ont, en une semaine, eu une affluence considérable de dons et de solidarité. Régulièrement, cet hebdomadaire fait un bilan de ce Comité d'aide.

### **D'autres associations**

En France, le Comité National de Secours Catholique aux réfugiés espagnols leur apporte également son aide. Il leur permet d'établir des liens entre une centaine de réfugiés. Ce comité a créé un fichier qui contient plus de 120 000 fiches. Elles peuvent aider les réfugiés à retrouver un membre de leur famille ou un de leur proche. A long terme, cela peut leur permettre d'être hébergés au même endroit. Par conséquent, les départements d'hébergement doivent apporter leur aide pour mettre à jour ces fiches<sup>226</sup>. De plus, ce comité annonce que Graciella de Viego de la Puente, déléguée du gouvernement espagnol, désire savoir où souhaitent se rendre en Espagne les réfugiés qui quittent les camps. Ainsi, le Comité National de Secours Catholique essaye d'aider les réfugiés à vivre avec leurs proches mais soutient aussi le Gouvernement pour l'organisation du rapatriement. Les catholiques sont fidèles à la charité chrétienne. Ils ne prennent pas partie pour l'un ou l'autre camp qui s'opposent en Espagne. Ils viennent simplement en aide à une population qui souffre.

---

<sup>224</sup> « Les réfugiés du parc Mistral sont secourus », *La Dépêche dauphinoise*, n°12 083, 11 février 1939

<sup>225</sup> « Le magnifique effort du Comité d'aide au peuple espagnol », *La Voix du peuple*, n° 324, 10 février 1939

<sup>226</sup> Circulaire du Comité National de Secours Catholique aux réfugiés espagnols aux préfets des départements d'hébergement du 5 juin 1939. Archives de l'Isère. 67M9



Des associations s'adressent directement au préfet de l'Isère ou au maire de Grenoble pour les soutenir dans l'hébergement des réfugiés espagnols. Ainsi, la section suédoise de la Centrale sanitaire internationale accorde un grand intérêt aux réfugiés hébergés dans le département de l'Isère<sup>227</sup>. Le secrétaire de Stockholm, M. Branting, envoie un virement de 50 000 francs pour subvenir aux besoins des réfugiés dans le département. De plus, celui-ci a appris que les réfugiés doivent être évacués du parc Paul Mistral, il s'inquiète donc de leur avenir.

Plusieurs autres associations ont proposé leur soutien au maire de Grenoble. Les comités d'aide aux enfants sont particulièrement sensibles au sort des réfugiés espagnols du fait de leur nombre important parmi les personnes déplacées. L'Office international pour l'enfance intervient auprès de la mairie de Grenoble pour connaître les conditions de vie des réfugiés dans le centre d'hébergement. Un questionnaire lui a été envoyé<sup>228</sup>. La Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France demande au préfet de l'Isère la permission pour que M<sup>elle</sup> Imbelli, représentante de l'association, visite le centre d'hébergement afin de connaître les besoins des réfugiés présents dans le département<sup>229</sup>. La solidarité à l'égard des réfugiés espagnols hébergés en France dépasse, donc, le cadre local et même national.

### ***La solidarité de la population***

Le soutien de la population locale est indispensable pour l'organisation d'une solidarité active. Les associations, les comités servent de cadre mais ils ne peuvent fonctionner correctement sans le concours de la population. Les différentes structures créées pour venir en aide aux réfugiés permettent à la population d'avoir un lieu pour remettre ses dons. Pour ceux qui veulent être actifs dans la solidarité, ils peuvent également rejoindre les associations déjà existantes. Démontrer l'existence d'une solidarité populaire ne signifie pas que tous les Français ont apporté leur soutien aux réfugiés espagnols. « La présence des réfugiés espagnols fournit une nouvelle occasion à l'opinion française d'étaler ses divisions »<sup>230</sup>.

---

<sup>227</sup> Lettre de la Centrale sanitaire internationale au préfet de l'Isère du 12 mai 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>228</sup> Lettre de l'Office international pour l'enfance au maire de Grenoble du 29 avril 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>229</sup> Lettre de la Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France au préfet de l'Isère du 7 juillet 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>230</sup> R. Schor, *L'opinion française...*, *op.cit.*, p. 675

## Les dons

Des dons ont été faits lors de l'arrivée des réfugiés à Grenoble. Ceci a contribué au ravitaillement des centres d'hébergement. La plupart des dons sont anonymes. Ce sont essentiellement des vêtements. Dès l'arrivée des réfugiés espagnols, au mois d'août 1937, ils sont déposés à la conciergerie de l'École professionnelle Vaucanson. D'après le commissaire spécial de Grenoble, « aucune publicité n'a été faite que ce soit dans la presse locale ou dans les différents groupements pouvant s'intéresser à eux »<sup>231</sup>. Ceci est faux car la presse communiste mentionne la question des réfugiés espagnols dès leur arrivée. Elle appelle la population à être solidaire avec eux. Il semblerait que la population grenobloise préfère rencontrer les personnes auxquelles les dons sont destinés.

Le Directeur de l'école professionnelle de Vaucanson, M. Vigouroux, a, lui aussi, fait des dons de vêtements et de linge après le départ des réfugiés vers le camp du Fort Barraux. Cette initiative lui a valu les remerciements du préfet de l'Isère<sup>232</sup>.

La solidarité de la population iséroise ne se manifeste pas seulement par des dons de vêtements ou de linge. En 1939, les gestes généreux sont répertoriés. On sent alors une mobilisation importante et certainement mieux organisée qu'auparavant. Le 3 février 1939, soit le lendemain de l'arrivée des réfugiés espagnols dans le département, l'Inspecteur d'Académie informe les instituteurs que les dons en espèce aux réfugiés espagnols peuvent être adressés à l'Inspection académique de Grenoble. Quant aux dons en nature, ils peuvent être expédiés à la mairie de Grenoble au Bureau de l'Assistance<sup>233</sup>.

Des quêtes ont été faites dans les communes du département. Parfois, elles sont effectuées dans les églises lors de l'office du dimanche, comme à Heyrieux ou Saint-Simeon-de-Bressieux. Ceci est une preuve que les catholiques français apportent leur aide aux républicains espagnols. Pourtant les attaques de la République espagnole contre le Clergé est ce qui lui donne une image négative. D'après Antony Beevor, l'Eglise catholique est le fondement de ce que la droite appelle la civilisation espagnole. De plus, le monde considère

---

<sup>231</sup> Lettre du commissaire spécial de Grenoble au préfet de l'Isère du 15 septembre 1937. Archives de l'Isère

<sup>232</sup> Lettre du préfet de l'Isère au directeur de l'école professionnelle Vaucanson du 21 septembre 1937. Archives de l'Isère. 67M10

<sup>233</sup> Circulaire de l'Inspecteur d'Académie du 3 février 1939 à tous les instituteurs de chefs lieux de Canton avec prière de communiquer à leurs collègues. Archives de l'Isère. 67M10

l'Espagne comme un pays profondément religieux. Plus tard, « les catholiques libéraux à l'étranger [ont déclaré] que tuer des prêtres n'était pas pire que tuer les gens de gauche au nom de Dieu, ce que la droite avait fait »<sup>234</sup>.

Les sommes perçues dans les différentes communes du département sont envoyées par les maires au préfet. Certains dons sont directement envoyés au centre d'hébergement du parc Paul Mistral. Le 24 février 1939, M. Durand informe le préfet qu'il a reçu plus de 38 000 francs pour aider à l'hébergement des réfugiés espagnols<sup>235</sup>. Cet argent permet d'aider les autorités à financer l'accueil de ces réfugiés.

### **La population propose d'héberger des réfugiés**

La solidarité populaire ne se caractérise pas uniquement par des dons. En effet, certains se sont manifestés autrement. Lors des enquêtes pour connaître les locaux disponibles susceptibles d'accueillir les réfugiés espagnols<sup>236</sup>, des volontaires ont montré leur désir d'aider les autorités préfectorales en proposant d'héberger des réfugiés. Ces élans de solidarité se portent essentiellement vers des enfants. Mais, on peut se demander si tous le font par compassion ou si c'est un moyen de gagner de l'argent. Il est difficile de remettre en cause toutes les manifestations de solidarité. Toutefois, on peut essayer d'en nuancer certaines. Dans la sous-préfecture de Vienne, des familles se sont manifestées pour accueillir chez elles une dizaine de personnes et parfois moins. Elles vivent dans de très petites communes dans l'ouest du département de l'Isère. Aucune référence aux financements n'est faite. Ces familles ne visent pas forcément à accueillir uniquement des enfants. La démarche d'autres familles sont plus ciblées. Dans ce cas, on peut douter de la valeur de leur solidarité. On a le sentiment qu'elles visent à adopter des enfants. En effet, il y en a qui veulent héberger un garçon et une fille de 12 ans. D'autres veulent un garçon âgé entre 6 et 8 ans. Plus douteux encore, une famille propose d'accueillir une jeune fille de 15 ans. Elle pourrait – ceci est spécifié dans leur courrier – exécuter les travaux ménagers. Malgré tout, même si cette famille désire l'accueillir pour l'entretien de leur maison, elle pourrait avoir un quotidien meilleur. Cette

---

<sup>234</sup> A. Beevor, *La Guerre d'Espagne*, *op.cit.*, p. 129

<sup>235</sup> Lettre de M. Durand au préfet de l'Isère du 24 février 1939. Archives de l'Isère. 67M10

<sup>236</sup> Réponses des sous-préfets de la Tour du Pin et de Vienne du 30 janvier 1939 au préfet de l'Isère suite à la circulaire du ministre de l'Intérieur du 26 janvier 1939 sur les conditions éventuelles d'hébergement des réfugiés espagnols. Archives de l'Isère. 67M9

requête est peut-être controversée, mais elle permet à une jeune fille de sortir du centre d'hébergement. De plus, le fait d'exécuter des travaux ménagers est un moyen de financer la famille.

La manifestation de deux femmes de Bourgoin montre les motivations de certains volontaires<sup>237</sup>. Toutes deux acceptent d'accueillir une dizaine d'enfants âgés de 1 à 10 ans pour la première et de 2 à 15 ans pour la seconde. Toutefois, elles exigent de recevoir 8 à 10 francs par jour par enfant. Le maire de la commune affirme que ce sont ce sont deux femmes bien considérées et qui s'occupent bien des enfants. La seconde est d'ailleurs la directrice de l'établissement pour enfants « Le Nid ». Leur candidature pour héberger des enfants montre l'intérêt qu'une partie de la population porte aux réfugiés espagnols hébergés dans le département de l'Isère. Mais, les sommes demandées ne permettent pas d'alléger les dépenses de l'autorité préfectorale pour l'accueil de ces Espagnols. De plus, comme on l'a constaté précédemment, les pouvoirs publics français essayent d'éviter les placements d'enfants chez des particuliers.

En octobre 1937, lorsque le rapatriement des réfugiés s'organise, M. Durand – directeur du centre d'hébergement – demande s'il a la possibilité d'accueillir chez lui un jeune espagnol âgé de 9 ans avec l'accord de sa mère. Il garantit de l'élever comme son fils et de l'envoyer à l'école publique française<sup>238</sup>. M. Durand a côtoyé quotidiennement les réfugiés. Par conséquent, il est possible qu'il se soit attaché à cet enfant. Sa démarche ressemble à une volonté d'adoption. Sur le long terme, ce garçonnet risque de s'intégrer à la société française. Ceci risque de rendre difficile un retour dans son pays natal. En acceptant cela, on est en droit de se demander si la mère l'a réalisé. La volonté du directeur du centre d'hébergement de sauver un enfant des horreurs de la guerre civile ne peut, il me semble, être remise en cause. M. Durand n'est pas le seul à avoir ce type de démarche. Un Espagnol vivant en France depuis 1917 souhaite placer une jeune fille de 23 ans hébergée au Fort Barraux chez une dame qui tient une mercerie à Grenoble<sup>239</sup>. Cet homme a rencontré les réfugiés alors qu'ils étaient hébergés à l'école Vaucanson. « Il attache une grande importance à les placer convenablement soit chez des commerçants soit chez des particuliers ». Sa démarche vise à

---

<sup>237</sup> Lettre du sous-préfet de la Tour du Pin au préfet de l'Isère du 9 février 1939. Il joint une lettre du maire du Bourgoin. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>238</sup> Lettre de M. Durand au préfet de l'Isère du 7 octobre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>239</sup> Lettre du commissaire spécial à Grenoble au préfet de l'Isère du 20 septembre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

améliorer les conditions de vie des réfugiés espagnols et alléger la charge financière des autorités. Il a été interprète bénévole lors de l'arrivée des réfugiés. Par conséquent, il a rendu un service considérable aux autorités. Le commissaire spécial a fait faire une enquête sur ce volontaire. Il semble avoir une attitude correcte vis-à-vis de la France et ne pas s'occuper de politique. Cet aspect est essentiel dans la France de la fin des années 1930.

On ne peut donc nier le fait qu'une partie de la population a été solidaire aux réfugiés espagnols. Mais, il ne faut pas en faire une généralité. Comme le dit Geneviève Dreyfus-Armand, les réactions de l'opinion sont tout autant divergentes qu'au moment de l'exode. « Les camps sont d'ailleurs, pour certains habitants des localités voisines, des lieux de promenade dominicale pour constater si ces « rouges » ont une apparence aussi terrible qu'une certaine presse le dit »<sup>240</sup>.

Des associations locales, nationales et même internationales se sont manifestées pour apporter leur soutien aux réfugiés espagnols. Ceci facilite les interventions de la population dans la solidarité. Grâce à elle, les habitants du département ont pu faire de nombreux dons. Chose qu'ils n'auraient pas pu faire autrement car l'accès au centre d'hébergement leur est interdit.

Cet investissement de la population locale montre une certaine rupture avec l'action du Gouvernement et des autorités locales. En effet, elle montre une certaine compassion pour ces personnes qui ont tout perdu en fuyant une guerre très meurtrière qui a mis à mal l'idéal de liberté. Malgré une xénophobie importante dans la fin des années 1930, les Isérois ont su se montrer solidaires avec ces Espagnols qui ont combattu pour préserver leur République.

L'organisation de la solidarité montre une politisation importante de la question de l'hébergement des réfugiés espagnols. En effet, les communistes se sont illustrés dès le mois de juillet 1936 par leur soutien ouvert à la République espagnole. La perspective de la fin de la guerre et l'exode vers la France de centaine de milliers de Républicains espagnols ont orienté leur soutien vers cette population réfugiée. Sans cesse, pour appeler la population française à être solidaire, les communistes rappellent le drame de cette guerre civile qui a duré 30 mois et qui fut particulièrement dévastatrice. « La gauche, les démocrates-chrétiens, les

---

<sup>240</sup> G. Dreyfus-Armand, *L'exil des Républicains ...*, *op.cit.*, p. 70

associations humanitaires et les nombreux comités d'aide célébraient [...] le courage et la noblesse des soldats républicains »<sup>241</sup>.

---

<sup>241</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration...*, *op.cit.*, p. 148

## ***Chapitre 8    Encadrement et suspicion***

L'accueil des réfugiés espagnols a mis en évidence différentes choses. Tout d'abord, on a constaté que les autorités françaises étaient dépassées par l'afflux massif et rapide des Républicains espagnols dans le pays. Ceci a eu une incidence sur la qualité de l'hébergement. L'état des réfugiés hébergés dans le département a suscité des élans de solidarité de la part de la population, d'associations et de partis politiques. Ce souci d'améliorer leur quotidien a été renforcé par l'encadrement des réfugiés.

### ***L'isolement des réfugiés***

#### **La quarantaine imposée par le service médical**

Comme on a déjà pu le constater dans la partie consacrée à l'hébergement des réfugiés espagnols, une quarantaine leur est imposée. Au départ, elle ne devait être que provisoire. « Il faudra attendre maintenant 15 jours pour que soit levée la quarantaine qui frappe le parc Paul Mistral. Après quoi des mesures seront prises, quant au logement définitif des réfugiés qui souhaiteront rester en France »<sup>242</sup>. Selon les dires de *La Dépêche dauphinoise*, la quarantaine devrait donc être levée autour du 20 février 1939, soit moins de trois semaines après l'arrivée des réfugiés dans le département. Cet espoir de la fin de la quarantaine dans de brefs délais montre un certain optimisme de la part de ce quotidien quant à la gestion des réfugiés espagnols. En effet, en 1937, on avait constaté que les dons de la population se raréfiaient du fait de cette quarantaine. Au mois de septembre, soit près d'un mois après l'arrivée des réfugiés, la population locale n'avait pu entrer en contact avec eux<sup>243</sup>. Ainsi, il paraît difficile d'imaginer que 15 jours suffiront pour qu'il y ait des contacts entre les Grenoblois et les réfugiés. D'autant plus que l'inspecteur d'hygiène confirme, le 20 février 1939, au préfet de l'Isère que les réfugiés ont été mis en quarantaine dès leur arrivée dans le département. A

---

<sup>242</sup> « Grenoble a accueilli, hier 600 nouveaux réfugiés », *La Dépêche dauphinoise*, n° 12 076, 4 février 1939

<sup>243</sup> Lettre du Commissaire spécial à Grenoble au préfet de l'Isère du 15 septembre 1937, *op.cit.*

cette date, aucun réfugié n'a pu quitter le camp, sauf pour se rendre à l'hôpital. « La quarantaine persiste [donc] comme au premier jour ».

*La Dépêche dauphinoise* ne remet pas en cause l'existence de cette quarantaine imposée par le service médical même si elle considère qu'elle « est sévèrement observée »<sup>244</sup>. Ce quotidien estime que cette décision a été prise par le Gouvernement pour préserver la population française. On retrouve ce type de raisonnement dans la *Dépêche du Midi*. Ce quotidien est radical est dirigé par le frère d'Albert Sarraut. Il approuve la politique du ministre de l'Intérieur et défend l'existence des camps destinés à « maintenir l'ordre et assurer la sauvegarde sanitaire du pays »<sup>245</sup>

Cet isolement est nécessaire pour éviter la propagation de maladies contagieuses. Les réfugiés espagnols, venus en 1939, ont connu 30 mois de guerre. Ils sont considérablement affaiblis et peuvent être sujets à de graves maladies provoquées par un manque d'alimentation, une extrême fatigue. De plus, les réfugiés vivent dans une grande promiscuité. Ceci ne contribue pas à arranger leur état. Mais, cet isolement des réfugiés a aussi des effets négatifs sur la solidarité. Les responsables des comités d'aide ne peuvent pas, non plus, pénétrer dans le centre d'hébergement. « Les colis continuent à s'entasser à l'entrée du parc Paul Mistral, les dons affluent de toute part, mais on ne peut effectuer la distribution pour le moment »<sup>246</sup>.

Même si cette quarantaine a, à l'origine, un objectif médical et sanitaire, elle permet aussi de limiter les contacts entre les réfugiés espagnols et les Isérois. « Les relations avec l'extérieur, surtout dans les régions fortement peuplées d'immigrés espagnols, étaient limitées au maximum »<sup>247</sup>. Le fait que les réfugiés soient enfermés dans le centre d'hébergement montre l'aspect provisoire de leur présence en France.

### **Le service d'ordre**

L'arrivée dans les centres d'hébergement est autant chaotique que le passage de la frontière franco-espagnole. Les autorités françaises sont dépassées. « Seul l'encadrement des réfugiés

---

<sup>244</sup> « La vie s'organise au parc Paul Mistral », *La Dépêche dauphinoise*, n° 12078, 6 février 1939

<sup>245</sup> Cité in : G. Dreyfus-Armand, *L'exil des Républicains espagnols...*, *op.cit.*, p 71

<sup>246</sup> « Les dons continuent à affluer au parc Paul Mistral », *La Dépêche dauphinoise*, n° 12 081, 9 février 1939

<sup>247</sup> R. Schor, *L'opinion française...*, *op.cit.*, p.686



par les forces de l'ordre est permanent »<sup>248</sup>. Dès l'arrivée des réfugiés dans le département de l'Isère, des gendarmes mobiles sont réquisitionnés pour les encadrer et assurer la sécurité du centre d'hébergement et de leurs différents transferts. Les trains à peine arrivés en gare de Grenoble, le service d'ordre est déjà en place. « 7 heures ! Dans la grisaille du jour naissant, les gendarmes poursuivent sur le quai 15, leur ronde autour du train de réfugiés arrivé dans la nuit »<sup>249</sup>. Les réfugiés sont arrivés vers 1 heure et « les portes du train étaient d'ailleurs fermées à clé »<sup>250</sup>. Un service de gendarmes a assuré la « sécurité » des réfugiés. « A 7 heures du matin, les réfugiés ont été [...] réunis sur les quais militaires de la gare »

Les autorités locales n'hésitent pas à accroître les effectifs de gendarmes. La correspondance entre le préfet de l'Isère et les autorités militaires est très importante dès l'arrivée de la première vague de réfugiés en 1937. Le préfet demande au commandant de gendarmerie de Grenoble de lui « prêter le secours de gendarmes nécessaires pour assurer la surveillance des réfugiés espagnols hébergés à l'Ecole Vaucanson de Grenoble à partir du 9 août »<sup>251</sup>. Le préfet appelle également l'aide de l'autorité militaire pour effectuer la surveillance du Fort Barraux. Il souhaite que 5 gendarmes soient mis à sa disposition à partir du 11 septembre<sup>252</sup>. Le service de garde est assuré, dès l'arrivée des réfugiés, par un gradé et deux gendarmes<sup>253</sup>. On remarque que les effectifs désirés par le préfet ne sont pas présents dans le centre d'hébergement à l'arrivée des réfugiés espagnols. Toutefois, début octobre, il demande de nouveau la réquisition de 5 nouveaux gendarmes « pour doubler le service d'ordre pour les réfugiés du Fort Barraux »<sup>254</sup>. Ainsi, au cours du mois de septembre, les gendarmes demandés par l'autorité préfectorale ont été mis à sa disposition.

Les réfugiés sont encadrés dans le centre d'hébergement du parc Paul Mistral. Les réfugiés sont à peine arrivés à Grenoble que le commissaire spécial préconise l'emploi d'un peloton de gardes mobiles. Il pense que ceci est indispensable du fait du nombre important d'ouvertures

---

<sup>248</sup> G. Dreyfus-Armand, *L'exil des Républicains...*, op.cit., p. 60

<sup>249</sup> « Les Grenoblois ont fait, hier un accueil émouvant aux femmes et enfants de l'Espagne républicaine », *La Dépêche dauphinoise*, n° 12 075, 3 février 1939

<sup>250</sup> Lettre du commissaire spécial au préfet de l'Isère du 2 février 1939. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>251</sup> Réquisition du préfet de l'Isère au Chef d'escadron commandant de gendarmerie de Grenoble du 8 août 1937. 67M8

<sup>252</sup> Lettre du préfet de l'Isère au Chef d'escadron commandant de gendarmerie de Grenoble du 4 septembre 1937. 67M8

<sup>253</sup> Lettre du commissaire spécial au préfet de l'Isère du 12 septembre 1937. 67M8

<sup>254</sup> Lettre du préfet de l'Isère au Chef d'escadron commandant de gendarmerie de Grenoble du 4 octobre 1937. 67M8

dans le parc Paul Mistral. Il faut, selon lui, « empêcher toute prise de contact entre la population civile de Grenoble et les réfugiés dont l'état sanitaire est en cours de contrôle »<sup>255</sup>.

Cette surveillance permet d'éviter les entrées de personnes étrangères à l'organisation de l'accueil. « En dépit d'un service d'ordre sévère, nous avons pu franchir, hier, les quelques centaines de mètres d'allées menant à la caste carène retournée du grand palais de la Houille Blanche et nous tombons dans la vie fiévreuse du camp »<sup>256</sup>. Ralph Schor confirma que les « gardes mobiles [...] ont reçu des consignes strictes »<sup>257</sup>. Les journalistes de *La Dépêche dauphinoise* ne remettent pas en cause la politique d'accueil des réfugiés espagnols. Ils reconnaissent que les réfugiés sont encadrés et isolés dans le centre d'hébergement, mais ceci ne semble pas les choquer. Néanmoins, ils se rendent compte que derrière le service d'ordre se cache une réalité bien plus difficile qu'ils ne pouvaient l'imaginer. « De loin, séparé par les pelouses serties de blanches allées, l'immense bâtiment ne semble pas abriter [...] un pareil fourmillement de femmes et d'enfants »<sup>258</sup>.

Au moment où les réfugiés sont déplacés vers le camp d'Arandon, le chef d'escadron estime qu'il faudrait deux pelotons de 25 gardes pour effectuer la surveillance des réfugiés dans le nouveau centre d'hébergement. Comme on l'a vu précédemment, les réfugiés sont presque deux fois moins nombreux à Arandon qu'ils ne l'étaient à Grenoble. Toutefois, les effectifs de gardes sont doublés. Ceci montre une volonté d'encadrer davantage ces réfugiés. Des incidents ont eu lieu dans le parc Paul Mistral et les autorités veulent certainement en éviter de nouveaux. De plus, la fermeture du centre d'hébergement n'a plus de raisons sanitaires. Les risques d'épidémies sont beaucoup plus faibles qu'auparavant.

Lors des transferts des réfugiés l'aide des autorités militaires est de nouveau demandée. La veille de l'envoi des réfugiés au Fort Barraux, le Général Cartier annonce qu'une « corvée de 1 caporal et 6 hommes sera mise le samedi 11 septembre 1937 à la disposition du commissaire spécial gare de Grenoble à 10h30 »<sup>259</sup>.

---

<sup>255</sup> Lettre du commissaire spécial au préfet de l'Isère du 2 février 1939. 67M9

<sup>256</sup> « Les Dauphinois continuent à se montrer généreux pour les réfugiés espagnols dont la vie s'organise au parc Paul Mistral », *La Dépêche dauphinoise*, n° 12 079, 7 février 1939

<sup>257</sup> R. Schor, *L'opinion française...*, *op.cit.*, p. 686

<sup>258</sup> « Les Dauphinois continuent à se montrer généreux... », *op.cit.*

<sup>259</sup> Note de Service du général Cartier au préfet de l'Isère et au colonel commandant le 4<sup>e</sup> Génie du 10 septembre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

Une surveillance importante semble également nécessaire lors des rapatriements. Ainsi, lorsque des trains en direction de l'Espagne passent en gare de Grenoble, un service de surveillance est mobilisé. Lorsqu'en 1937, des trains en direction de la Catalogne s'arrêtent à Grenoble, des gardes sont présents pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'incidents<sup>260</sup>. Les réfugiés doivent rester dans le train. Il y a également des gardes mobilisés pour accompagner les réfugiés jusqu'à la frontière. Ainsi, le gouverneur militaire de Lyon annonce au préfet que « Sur autorisation du ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, six gradés et gardes du peloton à pied d'Echirolles seront mis à disposition du préfet de l'Isère pour convoier un train de réfugiés espagnols dirigés sur Cerbère et sur Hendaye »<sup>261</sup>. Les réfugiés ne sont peut-être pas tous autant volontaire que le préfet ne le dit. Ils doivent être encadrés. Il ne faut pas qu'ils essayent de s'enfuir ou de se rapprocher de la frontière sans pour autant retourner en Espagne. Les autorités locales et même françaises s'appuient sur un service d'ordre conséquent pour encadrer les réfugiés. Elles font régulièrement appel à la gendarmerie pour faciliter leur tâche.

## *Le contrôle des réfugiés*

### **La suspicion**

Dès l'arrivée des réfugiés en France, le ministre de l'Intérieur insiste sur le fait qu'il faut les surveiller étroitement.

« J'ai attiré toute votre attention sur la surveillance incessante qu'il convient d'exercer autour des réfugiés espagnols ; dans l'ensemble, mes instructions sont convenablement appliquées et je suis heureux de rendre hommage à votre vigilance et à celle des autorités ou Services placés sous votre contrôle »<sup>262</sup>.

Dans cette circulaire, le ministre de l'Intérieur demande aux préfets des départements d'hébergement « de ne relâcher en aucune manière la surveillance »<sup>263</sup>. Il craint qu'avec le temps, des éléments perturbateurs se révèlent et rendent difficile la gestion quotidienne des réfugiés. Il souhaite que les préfets lui remettent un rapport concernant l'hébergement des

---

<sup>260</sup> Lettres du commissaire spécial à Grenoble au préfet de l'Isère des 2 et 7 octobre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>261</sup> Lettre du Général Garchery, gouverneur militaire de Lyon, au préfet de l'Isère du 6 octobre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>262</sup> Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets du 21 février 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>263</sup> *Ibidem*

réfugiés. Il devra, entre autre, contenir une note sur l'attitude des réfugiés et éventuellement les remerciements que les autorités auraient reçus de leur part. Le cas échéant, les préfets doivent rapporter « les incidents individuels ou collectifs qui ont pu se produire ». Ce rapport doit être envoyé au cabinet du ministre de l'Intérieur et à la Sûreté Générale au plus tard le 27 février 1939. Par la suite, les préfets devront le tenir informé de tous les évènements qui ont lieu dans les centres d'hébergement.

L'accès au centre d'hébergement du parc Paul Mistral est règlementé conformément aux instructions du ministre de l'Intérieur<sup>264</sup>.

« Les rescapés de l'Espagne républicaine ne bénéficièrent pas du statut de réfugiés politiques. Un décret-loi du 12 novembre 1938 permettait d'interner et soumettre à une surveillance permanente les étrangers jugés dangereux en raison de leurs antécédents judiciaires ou politiques. Les réfugiés furent rangés dans cette catégorie »<sup>265</sup>

Les Républicains espagnols ont, ouvertement, été soutenus par le régime soviétique. Très souvent, les réfugiés sont communistes ou anarchistes. Ainsi, le préfet de l'Isère craint l'influence que les communistes peuvent avoir sur les réfugiés espagnols présents dans le département. Il soupçonne « des éléments extrémistes dont des communistes [de vouloir] s'emparer de la gestion des réfugiés »<sup>266</sup>. Les communistes accordent un grand intérêt aux réfugiés espagnols. Ils dénoncent l'accueil qui leur est réservé. Par conséquent, les autorités redoutent qu'ils entrent en contact avec cette population. Le désordre risquerait de s'installer parmi les réfugiés et donc dans les centres d'hébergement. Au début du mois de mars, le ministre de l'Intérieur a averti les préfets que « certains groupements extrémistes chercheraient à nouer des relations avec les réfugiés espagnols qui seraient l'objet d'une propagande active »<sup>267</sup>. Par conséquent, le ministre de l'Intérieur leur demande une grande vigilance et de réprimer ce type de comportements. Dès le 31 mars 1939, un certain nombre de journaux communistes ou espagnols sont saisis ou censurés<sup>268</sup>. Une dizaine de journaux espagnols édités en France, en Angleterre ou en Catalogne sont frappés d'une interdiction de mise en vente. Ils sont principalement en langue étrangère « et susceptibles de faire obstacle

---

<sup>264</sup> Lettre du préfet de l'Isère au ministre de la Santé publique du 13 avril 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>265</sup> R. Schor, *Histoire de l'immigration...*, *op.cit.*, p. 143

<sup>266</sup> Lettre du préfet de l'Isère au ministre de la Santé publique du 13 avril 1939, *op.cit.*

<sup>267</sup> Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets du 4 mars 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>268</sup> Archives de l'Isère. 52M96

au rapatriement des Espagnols »<sup>269</sup>. Les réfugiés ne peuvent avoir une activité politique ou lire des journaux de gauche dans les centres d'hébergement.

Le Gouvernement français a peur qu'une propagande se développe au sein des groupements de réfugiés. Le Directeur de l'hôpital de La Tronche avait fait part au préfet de l'Isère de ses inquiétudes. L'accès au centre d'hébergement est réglementé, seule une catégorie de personnes est autorisée à y entrer. Ce n'est pas le cas à l'hôpital. Ainsi, le Directeur demande que les visites ne soient accordées que dans des cas indispensables<sup>270</sup>. Le directeur du centre d'hébergement, M. Durand, pense que la propagande commence à l'hôpital et se poursuit dans le parc Paul Mistral. En effet, les mères rendent visite à leurs enfants hospitalisés. Elles peuvent donc être en contact avec des personnes extérieures au personnel du centre d'hébergement. Le préfet redoute qu'on les informe de la situation extérieure. Ceci pourrait créer des troubles dans le centre. Les réfugiés pourraient s'opposer à la politique d'accueil mise en place dans le département de l'Isère.

Le 25 avril 1939, 19 tracts en espagnol ont été trouvés par les gardes républicains mobiles dans l'Allée du Parc, dans le centre d'hébergement<sup>271</sup>. Ces tracts ont été rédigés par le Comité français de coordination pour l'aide aux réfugiés de l'Espagne républicaine<sup>272</sup>. Ils appellent à la méfiance des réfugiés quant à la politique de rapatriement. Ce Comité rappelle aux réfugiés qu'ils ne peuvent être rapatriés en Espagne contre leur consentement. Par conséquent, ils ne doivent jamais communiquer l'endroit où ils souhaiteraient retourner dans leur pays d'origine. Si des réfugiés désirent se rendre dans un autre pays – particulièrement d'Amérique latine – ils doivent adresser une pétition au Comité dans laquelle ils mentionneront leur nom, prénom, âge, lieu de naissance et la profession exercée. En effet, il sera plus simple de les faire émigrer si on connaît leur métier et dans quel secteur ils pourront être employés. Ces tracts inquiètent les autorités locales. Elles craignent que les réfugiés ne coopèrent plus dans la mise en place de la politique de rapatriement. Par conséquent, la surveillance se poursuit et l'isolement également.

---

<sup>269</sup> Le préfet rapporte les propos du ministre de l'Intérieur dans une lettre au commissaire spécial du 21 avril 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>270</sup> Lettre du Directeur de l'hôpital de La Tronche au préfet de l'Isère du 28 février 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>271</sup> Lettre du préfet de l'Isère au ministre de l'Intérieur du 26 avril 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>272</sup> Annexe 3

Il semblerait que dans certains départements, des réfugiés se soient évadés de leur centre d'hébergement. N'ayant pas d'autorisation, ils errent dans les rues de France et sont en situation illégale. Dans un de ses rapports, le commissaire spécial informe le préfet que de jeunes Espagnols se sont enfuis du centre. Ils auraient rendu visite à un Espagnol installé à Grenoble. Le lendemain, ils sont retournés dans le parc Paul Mistral<sup>273</sup>

Le prétexte de la quarantaine imposée par le service médical permet aux autorités de fermer les centres d'hébergement. Lorsque l'isolement dure près de six mois, on se rend compte que les autorités visent à contrôler totalement les réfugiés espagnols. Le préfet ne souhaite, certainement, pas qu'ils s'installent dans son département sur le long terme. La Voix du Peuple cite une phrase du préfet Joseph Susini au sujet des réfugiés espagnols : « Plus ils souffriront, plus vite ils partiront »<sup>274</sup>. Réalité ou pure invention, on peut se poser la question. Cet hebdomadaire a aisément critiqué l'accueil réservé aux réfugiés par ce préfet. Même si cette phrase n'a pas été dite, elle a probablement été pensée. Si les réfugiés sont traités comme des personnes suspectes en France, ils préfèrent certainement l'être en Espagne. Les moyens importants mis en place pour encadrer les réfugiés attestent la méfiance qu'ils inspirent.

### **Des perquisitions d'armes**

Les réfugiés du centre d'hébergement de Grenoble sont suspectés de posséder des armes. Ils se dénoncent parfois entre eux. Dans un rapport, le capitaine Cloître, chargé de la surveillance des réfugiés dans le parc Paul Mistral, mentionne la dénonciation d'une réfugiée qui posséderait des armes et des munitions<sup>275</sup>. Sa voisine l'a signalée aux autorités du centre d'hébergement en désignant précisément la suspecte, le lieu et les armes en question. Par conséquent, l'ordre de fouiller les bagages de cette réfugiée et de ses voisines a été donné. Le Capitaine Cloître a fait le choix de fouiller les bagages de plusieurs personnes pour ne pas montrer qu'une d'entre elles était suspecte et pour que la dénonciatrice ne soit pas découverte. Suite à cette fouille, des armes ont effectivement été trouvées avec des munitions. La réfugiée qui les possède se défend en disant que son mari lui avait donné avant qu'elle vienne en

---

<sup>273</sup> Lettre du commissaire spécial au préfet de l'Isère du 28 février 1939. Archives de l'Isère. 67M9

<sup>274</sup> « Les réfugiés espagnols quittent Grenoble », *La Voix du Peuple*, 23 juin 1939, n° 343

<sup>275</sup> Rapport du Capitaine Cloître du 10 mars 1939. Archives de l'Isère. 67M10

France. Elle a 5 enfants et c'est, d'après elle, un moyen de les protéger. Les armes sont réquisitionnées et gardées par le service de garde du centre d'hébergement.

Le 16 mars, le commissaire spécial apprend au préfet que les réfugiés ont été réunis dans le Palais de la Houille Blanche de Grenoble<sup>276</sup>. La direction du centre d'hébergement veut les avertir que les fouilles vont se multiplier. Toute personne qui sera trouvée en possession d'armes sera déférée en justice et encoure une peine de prison puis une expulsion en territoire espagnol. Pour prouver leur bonne foi, les réfugiés ont 10 minutes pour déposer les armes qui sont en leur possession. Ainsi, des couteaux de cuisine, des détonateurs, des cartouches de fusil et de revolver ont été déposés auprès des autorités. D'après le commissaire spécial, l'attitude des réfugiés est, ensuite, redevenue correcte. Toutefois, il souhaiterait qu'un pavillon de discipline pouvant accueillir une centaine d'hommes soit créé dans le centre d'hébergement.

Ces fouilles apparaissent à un moment où l'état d'esprit des réfugiés présents dans le centre d'hébergement change. Depuis deux mois, ils sont enfermés dans le parc Paul Mistral dans des conditions difficiles. Toutefois, ils ont repris des forces et ne veulent plus être considérés comme de dangereux suspects. Ils espèrent améliorer leur quotidien. La convocation des réfugiés le 16 mars intervient le lendemain d'incidents qui ont provoqué l'incarcération de quatre personnes.

### **Des incidents dans le parc Paul Mistral**

En effet, un soulèvement est survenu le 15 mars vers 12 heures dans le centre d'hébergement<sup>277</sup>. Cet évènement est né à lors de l'évacuation d'un enfant atteint des oreillons. Au moment où l'enfant allait être mis dans l'Ambulance, la mère et un groupe de femmes ont voulu empêcher le transfert à l'hôpital. L'infirmière chargée d'emmener l'enfant a été molestée et insultée. Un garde a pris partie pour elle et a, lui aussi, été outragé. Le commissaire a donc « donné l'ordre de procéder à l'arrestation de deux femmes qui se sont particulièrement signalées par leurs cris et leurs injures »<sup>278</sup>. L'une d'elles a été arrêtée,

---

<sup>276</sup> Lettre du commissaire spécial à Grenoble au préfet de l'Isère du 16 mars 1939 concernant l'attitude des réfugiés dans le centre d'hébergement. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>277</sup> Lettre du préfet de l'Isère au ministre de l'Intérieur du 18 mars 1939. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>278</sup> Rapport du commissaire spécial à Grenoble au préfet de l'Isère du 17 mars 1939. Archives de l'Isère. 67M8

l'autre, par ses cris, a ameuté nombre de réfugiés. La prisonnière a été amenée « sous une pluie de morceaux de charbon, d'assiettes et de cuillers voire même de bouteilles ». Afin de calmer les réfugiés, le commissaire spécial les a menacés d'une lance à incendie. Aucun garde n'a été blessé, les projectiles nt uniquement cassé des carreaux ou atteints d'autres réfugiés. Finalement, quatre personnes – trois femmes et un jeune homme – ont été arrêtées par les autorités du centre d'hébergement. Ils ont été condamnés à 30 jours d'emprisonnement. Ayant été incarcérés le 15 mars, ils seront libres le 14 avril 1939<sup>279</sup>. Ils ont été condamnés pour outrages et violences à agents de la force publique en exercice de leurs fonctions. Le commissaire spécial a interdit l'accès au centre d'hébergement à toute personne étrangère au service médical ou au ravitaillement en lait des enfants. Vers 17 heures, M. Durand a fait un appel au calme qui semble avoir été entendu. Le 17 mars, le calme est revenu dans le parc Paul Mistral mais le commissaire spécial pense que la mixité sociale parmi les réfugiés a des conséquences sur leur comportement. Certains manifestent ou encouragent les autres à le faire. Il préconise de les séparer.

Les incidents dans le centre d'hébergement ont certainement été exagérés par le commissaire spécial. On retrouve un certain nombre de préjugés persistents à l'égard des Espagnols. Le Capitaine Cloître, responsable du service d'ordre, a des *a priori* très négatifs à propos des réfugiés espagnols. Dans un rapport le 27 mars 1939, il considère que « les réfugiés ne sont plus dans l'état physique et moral de leur arrivée. Leur faiblesse a disparu en même temps que revenait l'esprit naturellement batailleur et indiscipliné du peuple espagnol »<sup>280</sup>

Ces incidents ne sont pas les seuls. Le ministre de l'Intérieur s'inquiète des conditions de vie des réfugiés à Grenoble, et plus particulièrement des enfants. Il demande un rapport au préfet de l'Isère quant à certains évènements qui se sont produits dans le centre d'hébergement. « Les enfants seraient logés dans des conditions insuffisantes et seraient soumis aux rigueurs d'une discipline trop dure »<sup>281</sup>. Le repas de midi de tous les réfugiés, y compris les enfants, aurait été supprimé sous prétexte d'une révolte d'une vingtaine de femmes. Cette suppression de repas n'est pas un cas isolé. En effet, La Voix du peuple mentionne un fait similaire<sup>282</sup>.

---

<sup>279</sup> Lettre du procureur général près la Cour d'Appel de Grenoble au préfet de l'Isère du 3 avril 1939. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>280</sup> Rapport du Capitaine Cloître du 27 mars 1939 sur l'état des réfugiés espagnols et les mesures préventives à prendre en cas de rapatriement. Archives de l'Isère. 67M8

<sup>281</sup> Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de l'Isère du 17 avril 1939. Archives de l'Isère. 67M8. L'attention du ministre de l'Intérieur a été attirée sur les mauvais traitements subis par les enfants hébergés à Grenoble.

<sup>282</sup> « Indignes persécutions à l'égard des réfugiés de Grenoble », *La Voix du peuple*, n°338, 19 mai 1939



Début mai, une délégation de réfugiés s'est rendue à la Direction du centre d'hébergement car la soupe était immangeable parce qu'avariée. Ces réfugiés souhaitent alors que les rations qui n'ont pu être mangées soient remplacées. Le lendemain matin, le petit-déjeuner a été supprimé et le déjeuner s'est limité à une saucisse et du pain. Les enfants, à partir de 5 ans, ont été soumis au même régime.

On constate que toute plainte des réfugiés se traduit par une répression très dure, une privation de nourriture. Il paraît judicieux de trouver un juste milieu entre l'interprétation des autorités du centre d'hébergement et celle du journal communiste. La répression est peut-être moins sévère mais les incidents sont peut-être moins dramatiques que le commissaire spécial ne le laisse entendre.

### ***L'encadrement un obstacle à l'intégration ?***

Cette analyse vise à montrer comment l'encadrement des réfugiés a permis, ou non, leur intégration. Les facteurs de l'intégration sont multiples et essentiels pour qu'une personne puisse s'intégrer à une Société qui lui est étrangère. J'ai choisi de mettre en évidence trois paramètres qui permettent, à mon sens, de juger de l'intégration d'une population. Tout d'abord, il faut rappeler que cette étude s'arrête au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, l'objectif est de voir si l'accueil réservé aux réfugiés espagnols a permis qu'ils s'intègrent rapidement à la société française en France.

La langue est une des barrières essentielles pour les Espagnols qui s'installent en France. En venant en France, les réfugiés espagnols ne parlent pas français. C'est d'ailleurs une des difficultés notées par les autorités françaises. Ces dernières ont du mal à se faire comprendre et par conséquent à expliquer l'organisation de l'accueil des réfugiés. Du fait de la présence d'une communauté espagnole, relativement importante, dans le département de l'Isère, des hommes se sont portés volontaires pour être interprètes dans les différents centres d'hébergement<sup>283</sup>. Ces gestes de solidarité auprès des réfugiés permettent d'aider les autorités à accueillir dans de meilleures conditions les républicains espagnols contraints de fuir leur pays. Mais, ceci permet aussi à ces Espagnols de mieux vivre leur exil. L'obstacle de la

---

<sup>283</sup> Lettre du commissaire spécial à Grenoble au préfet de l'Isère du 20 septembre 1937. Archives de l'Isère. 67M8

langue est difficile pour ces personnes qui ont quitté leur patrie mais qui ne cessent de la soutenir. Les Républicains ont du fuir la guerre civile, mais ils croient toujours à l'idéal pour lequel ils se sont battus. Ils ont lutté pour leur liberté et espèrent pouvoir retourner prochainement en Espagne. Ils souhaitent que le gouvernement espagnol installé autour de Franco finisse par disparaître et qu'il puisse retourner dans leur pays. Ils ne veulent pas rompre avec leur patrie. Par conséquent, ils sont contents de pouvoir trouver des personnes qui ont la même culture qu'eux avec qui ils peuvent communiquer.

Même si une communauté espagnole est déjà présente dans le département de l'Isère, les réfugiés n'ont pas ou peu de contacts avec elle. Pour développer la solidarité, *La dépêche dauphinoise* a publié des lexiques<sup>284</sup>, mais cela reste insuffisant. Quand bien même la population connaît des rudiments d'espagnols, les réfugiés sont isolés dans les centres d'hébergement. Ainsi, il ne peut y avoir de contacts entre eux et la population locale.

Le fait de travailler est un bon moyen pour s'intégrer dans un pays. Une activité professionnelle permet à la frontière de la langue de disparaître peu à peu. Ainsi, les personnes issues de l'immigration économique ont plus de facilités à s'intégrer à une Société. Mais, les hommes ont toujours plus de facilités que les femmes car ce sont eux qui travaillent. Comme on a pu le constater avec l'immigration italienne, les femmes viennent en France sans demander de permis de travail. Parmi les réfugiés, peu nombreux sont ceux qui ont l'opportunité de travailler. Comme on a pu le constater, en 1937, les réfugiés espagnols ne sont pas invités à travailler. Leurs activités se résument à la cuisine ou à l'entretien des centres d'hébergement. Ceci permet à l'autorité préfectorale de faire des économies mais les réfugiés ne sont pas en contact avec la population extérieure. En 1939, certains réfugiés sont employés dans l'agriculture. Leur nombre est restreint et la classe d'âge également. Par conséquent, très peu d'exilés espagnols ont l'opportunité de travailler. De toute façon, ils ont l'obligation de rentrer dans le centre d'hébergement le soir. Par conséquent, ils côtoient un cercle restreint de personnes.

Comment les réfugiés peuvent-ils s'intégrer à la société française s'ils sont enfermés dans les centres d'hébergement ? Ceci est une question importante.

---

<sup>284</sup> « Petit glossaire pour communiquer avec les réfugiés espagnols », *La Dépêche dauphinoise*, n°12 074, 2 février 1939

L'école est un excellent moyen de s'adapter à un nouveau pays. En effet, en étant scolarisés les enfants découvrent les valeurs d'un pays, apprennent la langue et fréquentent des élèves français. Si la première génération peut avoir des difficultés à s'intégrer, la seconde a plus de facilités grâce à l'école. Mais dans le département de l'Isère, rien n'est mis en place, dans les premiers mois de l'exil des républicains espagnols, pour que les enfants soient scolarisés. On se rend compte que les autorités ont du mal à installer une classe dans le parc Paul Mistral. De plus, si elle avait pu être organisée, les cours auraient été donnés par des Espagnols. Ainsi, ceci n'aurait pas permis l'adaptation des petits Espagnols à la Société française. L'isolement des réfugiés dans le centre d'hébergement ne permet pas d'envoyer les enfants dans des écoles françaises.

D'autre part, les réfugiés espagnols sont des réfugiés politiques. Ils ont fui la guerre civile et plus particulièrement l'avancée des troupes franquistes. Les autorités françaises ont essayé d'éviter les contacts entre les communistes français et les réfugiés. Elles savaient qu'ils auraient des affinités. La censure de la presse communiste et de la presse espagnole isole encore un peu plus les réfugiés de leur pays d'accueil. On les empêche d'avoir des convictions politiques.

Par conséquent, l'isolement des réfugiés, l'encadrement qu'ils subissent et le fait qu'ils soient considérés comme des étrangers suspects ne leur permettent pas de s'intégrer à la société française. Durant la période étudiée, aucun contact ne leur est autorisé avec l'extérieur des centres d'hébergement. Les seules personnes qu'ils fréquentent sont celles autorisées par l'autorité préfectorale à y pénétrer. Rien n'est mis en place pour que les réfugiés s'adaptent à leur pays d'accueil. Les autorités françaises ne veulent pas que ces Espagnols s'installent durablement sur le territoire.

L'hébergement des réfugiés espagnols dans le département de l'Isère a eu un impact très fort dans la presse tant communiste que locale. L'exil des Républicains espagnols est sans cesse mis en lien avec les évènements de la guerre d'Espagne. Les journalistes rappellent qu'il faut traiter dignement ces réfugiés car ce sont des victimes du fascisme qui s'abat sur l'Europe dans les années 1930.

Une partie de la population locale est solidaire, malgré la xénophobie qui existe dans les années 1930 en France. Il ne faut pas faire des généralités, mais on sent un souci de vouloir aider ces réfugiés qui ont souffert de la guerre et qui ne veulent ou ne peuvent retourner dans leur pays par crainte de répressions. Des associations ont également apporté leur soutien aux réfugiés espagnols. Cette solidarité dépasse le cadre local et même national. Comme on a pu le constater une association suédoise s'est inquiétée du sort des réfugiés hébergés dans le département de l'Isère.

Mais l'encadrement auquel sont soumis les réfugiés ne permet pas un développement de la solidarité. Ils sont isolés dans les centres d'hébergement sous prétexte d'une quarantaine imposée par le service médical. Aucun contact n'est possible entre les réfugiés et la population locale. Ces Espagnols souffrent de cet encadrement sévère. Certains incidents ont eu lieu dans les centres d'hébergement. Ils marquent la frustration de ces réfugiés qui imaginaient la France comme une terre d'asile accueillante.

Sur le court terme, cet encadrement n'a pas permis l'intégration des réfugiés. Au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, ceux qui n'ont pas été rapatriés sont toujours dans les centres d'hébergement et ne peuvent en sortir.

## *Conclusion*

Comme le prédisait Javier Rubio, l'étude de l'accueil des réfugiés civils ne donne pas une image très positive de l'Administration française.

La guerre d'Espagne a débuté en juillet 1936, mais la première vague de réfugiés n'est arrivée qu'un an plus tard dans le département de l'Isère. A deux reprises ce département a du faire face à l'afflux de Républicains espagnols. Les premiers sont restés dans l'Isère du mois d'août au mois d'octobre 1937. Les autres sont arrivés au mois de février 1939. A la fin de la période étudiée, soit au moment du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, des réfugiés sont toujours présents dans le département. En grande majorité, les personnes accueillies dans l'Isère étaient des femmes et des enfants.

Cette étude locale a permis d'éclairer la politique française d'accueil des réfugiés espagnols. Comme on a pu le constater, elle est à la charge du ministre de l'Intérieur. Celui-ci dicte aux préfets des départements d'hébergement le comportement à tenir face à l'arrivée des Républicains espagnols. Malgré l'encadrement du ministre de l'Intérieur, le préfet dispose de certaines libertés, notamment en ce qui concerne le lieu d'hébergement des réfugiés et la gestion quotidienne de leur accueil. Ainsi, on a pu analyser l'organisation d'un centre d'hébergement, comment le lieu est trouvé et comment il est aménagé pour recevoir des réfugiés. Dans le département de l'Isère, des écoles, une caserne militaire, un palais d'Exposition et une usine désaffectée ont été utilisés pour accueillir les réfugiés espagnols. Les études portant sur les camps du Sud de la France ont montré l'encadrement sévère auquel étaient soumis les miliciens. On aurait pu présager que l'accueil de femmes et d'enfants dans des lieux éloignés de la frontière espagnole serait moins strict. Mais, leur isolement, la présence conséquente de gardes mobiles pour les encadrer témoignent du contraire. Les conditions de vie dans les centres d'hébergement le confirment.

Dans les premiers temps, les réfugiés vivent dans une grande promiscuité, les conditions sanitaires sont déplorables et les décès se multiplient. Ils sont conscients de leurs conditions de vie dans les centres d'hébergement. Aussi, des incidents se produisent et montrent le désespoir des ces femmes espagnoles qui ont tout perdu. Cependant, leur situation s'améliore

progressivement. Des efforts sont fournis par les autorités locales. Des aménagements sont organisés et les transferts permettent de rendre le quotidien des réfugiés moins difficile. Les rapatriements contribuent à faciliter la gestion des réfugiés, en diminuant considérablement les effectifs.

Cette amélioration progressive s'accompagne peu à peu de la possibilité pour les Comités d'aide d'entrer en contact avec les réfugiés et distribuer les dons qui ont été récoltés auprès de la population. Celle-ci est informée par la presse de l'arrivée des réfugiés espagnols. La presse communiste s'est particulièrement illustrée par son information auprès des lecteurs et par ses critiques envers les autorités. Elle appelle à la solidarité populaire tout en mentionnant les événements qui se produisent en Espagne. Tous les comités, associations, journaux qui demandent le soutien de la population rappellent que ces réfugiés ont combattu le fascisme au nom de la liberté. Dans un contexte européen troublé par la montée en puissance de Mussolini et Hitler, ce type d'appel est entendu. On ne peut estimer la proportion de la population qui a été solidaire avec les réfugiés espagnols. Toutefois, on ne note pas de manifestation contestataire à leur présence. Ainsi, des dons ont été faits et encouragés par des convictions politiques. La France doit respecter sa tradition d'asile. La politisation de la question de l'accueil des réfugiés espagnols est nette.

L'exil des Républicains espagnols et leur hébergement en France se placent dans la continuité de la politique de l'immigration menée en France depuis le début des années 1930. Les étrangers sont de plus en plus encadrés et indésirables. Les réfugiés politiques sont d'ailleurs les moins désirables d'entre eux. A partir de novembre 1938, les réfugiés espagnols sont considérés comme étrangers suspects. Aussi, leur internement est-il justifié.

Cette analyse a permis de découvrir un nouvel aspect de l'hébergement des réfugiés espagnols. Les archives départementales de l'Isère ont permis de mettre en évidence les conditions de vie des réfugiés. Ceci n'avait jamais été fait dans ce département. L'émigration espagnole a été étudiée dans la région de Grenoble par Jeanne-Marie dans le cadre d'un Mémoire de DESS en 1962. Son analyse portait tant sur les migrations économique que politique et était construite à partir de témoignages. Elle a essentiellement fait une comparaison entre les émigrés économiques et politiques. Les archives départementales n'étaient pas ouvertes pour la période étudiée. Cette nouvelle étude de la migration espagnole

dans le département est beaucoup plus ciblée car uniquement trois années sont analysées. Plus que le ressenti des réfugiés espagnols et leur devenir après la guerre civile, c'est l'analyse des structures d'accueil et du comportement de la population qui est faite ici.

En étudiant la présence des réfugiés espagnols dans le département de l'Isère, on a constaté que rien n'était mis en place pour favoriser leur intégration. Les historiens qui ont voulu analyser les processus d'intégration ont travaillé sur une période allant, au minimum, jusqu'à la mort de Franco. L'arrivée des réfugiés espagnols en 1939 est suivie de près par le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. On peut donc se demander quel comportement ils vont adopter dans ce conflit. Une population qui a été encadrée, sévèrement parfois, a-t-elle envie de s'investir pour son pays d'accueil ? Ces réfugiés se sont battus contre le fascisme dans leur pays, leurs convictions n'ont pas disparu et il est fort probable que leur lutte se poursuive. Les archives du département de l'Isère en lien avec les archives du musée de la Résistance permettraient certainement de nous éclairer à ce sujet.

Dès le mois de septembre 1939, la France est un pays en guerre. Les hommes sont mobilisés, le pays a donc besoin de main-d'œuvre. Des réfugiés espagnols sont, encore, présents sur le territoire. Leur emploi permettrait de baisser le coût de leur hébergement et de soutenir l'économie française. La France a besoin d'eux et leur présence est une véritable opportunité, tant économique que politique. Le Gouvernement a à sa disposition des personnes pouvant travailler dont « l'ennemi » est le fascisme. Une étude pourrait donc être menée dans le département de l'Isère afin d'analyser le comportement des autorités vis-à-vis des réfugiés espagnols en temps de guerre.

## ***Bibliographie***

### **Instruments de travail**

S. Cordellier (dir), *Le dictionnaire historique et géopolitique du XXe siècle*, La Découverte, Paris, 2000

W. Hilgemann et H. Kinder, *Atlas historique. De l'apparition de l'homme sur la Terre à l'ère atomique*, Perrin, Paris, 2003

Thanassecos, *Chronologie des relations internationales : 1914-1971*, Mouton, Paris/La Haye, 1972

### **Ouvrages généraux**

#### **Histoire des relations internationales**

S. Berstein et P. Milza, *Histoire de l'Europe : du XIXe au début du XXIe siècle*, Hatier, Paris, 2006

B. Droz et A. Rowley, *Histoire générale du XXe siècle. Déclins européens*, Seuil, Paris, 1986

JB. Duroselle, *Histoire des relations internationales de 1919 à 1945*, Armand Colin, Paris, 2001 (12e éd.)

P. Renouvin et JB. Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Armand Colin, Paris, 1991

A. Rowley, *Histoire du continent européen*, Seuil, Paris, 1998



## **Espagne**

- A. Angoustures, *Histoire de l'Espagne au XXe siècle*, Complexes, Paris, 1993
- A. Dulphy, *Histoire de l'Espagne*, Hatier, Paris, 1992
- G. Hermet, *L'Espagne au XXe siècle*, PUF, Paris, 1992
- MT. Pérez Picazo et G. Lemeunier, *L'Espagne au XXe siècle*, Armand Colin, Paris, 1994
- V. Richards, *Enseignement de la Révolution espagnole*, Union générale d'édition, Paris, 1975
- E. Temime, A. Broder et G. Chastagnaret, *Histoire de l'Espagne contemporaine : de 1808 à nos jours*, Aubier Montaigne, Paris, 1979

## **France**

- J-P. Azéma, *Nouvelle histoire de la France contemporaine. De Munich à la Libération (t.14). 1938-1944*, Seuil, Paris, 1979
- S. Berstein, *La France des années 30*, Armand Colin, Paris, 2001 (3<sup>e</sup> éd.)
- S. Berstein et P. Milza, *Histoire de la France au XXe siècle : 1930-1945 (t.2)*, Complexes, Paris, 1991
- D. Borne et H. Dubief, *Nouvelle histoire de la France contemporaine. La crise des années 1930 (t.13). 1929-1938*, Seuil, Paris, 1989 (2<sup>e</sup> éd.)
- R. Soucy, *Fascismes français ? 1933-1939. Mouvements antidémocratiques*, Autrement, Paris, 2004
- E. Weber, *La France des années 30. Tourments et perplexités*, Fayard, Paris, 1995

## Ouvrages spécifiques

### Le Front populaire français

S. Berstein, *Léon Blum*, Fayard, Paris, 2006

JP. Brunet, *Histoire du Front populaire*, PUF, « QSJ », Paris, 1991

J. Kergoat, *La France du Front populaire*, La Découverte, Paris, 2006 (2<sup>e</sup> éd.)

S. Wolikow, *Le Front populaire en France*, Complexe, Paris, 1996

### La guerre d'Espagne

A. Beevor, *La guerre d'Espagne*, Calmann-Lévy, Paris, 2006

B. Bennassar, *La guerre d'Espagne et ses lendemains*, Perrin, Paris, 2006 (2<sup>e</sup> éd.)

JF. Berdah, *La démocratie assassinée. La République espagnole et les grandes puissances*, Borg, Paris, 2000

R. Bourderon (dir), *La guerre d'Espagne : l'histoire, les lendemains, la mémoire. Actes du colloque « Passé et actualité de la guerre d'Espagne » des 26 et 27 novembre 2006*, Tallandier, Paris, 2007

F. Godicheau, *La guerre d'Espagne. République et révolution en Catalogne*, Odile Jacob, Paris, 2004

F. Godicheau, *La guerre d'Espagne. De la démocratie à la dictature*, Gallimard, Paris, 2006

G. Hermet, *La guerre d'Espagne*, Seuil, Paris, 1989

M. Papy, *Les Espagnols et la guerre civile*, Atlantica, Biarritz, 1999

E. Temime, *La guerre d'Espagne. Un événement traumatisme*, Complexe, Paris, 1996

E. Temime, *1936 : La guerre d'Espagne commence*, Complexe, Paris, 2006 (2<sup>e</sup> éd.)

H. Thomas, *La guerre d'Espagne : juillet 1936 – mars 1939*, Robert Laffont, Paris, 1985

P. Vilar, *La guerre d'Espagne*, PUF, « QSJ », Paris, 2004 (5<sup>e</sup> éd.)

### **La France et les étrangers**

JM. Bosse, *L'émigration espagnole : la Région de Grenoble*, Diplôme d'études supérieur d'espagnol, Faculté des Lettres de Grenoble, 1962

JB. Duroselle, *Politique étrangère de la France. La décadence. 1932-1939*, Seuil, Paris, 1979

*Exils et migration. Italiens et Espagnols en France. 1938-1946*. Actes de colloque

*Exil politique et migration économique. Espagnols et Français aux XIXe-XXe siècles*, (ouvrage collectif), Editions du CNRS, Paris, 1991

O. Milza, *Les Français devant l'immigration*, Complexes, Paris, 1988

G. Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle)*, Fayard, Paris, 2007

G. Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France (XIXe-XXe)*, Hachette Supérieur, Paris, 1992

G. Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile (XIXe-XXe siècle)*, Hachette Littérature, Paris, 1998

D. Peschanski, *La France des camps : l'internement. 1938-1946*, Gallimard, Paris, 2002

R. Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Armand Colin, Paris, 1996

R. Schor, *L'opinion française et les étrangers. 1919-1939*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1985

P. Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Folio histoire, Paris, 2005 (3<sup>e</sup> éd)

C. Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique*, Presses de la Fondation nationale de sciences politique, Paris, 1988

## **La France, la guerre d'Espagne et les réfugiés espagnols**

J. Cubero, *Les Républicains espagnols*, Editions Cairn, Paris, 2003

L. Domergue (dir), *L'exil républicain espagnol à Toulouse. 1939-1999*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 1999

G. Dreyfus-Armand et Emile Temime, *Les camps sur la plage, un exil espagnol*, Autrement, Paris, 1995

G. Dreyfus-Armand, *L'exil des républicains espagnols en France. De la guerre civile à la mort de Franco*, Albin Michel, Paris, 1999

*Enfants de la guerre civile espagnole. Vécus et représentations de la génération née entre 1925 et 1940*, Actes du colloque de Paris des 11, 12 et 13 décembre 1997, L'Harmattan, Paris, 1999

*Les Français et la guerre d'Espagne*. Actes du colloque de Perpignan des 28, 29 et 30 septembre 1989, Université de Perpignan, Perpignan, 1990

P. Milza et D. Peschanski (dir), *Exils et migration. Italiens et Espagnols en France : 1938 – 1946*, L'Harmattan, Paris, 1994

CW. Pike, *Les Français et la guerre d'Espagne*, PUF, Paris, 1975

L. Stein, *Par delà l'exil et la mort. Les républicains espagnols en France*, Mazarine, Paris, 1981

JC Villegas (Coordination), *Plages d'exil. Les camps de réfugiés espagnols en France – 1939*, Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine BDIC – Centre Universitaire de Nanterre et Centre d'Etudes et de Recherches hispaniques du XX<sup>e</sup> siècle Hispanistica XX – Université de Bourgogne, La Découverte, Paris, 1989

## **Littérature**

LA. Baulenas, *Le Fil d'argent*, Flammarion, Paris, 2001

D. Chacon, *Voix endormies*, Plon, Paris, 2004

E. Hemingway, *Pour qui sonne le glas*, Gallimard, Paris, 1961

A. Malraux, *L'espoir*, Gallimard, Paris, 1937

G. Orwell, *Hommage à la Catalogne*, Ivrea, Collection « Domaine étranger », Paris, 1982  
(pour l'édition française)

A. Trapiello, *Les cahiers de Justo Garcia*, 10/18, Collection « Domaine étranger », Paris, 2003

## *Sources*

### *Archives départementales de l'Isère*

#### **Les étrangers dans le département de l'Isère**

58M32 : Statistiques des étrangers en résidence dans le département de l'Isère. Etats récapitulatifs. 1936

58M33 : Contrôle des étrangers. Etats des communes. 1937

58M46 : Instructions sur les renseignements demandés par les consuls étrangers sur leurs nationaux

66M10 : Entrées en France et permis de séjour (1936). Affaires traitées par le ministère

66M11 : Entrées en France autorisées en 1936

#### **Communistes**

77M3 : Sûreté générale : Communistes. Correspondance générale ; rapports de police ; meetings-conférences ; réunions publiques et privées. 1936-1940

52M96 : Journaux : circulation ; mise en vente ; créations ; saisies ; etc. 1935-1940

#### **Guerre d'Espagne**

52M98 : Evènements d'Espagne : réunions publiques ; départs de volontaires ; rapports de police ; correspondance. 1936-1939

#### **Réfugiés espagnols**

67M8 : Réfugiés espagnols : hébergement au fort de Barraux (1937) ; hébergement au camp d'Arandon (1939) ; renseignements divers. 1937-1939

67M9 : Réfugiés espagnols : correspondance générale. 1939

67M10 : Réfugiés espagnols : main-d'œuvre dans l'agriculture ; départs de réfugiés ; laissez-passer ; télégrammes ; souscriptions ; articles de presse.

### **Presse**

PER 1292/8 : Le travailleur alpin. 1937

PER 1095/1 : *La voix du peuple*. 1938-1939

PER 457/149 : *La dépêche dauphinoise*. juillet-août 1937

PER 457/150 : *La dépêche dauphinoise*. septembre-octobre 1937

PER 457/158 : *La dépêche dauphinoise*. janvier-février 1939

PER 457/159 : *La dépêche dauphinoise*. mars-avril 1939

PER 457/160. *La dépêche dauphinoise*. mai-juin 1939

PER 457/160. *La dépêche dauphinoise*. juillet-août 1939

### ***Archives de la Société des Nations***

R5633 : Réfugiés espagnols : correspondance avec des individus et des associations.  
20A/38141/27698

Lettre du 20 mai 1939 du Comité International de Coordination et d'information pour l'Aide à l'Espagne républicaine au Secrétaire Général de la Société des Nations et aux représentants des Etats membres du Conseil de la SDN.

Journal Officiel. 96<sup>e</sup> session du Conseil. 3<sup>e</sup> séance

3860 : Résolution du Conseil du 12 décembre 1936 : Examen du rapport de la mission sanitaire envoyée à la demande du gouvernement espagnol et questions humanitaires connexes.

Rapport sur la mission sanitaire en Espagne (28 décembre 1936 au 15 janvier 1937) : Annexe 1644

Journal officiel. 97<sup>e</sup> Session du Conseil. mai-juin 1937.

Annexe 1659 : La vie normale de l'enfant dans la famille. Chapitre 2 Rapports annuels des gouvernements sur les mesures adoptées en matière de protection de l'enfance



## *Table des annexes*

ANNEXE 1 INSTRUCTION GENERALE SUR L'HEBERGEMENT DES REFUGIES ESPAGNOLS DE MAI 1937 .....	119
ANNEXE 2 PLAN DU CAMP D'ARANDON .....	148
ANNEXE 3 TRACTS TROUVES DANS LE CENTRE D'HEBERGEMENT.....	150

**Annexe 1 Instruction générale sur l'hébergement des réfugiés  
espagnols de mai 1937<sup>285</sup>**

---

<sup>285</sup> Archives de l'Isère. 67M8

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Direction Générale  
de la  
SURETE NATIONALE

Direction de la Police  
du Territoire et des Etrangers

4ème Bureau  
Sécurité Nationale

*Etat hebdomadaire p. 14-15*  
*Refatriment Sinfont*  
*avisif non*  
*(donc - N.P. imp. le 24)*  
*Memor Sanitain (P.S.)*  
*Bonfont*  
*R. G. 12-7*  
*37*

M A I 1937

PRE  
12 JUIL 1937  
DE L'ISERE

*non D.*  
*Après un in vau*

Instruction Générale  
sur

L'HEBERGEMENT DES REFUGIES ESPAGNOLS

-----

*M. Tusos a vu*  
*M. Bonfont pour le*  
*12 juillet 37*

*Très important*

La présente instruction annule toutes les instructions et circulaires antérieures.



DESTINATAIRES

de la présente Instruction

-----

- M. le Président du Conseil (Cabinet)
- M. le Ministre des Affaires Etrangères (Cabinet)  
(Europe)
- M. le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre (Cabinet)  
(Etat-Major  
de l'Armée)
- M. le Ministre de la Marine { Cabinet  
(Etat-Major Général)
- M. le Ministre de la Santé Publique (Cabinet)  
(Direction Générale de l'Assistance)
- M. le Ministre des Travaux Publics (Cabinet)  
(Direction des Ports Maritimes)
- M. le Ministre de la Marine Marchande (Cabinet)
- M.M. les Préfets des Départements (de la frontière Pyrénéenne  
(du littoral méditerranéen  
(du littoral atlantique  
( jusqu'à Loire-Inférieure (inclu
- M.M. les Préfets des Départements d'hébergement des Réfugiés Espagnols  
(voir annexe II)

*in fine*

-----



S O M M A I R E

§ 1er - Considérations générales et principes relatifs à l'accueil des Réfugiés Espagnols.

§ 2 - Arrivée à la frontière ou au port de débarquement et mise en route sur les départements d'hébergement

A - Débarquement

B - Mesures sanitaires

C - Mise en route sur les départements d'hébergement.

§ 3 - Hébergement dans les départements de l'Intérieur

A - Principes Généraux

B - Recensement des réfugiés - notices individuelles à adresser au service des Etrangers

C - Participation de l'Autorité Militaire à l'hébergement des Réfugiés

D - Crédits

E - Comptabilité

F - Maintien de l'ordre

G - Statistique des réfugiés indigents hébergés dans les départements

ANNEXES -

N°1 - Points de débarquement

N°2 - Liste des départements d'hébergement.



-I-

§ I - CONSIDERATIONS GENERALES  
ET PRINCIPES RELATIFS A L'ACCUEIL  
DES REFUGIES

---

Le Gouvernement a décidé de prendre toutes les mesures utiles en vue d'assurer, dans des conditions normales, l'hébergement des réfugiés espagnols qui sollicitent leur accueil sur le territoire Français, de leur venir en aide par des moyens d'assistance appropriée, et d'assurer le contrôle sanitaire indispensable.

Comme il n'est pas possible de laisser tous les réfugiés séjourner au voisinage immédiat de la frontière franco-espagnole ou dans les ports de débarquement l'installation des indigents est organisée dans des départements d'hébergement.

Les réfugiés recueillis chaque jour aux postes frontières ou débarquant dans un port maritime, reçoivent tout d'abord les aliments indispensables, puis sont dirigés dans le plus bref délai par les soins des Préfets vers les départements d'hébergement où ils sont installés.

Les Préfets assurent cet hébergement au moyen des ressources locales, renforcées, le cas échéant, par le Service de l'Intendance et par le Service de Santé Militaire.

Des crédits leur sont alloués en vue de couvrir les dépenses et d'assurer le paiement des réquisitions de transport qu'ils délivrent.

En ce qui concerne les réfugiés non indigents, ceux-ci ont toute liberté pour s'installer et vivre selon le régime du droit commun des étrangers sur tel point du territoire qu'ils choisissent.

.....



Parmi les réfugiés, certains désirent retourner immédiatement en Espagne ; beaucoup d'entre eux demandent au contraire à séjourner en France.

Leur installation en masse au voisinage immédiat de la frontière et dans les ports, outre qu'elle risquerait d'occasionner un encombrement qui présenterait des inconvénients de toutes sortes, pourrait avoir de dangereuses répercussions sur l'ordre public au cas, notamment, où ces étrangers seraient tentés d'intervenir en faveur de l'un ou l'autre des deux partis actuellement aux prises dans leur pays.

S'il convient, en conséquence, d'accueillir les réfugiés Espagnols qui se présentent sur notre territoire et de les assister éventuellement, il convient également, après avoir pris note de leur état-civil, de les inviter soit à retourner dans leur pays après les avoir dirigés au besoin sur un autre point de la frontière, soit de les diriger sur l'un des départements d'hébergement indiqués en annexe.

Ces mesures, bien entendu, devront être appliquées aussi judicieusement que possible.

C'est ainsi qu'il y aura lieu, de ne pas donner aux présentes instructions une interprétation trop étroite: les réfugiés Espagnols qui auraient entre les Pyrénées et la Garonne des attaches personnelles, notamment, des parents ou des propriétés, pourront, provisoirement du moins, être laissés libres de rester dans cette région.



§ 2 - ARRIVÉE A LA FRONTIÈRE OU AU PORT DE DEBARQUEMENT  
ET MISE EN ROUTE SUR LES DEPARTEMENTS D'HEBERGEMENT  
DE L'INTERIEUR

- - - - -

A - DÉBARQUEMENT :

Dès leur arrivée sur le sol Français, les réfugiés sont groupés dans des "centres de recueil" où il est procédé aux opérations de Recensement, de Triage et de Contrôle indispensables.

Il appartient aux Préfets :

1°- Tout d'abord de faire reconnaître l'identité individuelle de chacun des réfugiés, en les groupant par famille, en précisant le lieu de leur provenance, ainsi que leur domicile en Espagne.

Les intéressés sont avisés dès ce moment qu'ils sont libres de retourner en Espagne, qu'ils ont le choix du point par lequel ils désirent franchir la frontière et que, s'ils n'ont pas les moyens d'assumer eux-mêmes les frais du voyage, des réquisitions gratuites pourront leur être délivrées par les soins de l'Administration Préfectorale, la dépense étant à imputer sur les crédits mis à la disposition de celle-ci;

2°- De dispenser aux réfugiés notamment les soins matériels et le ravitaillement ainsi, le cas échéant, que de distribuer des effets chauds et des secours indispensables ;

3°- d'assurer le contrôle sanitaire dans les conditions prévues au paragraphe "mesures sanitaires";

.....



4°- de se mettre en liaison avec les Préfets des divers départements d'hébergement en vue de désigner, par délégation du Ministre de l'Intérieur, le ou les départements sur lesquels les réfugiés seront dirigés. Les désignations doivent, en tout état de cause, être effectuées par accord entre les deux Préfets intéressés. Il devra être tenu compte notamment des distances afin de réduire le plus possible les frais de transport.

5°- de prendre avec les réseaux de chemins de fer (inspections d'arrondissements) toutes mesures en vue d'assurer le départ des réfugiés vers les départements d'hébergement. Il sera procédé, autant que possible, par trains spéciaux complets.



27/7  
M. Bruché  
et S. Vidal

B.- MESURES SANITAIRES

M. le Ministre de la Santé Publique a prescrit l'application immédiate aux personnes en provenance d'Espagne des mesures prophylactiques prévues par la Convention Sanitaire Internationale de 1926. Ces mesures comprennent, notamment, la visite médicale avec vaccination anti-variologique, le traitement des malades, l'isolement des personnes ayant été en contact avec les malades et la surveillance sanitaire des autres.

Il appartient aux Préfets et notamment aux Préfets de la frontière de prendre, chacun en ce qui le concerne, toutes mesures jugées utiles en vue de satisfaire aux instructions de la Santé Publique et d'éviter ainsi la propagation des maladies contagieuses sur notre Territoire.

Il a été mis en service, à Perpignan, un poste sanitaire où sont épouillés et hébergés temporairement les réfugiés et, notamment, les enfants en provenance d'Espagne. On peut considérer en effet, qu'il est parfois indispensable, pour conjurer tout risque d'épidémie, de garder en observation pendant une période de deux semaines (durée d'incubation du typhus exanthématique et de la variole), les réfugiés, avant de les acheminer vers le lieu de destination qui leur est assigné.

D'autre part, en vue d'éviter l'installation onéreuse de nouveaux postes d'épouillage et d'hébergement, il paraît désirable d'échelonner l'arrivée des convois dans toute la mesure compatible avec la stricte application du devoir d'hospitalité.

Une organisation analogue devrait être envisagée sur la côte de l'Atlantique en cas d'afflux massif. Les Préfets intéressés feront, à cet effet, toutes propositions au Ministère de la Santé Publique.

.....



*fam. ob*

C.- MISE EN ROUTE SUR LES  
DEPARTEMENTS D'HEBERGEMENT

---

Sous réserve de l'exécution éventuelle des mesures sanitaires prévues au paragraphe ci-dessus, les réfugiés seront mis en route aussi rapidement que possible sur les départements d'hébergement.

Les Compagnies de Chemins de Fer recevront à cet effet, les réquisitions de transport nécessaires qui seront toujours émises aux frais du département expéditeur et non aux frais des départements traversés.

Les réfugiés embarqués en chemin de fer seront munis de vivres nécessaires pour le trajet et les premières heures du débarquement. Les Préfets intéressés feront procéder à la distribution de lait pour les malades et les enfants.

Toutes mesures seront prises pour ne jamais séparer des familles.

---



§5 - HEBERGEMENT DANS LES DEPARTEMENTS DE L'INTERIEUR

A.- PRINCIPES GENERAUX

En raison de l'expérience acquise, il convient d'écarter, à priori, le principe de l'hébergement collectif dans des camps à la charge de l'Etat, sauf en cas d'asile à donner à proximité immédiate de la frontière, en cas d'urgence et pour une durée limitée.

Il appartient aux Préfets des départements d'accueil d'assurer la répartition des réfugiés sur toute l'étendue de leurs départements respectifs. Ils doivent se préoccuper à cet effet, de recenser et de trouver des locaux qui seraient susceptibles de recevoir les réfugiés indigents, et d'envisager, temporairement du moins, les moyens propres à assurer leur subsistance.

Les réfugiés ne disposant pas de ressources suffisantes et désirant retourner dans leur pays seront dirigés sur la frontière gratuitement. Toutefois les autorités devront, avant de laisser partir les intéressés, les informer qu'ils ne peuvent, sous aucun prétexte, abandonner le département dans lequel ils sont hébergés pour se rendre dans un département frontière, où il serait impossible en raison de l'encombrement d'assurer actuellement leur résidence.

Avant de mettre en route les réfugiés qui demandent leur rapatriement, le Préfet tient informé son Collègue du département où le passage de frontière doit s'effectuer en lui indiquant, à défaut de l'identité des intéressés, les effectifs et les horaires d'arrivée.

Dans l'organisation du cantonnement, il convient de faciliter, dans la mesure du possible, le groupement des membres des familles espagnoles réfugiés en France. ....



Il est rappelé que les réquisitions de transport  
sont délivrées aux Réfugiés nécessiteux dont la demande est  
réellement justifiée.



B.- RECENSEMENT DES REFUGIES  
-----

NOTICE INDIVIDUELLE  
A ADRESSER AU SERVICE DES ETRANGERS  
-----

Tout réfugié hébergé en France, fait l'objet d'une notice individuelle qui est adressée au Ministère de l'Intérieur (bureau des étrangers) service de la Carte d'Identité.

Les Préfets des départements d'hébergement conservent, une notice individuelle succincte sur chaque réfugié.



*Aux Militaires*

C.- PARTICIPATION DE L'AUTORITE MILITAIRE  
A L'HEBERGEMENT DES REFUGIES  
-----

M. le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, a bien voulu me proposer sa collaboration, pour le logement et la nourriture des réfugiés dans les départements de la frontière et dans les départements d'hébergement.

Il appartient aux Préfets de solliciter, en cas de besoin, l'appui de M.M. les Généraux commandant les Régions, en ce qui concerne le logement dans des bâtiments militaires désaffectés, le matériel de couchage, la subsistance et le service sanitaire.

*Logerie et matériel cuisine  
Intend. Sausage (réserves)  
Gestonnaire.*



D.- C R E D I T S  
-----

Les Préfets des départements de recueil et d'hébergement reçoivent les fonds nécessaires des Trésoriers-Payeurs Généraux. Les sommes dont ils ont besoin, doivent être demandées dans les situations d'effectifs hebdomadaires.

Le principe général est que, les crédits doivent être affectés à l'hébergement temporaire des réfugiés espagnols indigents, à leur nourriture et éventuellement, en cas d'absolue nécessité, à leur habillement ou à l'attribution de secours d'extrême urgence.

L'assistance apportée aux réfugiés espagnols revêt donc la forme de secours en nature ou espèces à donner par l'intermédiaire des collectivités locales. Ces secours pourront être calculés sur la base de l'allocation de chômage. Il est évident que le taux des allocations attribuées en espèces sera réduit dans le cas où les intéressés recevraient des secours en nature et, notamment, dans le cas où ils seraient logés gratuitement.



*Comptabilité*

- 12 -

E.- COMPTABILITE  
-----

Sur la demande de M. le Ministre des Finances, et en prévision des vérifications qui seront effectuées par l'Inspection des Finances, il appartient aux Préfets d'établir et de tenir constamment à jour la comptabilité des dépenses effectuées sur les crédits qui leur sont alloués au titre de l'Assistance aux réfugiés espagnols.

Le cadre ci-après sera uniformément adopté :

- 1°- Frais de transport pour les réfugiés,
- 2°- Subsistances, secours et assistance.

Un compte spécial sera établi pour chacun des articles ci-dessus et des pièces justificatives devront être conservées dans des dossiers correspondant à cette comptabilité.

Toutes dispositions seront prises pour que les Préfets soient en mesure de présenter instantanément l'état de leurs comptes, ainsi que toutes justifications qui pourraient leur être demandées.



F.- MAINTIEN DE L'ORDRE  
-----

L'attention des Préfets est appelée sur l'absolue nécessité de prendre toutes dispositions pour que la présence des réfugiés espagnols dans les départements ne puisse susciter aucun incident.

Les Préfets signalent au besoin, les éléments qui seraient susceptibles, de contrecarrer la volonté formelle du Gouvernement qui tient d'égale façon à remplir complètement ses devoirs d'humanité et à maintenir strictement l'ordre public sur son territoire.



G. STATISTIQUE DES REFUGIES INDIGENTS  
HEBERGES DANS LES DEPARTEMENTS  
-----

Etats hebdomadaires à fournir  
-----

Les Préfets des départements d'accueil et d'hébergement envoient chaque semaine à l'Administration Centrale un état des réfugiés indigents hébergés. Cet état mentionne le nombre des réfugiés indigents présents dans la journée du Samedi et contient les demandes de crédits indispensables ainsi que les communications diverses relatives à l'hébergement. Il doit parvenir au Ministère le Lundi matin de chaque semaine.

L'état est libellé conformément au modèle de la page 15.

Outre l'état hebdomadaire, les Préfets des départements frontières d'accueil doivent tenir informée l'Administration Centrale télégraphiquement ou téléphoniquement des arrivées importantes de réfugiés.

P. le Ministre de l'Intérieur,  
Le Directeur Général de la Sûreté Nationale,

MOITESSIER



MODELE DE L'ETAT HEBDOMADAIRE

---

Département de .....

*upgus*  
Réfugiés indigents hébergés

à la date du samedi.....

Hommes.....

Femmes.....

Enfants.....

-----  
Total....  
-----  
-----

- Nouveaux crédits indispensables: .....
- Communications diverses relatives à l'hébergement des réfugiés =

Le Préfet,

---

N.B. Le présent état doit parvenir au Ministère de l'Intérieur (Sûreté Nationale - 4° Bureau - ) le Lundi matin de chaque semaine.



A N N E X E I

POINTS DE DEBARQUEMENT

Frontière du littoral atlantique	<u>POINTS DE DEBARQUEMENT</u>	
	<u>PRINCIPAUX</u>	<u>SECONDAIRES</u>
	Bordeaux	St-Jean-de-
	Pauillac	Luz
	La Rochelle	!
	La Pallice	Bayonne

---

Note - La présente feuille sera complétée au fur et à mesure du développement des opérations.



A N N E X E II

Liste des Départements d'Hébergement  
-----

1ère Urgence

2ème Urgence

Allier	Doux- Sèvres	Orne
Ardèche	Tarn	Mayenne
Aveyron	Tarn-&-Garonne	Sarthe
Cantal	Vaucluse	Morbihan
Charente	Vendée	Côte d'Or
Charente-Inférieure		Ain
Cher	Vienne.	Saône & Loire
Creuse		Finistère
Dordogne		Ille & Vilaine
Drôme		Gers
Gard		Lozère
Gironde		Corrèze
Indre		Yonne
Indre & Loire		Eure & Loir.
Landes		
Loir et Cher		
Loire		
Loire-Inférieure		
Loiret		
Lot		
Lot et Garonne		
Maine & Loire		
Nièvre		
Puy-de-Dôme		
Basses-Pyrénées		



A D D I T I F N° 1

(20 mai 1937)

à l'Instruction Générale de Mai 1937  
sur l'hébergement des réfugiés espagnols.

Remplacer la page 15 par les pages ci-jointes, qui précisent le nouveau modèle d'Etat hebdomadaire à fournir par les Préfets des départements d'accueil et d'hébergement.

-----

Les Etata fournis à la date du Samedi 22 Mai 1937 et destinés à parvenir au Ministère le Lundi 24 mai comprendront une Récapitulation Générale à la date du 22 mai. ( feuille n° 3)

-----

Pour le Ministre de l'Intérieur  
et pour le Directeur Général de la  
SURETE NATIONALE  
Le Directeur de la Police du  
Territoire et des Etrangers,

Signé: COMBES

Destinataires:

- Tous les destinataires de  
l'Instruction Générale mai 1937  
sur l'hébergement des réfugiés  
espagnols.



Département de .....

M O D È L E  
de  
l'ETAT HEBDOMADAIRE  
des  
REFUGIES ESPAGNOLS INDIGENTS

-:-:-

---

N.B.- Le présent état doit parvenir au Ministère de l'Intérieur  
(Sûreté Nationale - 4ème Bureau) le Lundi matin de chaque semaine.



Feuille N° 1

à fournir par tous les  
Préfets des départements  
d'accueil et d'héberge-  
ment.

-----

STATISTIQUE  
des  
Réfugiés indigents hébergés  
à la date du Samedi .....

-----  
(Effectifs totaux)

Hommes .....

Femmes .....

Enfants .....

-----  
Total .....

- 
- Nouveaux crédits indispensables : .....
  - Communications diverses relatives à l'hébergement  
des réfugiés : .....

Le Préfet,



à fournir par tous  
les Préfets des départe-  
ments d'accueil et  
d'hébergement.

CENTRES D'HEBERGEMENT

qui auraient été organisés dans les départements  
d'accueil et d'hébergement.

§ 1 - Centres officiels

	<u>Lieux</u>	<u>Effectifs</u>
1°) <u>Adultes</u>	( ..... )	( ..... )
	( ..... )	( ..... )
	( ..... )	( ..... )
	( ..... )	( ..... )
2°) <u>Enfants</u>	( ..... )	( ..... )
	( ..... )	( ..... )
	( ..... )	( ..... )
	( ..... )	( ..... )

§ 2 - Centres importants organisés  
éventuellement par l'initia-  
tive privée.

<u>Association charitable intéressée Syndicat etc.....</u>	<u>Lieux</u>	<u>Effectifs</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....



à fournir par les  
seuls Préfets des  
départements d'accueil  
frontières terrestres  
ou maritimes.

---

STATISTIQUE  
des  
ARRIVÉES en FRANCE  
(Indigents)

(Semaine du .....)

Navire : (1)	battant : pavillon : (1)	Arrivé : le : (1)	Nombre de réfugiés débar-				Départements sur lesquels les réfugiés ont été di- rigés.
			qués ou arrivés à la fron- tière.	Hommes	Femmes	Enfants	
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!

(1) ne concerne que les préfets frontières maritimes.



A D D I T I F N° 2

à l'Instruction Générale de Mai 1937  
sur l'hébergement des réfugiés espagnols

Page 8 - Ajoutez après la 3ème ligne :

- Rapatriement d'enfants : Le rapatriement des enfants espagnols que les parents désirent retrouver, doit être effectué avec le maximum de diligence.

L'Union Internationale de Secours aux Enfants, dont le siège est à Genève, 15 rue des Lévriers et le Comité Français de Secours aux Enfants, 44 rue de Lisbonne, Paris 8° - sont accrédités auprès des Préfets, en vue de prêter leur concours à ces rapatriements.

Avant d'autoriser le départ, il appartient à l'autorité préfectorale de s'entourer de toutes justifications utiles.

P. le Ministre de l'Intérieur,  
Le Directeur Général de la  
SURETE NATIONALE,

C. MOITESSIER.

Destinataires :

- Tous les destinataires de l'Instruction Générale mai 1937 sur l'hébergement des réfugiés espagnols.



A D D I T I F N° 3

(20 juin 1937)

à l'Instruction Générale de Mai 1937  
sur l'hébergement des réfugiés espagnols

1°- Page 11 : Remplacer les 11 et 12ème lignes par les suivantes :

"revêt donc la forme de secours en nature ou en  
"espèces à donner en principe par l'intermédiaire  
"des collectivités locales, ou, en cas de nécessité  
"directement par le Préfet.

2°- Remplacer l'annexe II par la page ci-jointe.

Pour le Ministre de l'Intérieur  
et pour le Directeur Général de la  
SURETE NATIONALE  
Le Directeur de la Police du  
Territoire et des Etrangers,

COMBES.

Destinataires :

- Tous les destinataires de  
l'Instruction Générale mai 1937  
sur l'hébergement des réfugiés  
espagnols.

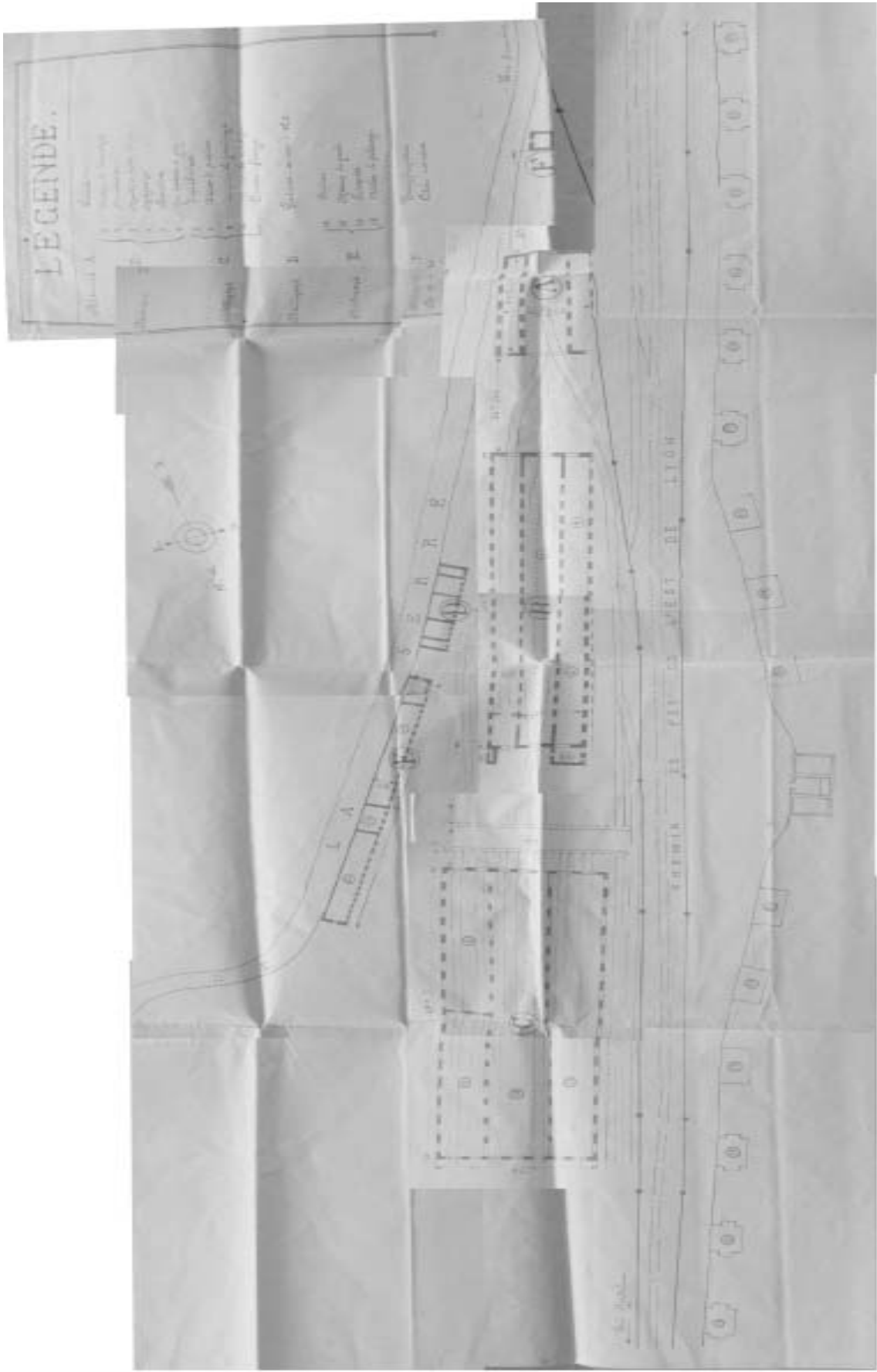


A N N E X E II

Liste des Départements d'Hébergement

Ain	Indre	Deux-Sèvres
Allier	Indre & Loire	Tarn
Ardèche	Landes	Tarn & Garonne
Aube	Loir & Cher	Vaucluse
Aveyron	Loire	Vendée
Calvados	Loire Inférieure	Vienne
Cantal	Loiret	Yonne
Charente	Lot	
Charente Inférieure	Lot & Garonne	
Cher	Lozère	
Corrèze	Maine & Loire	
Côte d'Or	Manche	
Côtes du Nord		
Creuse	Haute-Marne	
Dordogne	Mayenne	
Drôme	Morbihan	
Eure	Nièvre	
Eure & Loir	Orne	
Finistère	Puy-de-Dôme	
Gard	Basses-Pyrénées	
Gers	Seine Inférieure	
Gironde	Saône & Loire	
Ille & Vilaine	Sarthe	

## **Annexe 2 plan d'Arandon**





**Annexe 3 tracts trouvés dans le centre d'hébergement  
(original et traduction)**

COMITE FRANCAIS DE COORDINATION POUR L'AIDE AUX  
REFUGIES DE L'ESPAGNE REPUBLICAINE

-c-

A nuestros corresponsales españoles

En vista de las numerosas consultas llegadas a este Comité, relacionadas con la presión ejercida por las autoridades francesas, para repatriar a España, a los Refugiados españoles, el " Office Français " comunica :

1º - Que los refugiados españoles que no quieran ir a España no deben, en ningún caso, designar un punto cualquiera de la frontera por el que " deseen " ser enviados ;

2º - Los que quieran marchar a un país extranjero - especialmente : Mejico, Republica Argentina, Venezuela, Colombia, etc.. - deben enviar una petición , en forma clara y concreta, indicando :

- Nombre y apellidos
- Edad y lugar de nacimiento
- Profesión

tanto del cabeza de familia como de los familiares que lo acompañen, dirigiéndola al " Office Français " 4, Square Labruyère , Paris (IXº) , que los remitirá a respectivas embajadas.

Para facilitar esta gestión en aquellos refugios en que sean muchos las personas que deseen marchar al extranjero, las peticiones deberán hacerse colectivamente.

L'Office Français pour los  
Réfugiés Espagnols

Orden del Excmo Sr General MENARD  
Jefe de lls campos de refugiados al día 31/3/39

Ninguna familia de refugiados españoles tiene la obligación de repatriarse sino lo desea voluntariamente y debe rehusar cuantas indicaciones le vengan por cuenta propia de las autoridades locales y de las autoridades francesas. Igualmente, se manifiesta que no habiendo dado el resultado apetecido la gestiones hechas hasta hoy para proceder a la repatriación de españoles, Francia desea utilizarlos y como consecuencia, pide la colaboración y la buena fé de todos, à tal fin, se constituirán equipos de trabajo comandados por Españoles, para aplicarlos a la industria, construcción, etc.. Como resultado de esto equipos quedara solucionado el problema de la reunion de familias.

TRADUCTION  
DE LISIÈRE

COMITÉ FRANÇAIS DE COORDINATION POUR L'AIDE AUX RÉFUGIÉS  
DE L'ESPAGNE RÉPUBLICAINE

A nos correspondants espagnols,

En réponse à la nombreuse correspondance reçue à notre Comité ayant trait à la pression exercée par les autorités françaises, en vue du rapatriement en Espagne, des réfugiés espagnols, l'OFFICE FRANÇAIS communique:

1°-Que les réfugiés espagnols qui ne désirent pas se rendre en Espagne, ne doivent, en aucun cas, désigner un point quelconque de la frontière, où ils désirent être envoyés.

2°-Ceux qui désirent se rendre dans un pays étranger-spécialement: MEXIQUE, RÉPUBLIQUE ARGENTINE, VENEZUELA, COLOMBIE, etc. .... doivent nous envoyer une pétition de forme claire et concrète, indiquant:

Nom et prénoms,  
Age et lieu de naissance,  
Profession.

tant en ce qui concerne le chef de famille, que les membres de cette même famille, qui l'accompagneront, et l'adresser à "l'OFFICE FRANÇAIS", 4, Square Labruyère - Paris - (IX), qui la fera parvenir aux ambassades respectives.

Pour faciliter une telle opération dans ces pays, il est nécessaire, lorsque beaucoup de personnes désirent s'y rendre, que les pétitions soient faites de façon collective.

L'Office Français pour les Réfugiés  
Espagnols.

Ordre de Son Excellence Général MENARD  
Chef des Camps de Réfugiés, le 31/3/39

Aucune famille de réfugiés espagnols n'est dans l'obligation de se faire rapatrier, si ce n'est volontairement et doit refuser toutes indications qui lui viennent pour le compte propre des autorités locales et des autorités françaises. Nous n'avons pas encore donné le résultat tangible des démarches faites à ce jour en vue de procéder au rapatriement des espagnols. La France désire les utiliser et, en conséquence, souhaite la collaboration et la bonne foi de tous. A cette fin, il se constituerait des équipes de travail, commandées par des espagnols, qui seront affectées à l'industrie, à la construction, etc. .... Le résultat de ces groupements sera la solution au problème de la réunion des familles.

## *Table des matières*

<b>Remerciements</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>Première partie Les étrangers en France dans les années 1930</b>	<b>15</b>
<b>Chapitre 1 La politique de l'immigration en France</b>	<b>17</b>
La situation de l'immigration au début des années 1930	17
La politisation de la question de l'immigration	20
La montée de la xénophobie	20
La multiplication des mesures	23
<b>Chapitre 2 Le Front populaire : « un espoir brisé » ?</b>	<b>25</b>
Les premières années	25
Le tournant de 1938	27
Le premier secrétariat d'Etat à l'immigration	27
Le Gouvernement Daladier	29
Les premières vagues de réfugiés	31
<b>Chapitre 3 L'immigration dans le département de l'Isère</b>	<b>34</b>
Les recensements de 1936 et 1937	34
Les Italiens dans le département de l'Isère	36
Une communauté espagnole déjà présente	37
<b>Deuxième partie De l'improvisation à l'organisation, l'hébergement des réfugiés espagnols</b>	<b>41</b>
<b>Chapitre 4 La mise en place de l'accueil</b>	<b>43</b>
Le transport des réfugiés espagnols vers Grenoble	43
Comment viennent-ils ?	43
Qui sont les réfugiés ?	45
La question de l'hébergement	46
L'arrivée dans le département	49
L'accueil immédiat	49
Les transferts	51

<b>Chapitre 5</b>	<b>L'hébergement des réfugiés espagnols.....</b>	<b>53</b>
	Les centres d'hébergement.....	53
	Le Fort Barraux .....	54
	Le camp d'Arandon .....	54
	Financement et approvisionnement.....	58
	Les conditions de vie.....	60
<b>Chapitre 6</b>	<b>La gestion des réfugiés.....</b>	<b>64</b>
	La gestion au quotidien .....	64
	Qui dirige les centres d'hébergement ? .....	64
	L'hospitalisation .....	65
	Rapatriement ou mise au travail ? .....	67
	1937 .....	67
	1939 .....	69
	<b>Troisième partie Un peuple en exil.....</b>	<b>77</b>
<b>Chapitre 7</b>	<b>Solidarité et politisation .....</b>	<b>79</b>
	La solidarité dans la presse.....	79
	La presse communiste .....	79
	La presse locale : l'exemple de <i>La Dépêche dauphinoise</i> .....	82
	Les associations humanitaires et les organisations internationales.....	84
	Le Comité International de Coordination et d'Information pour l'Aide à l'Espagne Républicaine.....	84
	Le Comité d'aide au peuple espagnol.....	86
	D'autres associations .....	87
	La solidarité de la population .....	88
	Les dons .....	89
	La population propose d'héberger des réfugiés.....	90
<b>Chapitre 8</b>	<b>Encadrement et suspicion .....</b>	<b>94</b>
	L'isolement des réfugiés .....	94
	La quarantaine imposée par le service médical .....	94
	Le service d'ordre.....	95
	Le contrôle des réfugiés .....	98
	La suspicion.....	98
	Des perquisitions d'armes .....	101
	Des incidents dans le parc Paul Mistral.....	102
	L'encadrement un obstacle à l'intégration ? .....	104

<b>Conclusion</b>	.....	<b>108</b>
<b>Bibliographie</b>	.....	<b>111</b>
<b>Sources</b>	.....	<b>117</b>
<b>Table des annexes</b>	.....	<b>120</b>
<b>Table des matières</b>	.....	<b>155</b>



## *Mots clés*

Réfugiés espagnols, Républicains espagnols, Guerre d'Espagne, Département de l'Isère

## *Résumé*

Cette étude locale de l'accueil des réfugiés espagnols pendant la guerre civile vise à éclairer la politique française à leur égard. Elle permet de mettre en évidence qui sont les responsables de l'hébergement des Républicains espagnols en France. Ainsi, l'objectif est de déceler le rôle des autorités locales mais également du Gouvernement français face à l'afflux de dizaines voire centaines de milliers de personnes.

De plus, une analyse centrée sur un département éloigné de la frontière espagnole permet d'étudier les conditions de vie des réfugiés civils – femmes, enfants et vieillards – accueillis en France. Un sujet géographiquement ciblé permet d'analyser les structures d'accueil qui ont été organisées pour héberger les réfugiés et les démarches qui ont été faites pour trouver des lieux d'accueil. Ainsi, on peut constater le manque de prévision et d'organisation de la part des autorités françaises. Ceci a engendré de grosses difficultés pour les réfugiés espagnols, notamment en ce qui concerne leur état sanitaire.

Le but de ce mémoire est également de montrer les différences qu'il peut y avoir entre l'accueil politico-institutionnel et celui de la population. Ainsi, l'accent a été mis sur l'organisation de la solidarité à l'égard des réfugiés espagnols et les différents réseaux qui se sont mis en place. D'autre part, l'encadrement de ces réfugiés, parfois excessif, par les autorités locales a été étudié afin de montrer les difficultés rencontrées par ces personnes ayant fui la guerre civile qui déchire leur pays.

Replacé dans le contexte des années 1930, ce sujet montre le paradoxe de la politique du Front populaire et la rupture marquée par l'installation du Gouvernement Daladier en 1938. L'accueil des réfugiés espagnols est dans la continuité de la politique de l'immigration menée depuis le début de cette décennie, notamment depuis le déclenchement de la crise économique qui touche la France à partir de 1931.